Rapport annuel de 2020

WESTON GEORGE WESTON LIMITÉE

DEPUIS 1882

Le Weston Centre, Toronto, Ontario

Rapport à l'intention des actionnaires

Chers actionnaires,

Une étape importante vient d'être franchie dans le cadre de la transformation de George Weston Limitée, soit notre première année complète à titre de propriétaire direct de Propriétés de Choix. Grâce à nos trois secteurs stratégiques et complémentaires que sont la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation, nous demeurons confiants quant aux perspectives à long terme de notre groupe de sociétés et au rôle essentiel que ces dernières jouent dans leurs collectivités.

Nous ne soupçonnions pas l'importance que prendrait le mot « essentiel » lorsque la COVID-19 a fait son apparition. Aujourd'hui, avec le recul, nous éprouvons un fort sentiment de fierté et de devoir accompli, chacune de nos entreprises ayant su relever les défis de la dernière année tout en soutenant ses employés, ses clients et ses locataires.

Loblaw a permis à des millions de Canadiens de continuer à se nourrir et à veiller à leur bien-être, de même qu'à assurer la sécurité de ses clients et de ses collègues en mettant en place des pratiques de sécurité accrues. Loblaw a également capitalisé sur les nouvelles technologies de façon à pouvoir répondre à une demande sans précédent au niveau du commerce électronique, en plus de permettre à de nombreux patients de bénéficier de soins de santé dans le confort de leur domicile par l'entremise de plateformes virtuelles.

Propriétés de Choix a rapidement mis en place des mesures supplémentaires de sécurité, de désinfection et de distanciation sociale pour assurer la sécurité des locataires de ses immeubles, dont la plupart abrite des boulangeries, des entrepôts, des supermarchés et des pharmacies, autant de services essentiels ayant pu poursuivre leurs activités au sein de notre groupe.

Weston Foods a réussi à maintenir le bon approvisionnement des rayons de boulangerie des magasins d'alimentation et des établissements de restauration rapide en dépit d'une forte augmentation de la demande. Les assortiments ont été adaptés en temps réel afin de réduire les changements de gamme, d'accroître les taux d'efficacité et de fournir aux clients les produits dont ils avaient le plus besoin.

Toutes ces mesures ont été prises en réponse aux défis posés par la pandémie, et leur succès est directement attribuable aux personnes remarquables qui ont travaillé au sein de notre groupe dans des circonstances extraordinaires au cours de la dernière année. Nous tenons à tous les remercier chaleureusement.

Pour ce qui est de l'avenir, il ne fait aucun doute que la pandémie actuelle continuera d'influencer la façon dont nos entreprises exerceront leurs activités. Toutefois, les défis que nous avons relevés au cours de la dernière année ont contribué à mettre en lumière les nombreuses forces dont notre groupe dispose.

Les principaux secteurs d'activité de Loblaw sont solides et le déploiement de ses stratégies de croissance s'est accéléré compte tenu du commerce électronique qui a vu son volume tripler, du lancement de PC Santé et du succès qu'a connu le compte *PC Argent* dès son lancement. Propriétés de Choix demeure bien positionnée pour générer des revenus stables et de la croissance à long terme tout en améliorant encore davantage la qualité de son portefeuille. La priorité de Weston Foods demeurera le retour à la croissance de son chiffre d'affaires en misant sur ses secteurs stratégiques comme les produits artisanaux et les beignes, ainsi sur des améliorations opérationnelles continues.

Nous croyons depuis toujours, depuis bien avant l'arrivée de cette pandémie, en l'importance de détenir des entreprises chefs de file qui sont au service de leurs collectivités. L'année 2020 est simplement venue renforcer notre conviction à l'effet qu'avec cette approche, nous sommes en mesure de créer de la valeur à long terme.

Le succès de nos entreprises repose sur nos collègues remarquables qui travaillent au sein de notre groupe de sociétés.

Cordialement,

[signé]

Galen G. Weston
Président du Conseil et
chef de la direction

Toronto, Canada
Le 1er mars 2021

[signé]

Richard Dufresne
Président et
chef de la direction financière

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 100 à 182 du présent rapport annuel. Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers consolidés annuels audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certaines charges et certains produits qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne tiennent pas compte de l'incidence de certains éléments et sont utilisées à l'interne aux fins d'analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle sur le plan de l'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent également d'évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de façon uniforme. Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR de la société.

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter : Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »), Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Dans le présent rapport de gestion, le terme « consolidé » sert à désigner les résultats consolidés de GWL, y compris ceux de ses filiales, tandis que le terme « siège social de GWL » sert à désigner les résultats financiers et les mesures non consolidés de GWL, comme les dividendes versés par GWL à ses actionnaires ou les flux de trésorerie reçus par GWL grâce à ses entreprises en exploitation. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs qui comportent des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent de manière importante des résultats annoncés dans les énoncés prospectifs. Pour plus d'information sur les énoncés prospectifs, les principales hypothèses et les risques importants qui y sont associés, il y a lieu de consulter la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques », la rubrique 13, « Perspectives » et la rubrique 15, « Énoncés prospectifs », du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 1er mars 2021.

À moins d'indication contraire, les résultats de la société comprennent une semaine d'activité additionnelle (la « 53e semaine ») dans les résultats du quatrième trimestre de 2020 et de l'exercice 2020 en entier par rapport à 2019 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

Table des matières

4 Aperçu
5 Notre entreprise
8 Indicateurs de performance clés
Secteurs d'exploitation
12 Loblaw
14 Propriétés de Choix
16 Weston Foods
19 Résultats financiers
82 Perspectives
83 Mesures financières non conformes aux PCGR
98 Énoncés prospectifs
99 Informations supplémentaires

NOTES

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.
2 Le siège social de GWL sert à désigner les résultats financiers et les mesures non consolidés de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».
3 À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » qui commence à la page 83.
4 Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
5 Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire qui commence à la page 185.

Aperçu

Faits saillants financiers

Au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Chiffres consolidés[1)]

PRODUITS

54 705 $

+9,2 %
par rapport à 2019

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

2 888 $

-2,4 %
par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)]

5 607 $

+2,3 %
par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA[1)] (%)

10,2 %

-70 pdb
par rapport à 2019

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES

919 $

+364,1 %
par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES[1)]

1 055 $

-5,6 %
par rapport à 2019

BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE ($)

5,96 $

+373,0 %
par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE[1)] ($)

6,85 $

-5,4 %
par rapport à 2019

Siège social de GWL[2)]

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION[1)]

603 $

+11,9 %
par rapport à 2019

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL[1)]

811 $

+97,3 %
par rapport à 2019

DIVIDENDES ANNUALISÉS DÉCLARÉS PAR ACTION ($)

2,20 $

+4,8 %
par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DU RENDEMENT DU CAPITAL[1)] (%)

10,8 %

+50 pdb
par rapport à 2019

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.
2 Le siège social de GWL sert à désigner les résultats financiers et les mesures non consolidés de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

Notre entreprise

L'histoire de notre entreprise familiale

En 1882, George Weston, un jeune vendeur de pain de Toronto et ancien apprenti boulanger, décide de se lancer en affaires et achète une route de pain à son employeur. Au tournant du siècle, Weston's Bread est connue dans toute la ville et George Weston est le plus important boulanger du Canada.

En 1924, son fils aîné, Garfield Weston, suit les traces de son père et devient président de George Weston Limitée. En dépit de la guerre et de la crise économique, il réussit à transformer la boulangerie de son père en un empire alimentaire commercial détenant des actifs sur plusieurs continents.

En 1953, George Weston Limitée élargit son empreinte dans le domaine de l'alimentation au détail en devenant l'actionnaire de contrôle de Loblaws Inc. En 1956, Les Compagnies Loblaw Limitée s'incorpore. Au cours des deux prochaines décennies, Loblaw continue d'étendre ses activités dans l'ensemble du Canada et des États-Unis.

Au début des années 1970, une troisième génération prend les commandes, alors que W. Galen Weston réussit à consolider l'important conglomérat, réinventant du même coup Loblaw, qui devient la plus grande chaîne de magasins d'alimentation au Canada et l'actif le plus important de GWL.

En 2006, Galen G. Weston assume la responsabilité de Loblaw, qu'il guide durant une période de transformation et de croissance en réponse à un environnement commercial en constante évolution, marquée par la création et le premier appel public à l'épargne de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix en 2013, et l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix peu de temps après. En 2017, Galen G. Weston est nommé Chef de la direction de George Weston Limitée.

En 2018, dans le cadre d'une initiative de transformation de GWL et en vertu de son engagement à long terme visant à créer de la valeur pour les actionnaires, la société effectue une réorganisation au cours de laquelle Loblaw procède à la scission de sa participation majoritaire dans Propriétés de Choix au profit de GWL. Cette acquisition par GWL d'une participation majoritaire dans Propriétés de Choix constitue une étape importante dans l'histoire récente de la société. Grâce à l'ajout de Propriétés de Choix à son portefeuille, la société devient plus équilibrée, comptant trois secteurs d'activités à la fois solides et bien positionnés : la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation.

George Weston a 139 ans d'expérience en matière d'optimisation de la valeur, générant des rendements attrayants grâce à ses entreprises chefs de file du marché.

Nos activités

Fondée en 1882, GWL est une société ouverte canadienne inscrite à la Bourse de Toronto (TSX : WN) depuis janvier 1928. La société possède trois entreprises qui œuvrent dans les domaines suivants : i) la vente au détail, ii) l'immobilier et iii) les biens de consommation.

WESTON
GEORGE WESTON LIMITÉE

LOBLAW

Loblaw (TSX : L) est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de santé et de beauté, ainsi que des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers, par l'intermédiaire de ses bannières de magasins d'alimentation, de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Joe Fresh et de la Banque le Choix du Président.

PROPRIÉTÉS DE CHOIX

La FPI Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier de premier plan qui vise à créer de la valeur à long terme grâce à la possession, à la gestion et à l'aménagement d'actifs de grande qualité. Le portefeuille de Propriétés de Choix regroupe des immeubles de commerce de détail loués en grande partie à des détaillants de biens de première nécessité, ainsi que des actifs industriels, de bureaux et résidentiels situés dans des marchés attrayants, et comprend une gamme impressionnante de projets d'aménagement immobilier.

WESTON FOODS

Weston Foods est une boulangerie solidement établie en Amérique du Nord dont la raison d'être est *Rendre meilleur chaque moment du quotidien.* L'entreprise est un chef de file innovant et réputé au sein de l'industrie. Weston Foods dessert ses clients nord-américains au sein d'un certain nombre de canaux, notamment le commerce de détail et les services alimentaires, en fabriquant du pain, des petits pains, des petits gâteaux, des beignes, des biscuits, des gâteaux, des tartes, des cornets, des gaufres, des produits de boulangerie artisanaux et plus encore.

Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur

George Weston Limitée a pour mission de créer de la valeur générationnelle au moyen d'une gestion proactive de son portefeuille d'entreprises de premier plan dans les domaines de la vente au détail, de l'immobilier et des biens de consommation, mettant à profit son expertise en matière de stratégie, de fusions et acquisitions, d'affectation des capitaux et de développement des talents.

Au fil des ans, la société a réalisé avec succès des opérations stratégiques et a géré de manière rigoureuse ses niveaux d'endettement et sa structure du capital.

La société est un chef de file dans chacun de ses secteurs d'exploitation, soit la vente au détail, l'immobilier et les biens de consommation, qui comptent des marques de premier plan sur le marché du commerce de détail, des emplacements convoités dans le domaine de l'immobilier et des produits de haute qualité dans celui des biens de consommation.

La société s'engage à soutenir son portefeuille d'entreprises en mettant à profit son expertise et en offrant du soutien relativement à la prise de décisions. Ce soutien s'exerce notamment dans des domaines tels que la stratégie, le développement des talents, l'affectation de capitaux et les fusions et acquisitions.

La société apporte une vision unique relativement à ses activités opérationnelles, grâce à sa vaste perspective qui englobe tant la vente au détail, l'immobilier, que les biens de consommation, et qui lui permet d'identifier des occasions de développement intéressantes et de partager les pratiques exemplaires.

En accumulant des capitaux par l'entremise de ses activités existantes et en utilisant prudemment sa capacité d'endettement, la société soutient des investissements dans des opérations stratégiques qui créent de la valeur pour son portefeuille d'entreprises. La société évalue également diverses initiatives stratégiques susceptibles de lui permettre de mettre à profit ses capacités et son expertise existantes afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La société est reconnue pour sa capacité à assurer de la stabilité et à maintenir une perspective à long terme. La société cherche à déployer ses capitaux de manière optimale, notamment en remettant du capital aux actionnaires par l'entremise de dividendes et en réinvestissant des capitaux dans son portefeuille d'entreprises, là où elle peut améliorer davantage sa capacité de réaliser des gains.

Notre stratégie opérationnelle et de création de valeur

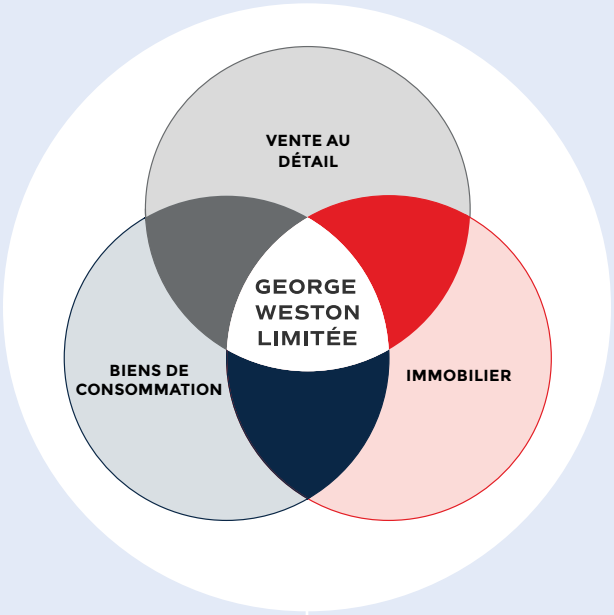

UN PORTEFEUILLE GÉRÉ PROACTIVEMENT

CRÉATION DE VALEUR GÉNÉRATIONNELLE

Unis par des principes communs

Ensemble, ces quatre concepts unissent nos entreprises et forgent notre identité :

VALEURS ÊTRE
Nos actions sont guidées par nos valeurs ÊTRE, qui témoignent d'un engagement commun à l'égard de valeurs fondamentales telles que l'Engagement, Tenir à cœur, le Respect et l'Excellence, et ce partout au sein du groupe de nos entreprises.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ
Lors de toutes nos interactions, nos décisions se fondent sur un sens aigu de l'éthique et de la conformité.

CULTURE BLEUE
Elle représente la façon dont nos valeurs prennent vie chaque jour dans nos interactions avec nos entreprises et nos clients, de même qu'entre collègues.

RESPONSABILITÉ SOCIALE
À titre d'investisseur générationnel, les tendances à long terme, qu'elles soient sociales, démographiques ou environnementales, sous-tendent l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale.

Notre incidence

Grâce à une gestion proactive et en nous fondant sur notre culture et nos valeurs, nous souhaitons avoir une incidence positive sur :

NOS ACTIONNAIRES
Nous créons de la valeur pour nos actionnaires en augmentant la valeur de nos entreprises de premier plan, en axant nos efforts sur l'excellence opérationnelle, en investissant dans des transactions stratégiques et en favorisant la distribution de dividendes.

NOS TALENTS
Nos talents sont essentiels à l'atteinte de nos objectifs à long terme. Nous voyons notre investissement dans le développement et le recrutement de gestionnaires exceptionnels comme un impératif stratégique, et nous sommes fiers de proposer des carrières stimulantes et enrichissantes.

NOS COLLECTIVITÉS
Fidèles à l'héritage et aux valeurs de la société, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie des collectivités où nous vivons et travaillons.

Indicateurs de performance clés

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les trimestres (non audité) et les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

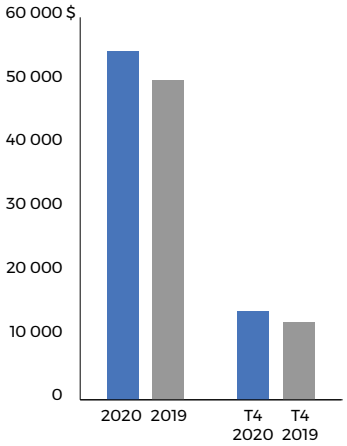

2020	**54 705**	**+9,2 %**
2019	50 109	
T4 2020	**13 806**	**+14,0 %**
T4 2019	12 107	

Notre performance en 2020

La croissance des produits de 4 596 millions de dollars générée par Loblaw a été contrebalancée par le recul de Weston Foods et de Propriétés de Choix.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

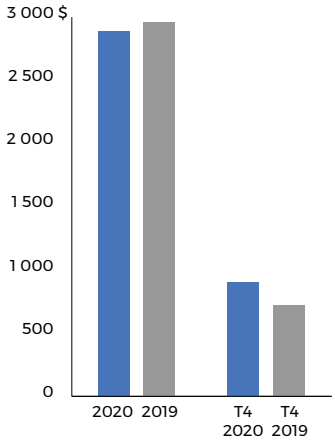

2020	**2 888**	**-2,4 %**
2019	2 958	
T4 2020	**906**	**+26,2 %**
T4 2019	718	

Notre performance en 2020

Le résultat d'exploitation a diminué de 70 millions de dollars. Cette baisse reflète essentiellement l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1]

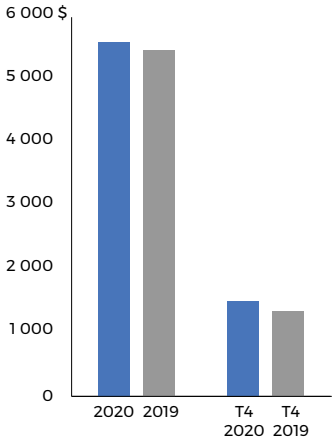

2020	**5 607**	**+2,3 %**
2019	5 483	
T4 2020	**1 501**	**+11,1 %**
T4 2019	1 351	

Notre performance en 2020

Le montant ajusté du BAIIA[1] a augmenté de 124 millions de dollars, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw, en partie contrebalancée par le recul de Propriétés de Choix et de Weston Foods. Les trois secteurs d'exploitation ont subi l'incidence négative des coûts liés à la COVID-19.

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA[1] (%)

10,2 % **2020** — **-70 pdb** par rapport à 2019

10,9 % **T4 2020** — **-30 pdb** par rapport au T4 2019

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES[1]

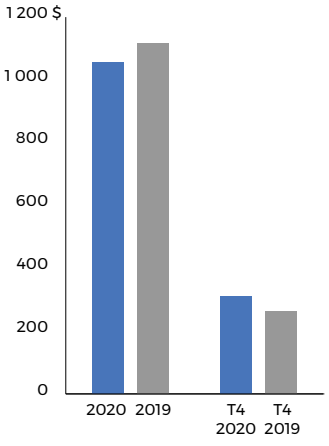

2020	**1 055**	**-5,6 %**
2019	1 117	
T4 2020	**312**	**+19,1 %**
T4 2019	262	

Notre performance en 2020

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires[1] a connu un recul de 62 millions de dollars, en raison de la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix et de Weston Foods, de la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1] et de l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE[1] ($)

6,85 $ **2020** — **-5,4 %** par rapport à 2019

2,03 $ **T4 2020** — **+20,1 %** par rapport au T4 2019

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ENTREPRISES EN EXPLOITATION[1] DU SIÈGE SOCIAL DE GWL[2]

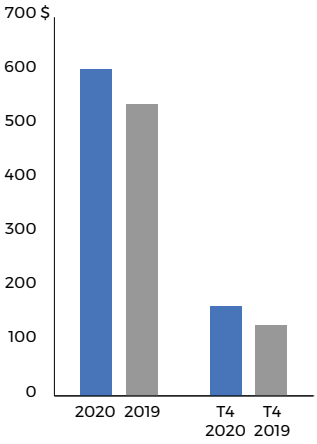

2020	**603**	**+11,9 %**
2019	539	
T4 2020	**165**	**+26,0 %**
T4 2019[4]	131	

Notre performance en 2020

Les entrées nettes liées aux entreprises en exploitation[1] du siège social de GWL[2] ont augmenté principalement en raison de la date de réception du dividende de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2020.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour un calcul de cette mesure.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1] DU SIÈGE SOCIAL DE GWL[2]

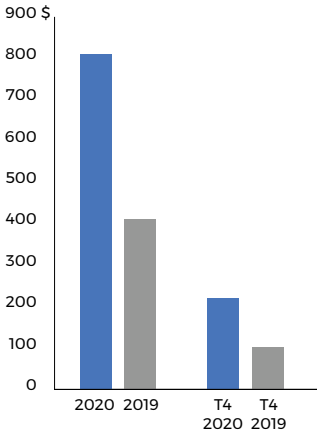

2020	**811**	**+97,3 %**
2019	411	
T4 2020	**220**	**+115,7 %**
T4 2019[4]	102	

Notre performance en 2020

Les flux de trésorerie disponibles[1] du siège social de GWL[2] ont augmenté principalement en raison du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et de la date de réception du dividende de Loblaw pour le quatrième trimestre de 2020.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour un calcul de cette mesure.

DIVIDENDES VERSÉS DU SIÈGE SOCIAL DE GWL[2]

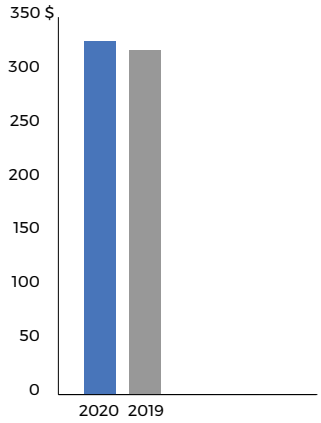

2020	**328**	**+2,8 %**
2019	319	

Notre performance en 2020

Les dividendes versés du siège social de GWL[2] ont augmenté en raison d'une hausse du dividende par action ordinaire de 4,8 % au quatrième trimestre de 2020.

Voir la page 11 du présent rapport de gestion pour un calcul de cette mesure.

MONTANT NET DE LA DETTE DU SIÈGE SOCIAL DE GWL[2]

43 $
2020

-90,0 %
par rapport à 2019

429 $
2019

Notre performance en 2020

La baisse de la dette nette du siège social de GWL[2] découle principalement de la hausse des flux de trésorerie et des placements à court terme et de la diminution de la dette totale.

Voir la rubrique 3.2 « Situation de trésorerie », du présent rapport de gestion pour un calcul de cette mesure.

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.
2 Le siège social de GWL sert à désigner les résultats financiers et les mesures non consolidés de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».

Total de la dette

La société gère sa dette pour chacun de ses secteurs d'exploitation de manière à s'assurer que chacun d'entre eux utilise un levier financier approprié. Le graphique suivant présente le total de la dette consolidée par secteur d'exploitation à présenter, aux 31 décembre 2020 et 2019. Il n'y a aucun recours à l'égard de la société pour les dettes contractées par ses secteurs d'exploitation.

Au 31 décembre 2020, la dette consolidée du groupe était de 21,0 milliards de dollars. La dette de Loblaw et de Propriétés de Choix est entièrement assurée par leurs flux de trésorerie respectifs provenant des activités d'exploitation. La dette du siège social de GWL[2)] est composée d'un passif net de 602 millions de dollars associé à un contrat à livrer sur actions visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw et de 450 millions de dollars de débentures non garanties de premier rang. Pour plus de précisions sur le contrat à livrer sur actions, il y a lieu de consulter la rubrique 3.3 « Composantes de la dette totale » du présent rapport de gestion.

TOTAL DE LA DETTE

Au 31 décembre
(en milliards de dollars)

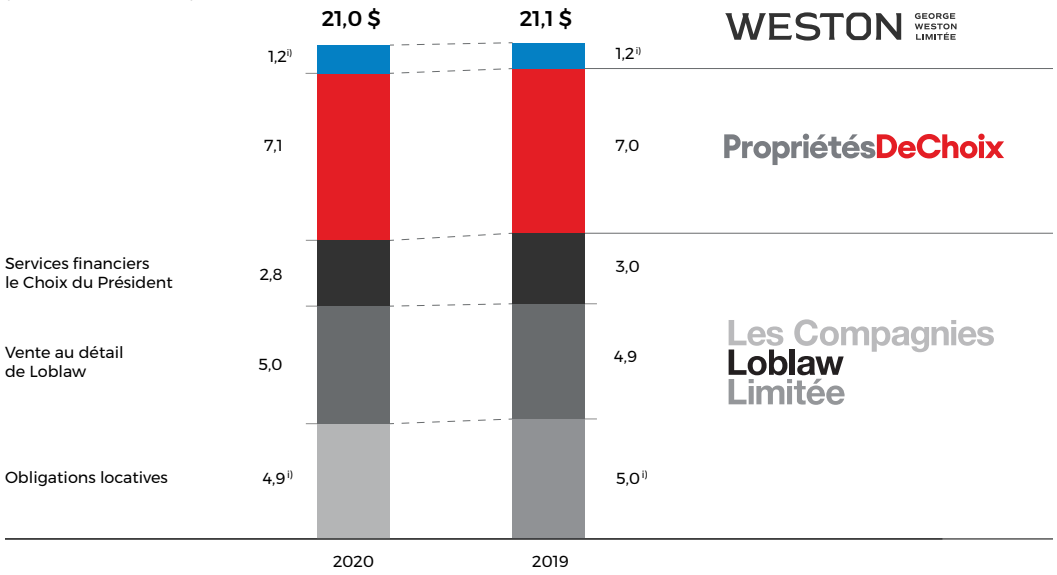

i) En 2020, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé des obligations locatives de 5,0 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2019), dont 4,9 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2019) sont attribuables à Loblaw et 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2019), à Weston Foods. Les obligations locatives sont principalement comptabilisées pour des contrats de location de biens immobiliers, de véhicules et de matériel.

Flux de trésorerie disponibles[1] du siège social de GWL

Les flux de trésorerie disponibles[1] du siège social de GWL sont générés par les dividendes reçus de Loblaw, les distributions reçues de Propriétés de Choix, les entrées nettes de trésorerie de Weston Foods et le produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payés par le siège social.

Pour les trimestres et les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	2020	**2019[4]**	**2020**	**2019**
Montant ajusté du BAIIA[1] de Weston Foods	**79**	56	**200**	223
Dépenses d'investissement de Weston Foods	**(53)**	(70)	**(162)**	(194)
Distributions de Propriétés de Choix	**81**	82	**326**	325
Dividendes de Loblaw	**61**	–	**296**	233
Impôt sur le résultat recouvré (payé) par Weston Foods	**–**	–	**14**	(7)
Autre	**(3)**	63	**(71)**	(41)
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation[1] du siège social de GWL	**165**	131	**603**	539
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	**75**	–	**336**	–
Siège social de GWL et coûts de financement[1]	**(20)**	(25)	**(119)**	(109)
Impôt sur le résultat payé	**–**	(4)	**(9)**	(19)
Flux de trésorerie disponibles[1] du siège social de GWL	**220**	102	**811**	411

i) Inclus au poste « Autres et intersectoriel », le siège social de GWL[2] comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

Dividendes

GWL a déclaré un dividende annualisé de 2,20 $ par action ordinaire en 2020. L'objectif de la société est d'augmenter le dividende par action ordinaire au fil du temps tout en conservant des flux de trésorerie disponibles appropriés pour financer sa croissance. Depuis 2011, le dividende par action ordinaire a augmenté à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 4,8 %.

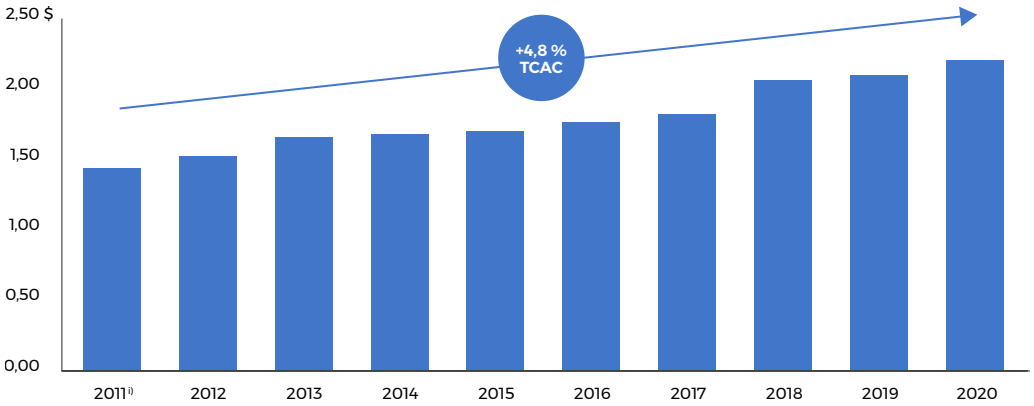

i) N'inclut pas le dividende extraordinaire non récurrent de 7,75 $ par action ordinaire qui a été versé le 25 janvier 2011.

Loblaw

Loblaw (TSX : L) offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Stratégie

Loblaw est bien placée pour s'adapter à l'évolution des tendances de consommation provoquée par la pandémie. L'équipe de direction de Loblaw s'est engagée à assurer la croissance des principales activités, soit les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail et les services d'opérations bancaires courantes, en tirant parti de ses actifs de pointe et en créant de la valeur grâce à ses programmes d'amélioration des processus et de création d'efficiences ainsi qu'aux connaissances fondées sur des données. La stratégie de Loblaw place cette dernière en bonne position pour tirer profit des changements rapides dans le secteur mondial de l'alimentation au détail et du bien-être et elle repose sur trois initiatives de croissance stratégiques : le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses et un Réseau de soins de santé relié.

Loblaw est un chef de file réputé en matière de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »). L'engagement de longue date de Loblaw envers la RSE ainsi que ses solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») reposent sur son objectif de créer de la valeur à long terme, notamment l'élaboration de solutions durables aux risques et occasions liés aux facteurs ESG, l'établissement d'objectifs mesurables, la communication transparente d'information, une participation proactive des parties prenantes et des pratiques de gouvernance rigoureuses.

Faits saillants de l'exercice

Loblaw a enregistré des résultats positifs accompagnés d'une forte croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et du chiffre d'affaires tiré du commerce électronique au cours d'un trimestre encore considérablement touché par la COVID-19, qui comprenait les coûts engagés pour assurer la sécurité des clients et des collègues. Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs au moyen d'activités promotionnelles.

OFFRES DE LOBLAW

Divisions :
Escompte
Marché
Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix
PC Finance
Joe Fresh

Marques :
le Choix du Président
sans nom
Life Brand
PC Optimum
PC Argent

Indicateurs de performance clés

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les trimestres (non audité) et les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

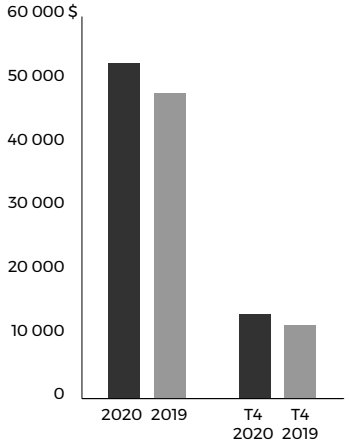

2020	**52 714**	**+9,7 %**
2019	48 037	
T4 2020	**13 286**	**+14,6 %**
T4 2019	11 590	

Notre performance en 2020

Les produits ont augmenté principalement grâce à la croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et d'une augmentation nette de la superficie de vente au détail.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

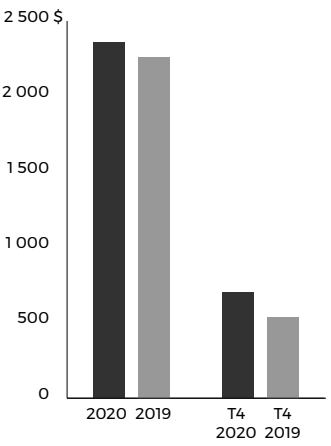

2020	**2 357**	**+4,2 %**
2019	2 262	
T4 2020	**700**	**+29,9 %**
T4 2019	539	

Notre performance en 2020

Le résultat d'exploitation a augmenté de 95 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019. Cette augmentation découle de l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, qui comprend les effets favorables de la consolidation des franchises et de la 53e semaine, en partie contrebalancée par le recul du secteur Services financiers. Les résultats comprennent également l'incidence défavorable des coûts liés à la COVID-19.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)]

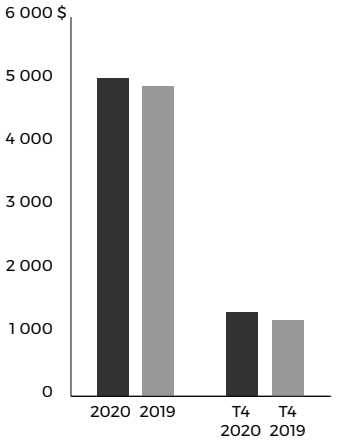

2020	**5 033**	**+2,6 %**
2019	4 904	
T4 2020	**1 330**	**+10,6 %**
T4 2019	1 203	

Notre performance en 2020

Le montant ajusté du BAIIA[1)] a augmenté de 129 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019, principalement en raison d'une hausse de la performance dans le secteur Vente au détail, qui comprenait les effets favorables de la consolidation des franchises et de la 53e semaine de 2020, en partie contrebalancée par le recul du secteur Services financiers. Les résultats tenaient également compte de l'incidence défavorable des coûts liés à la COVID-19.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] a diminué, en raison essentiellement de la diminution du montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail[1)] liée à l'incidence défavorable de la variation de la composition des ventes liée à la COVID-19 et des prix concurrentiels, en partie contrebalancée par une amélioration des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires découlant de la hausse du volume des ventes et par les initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences, en partie contrebalancée par les coûts liés à la COVID-19 et les coûts de main-d'œuvre supplémentaires liés au commerce électronique.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1)i)]

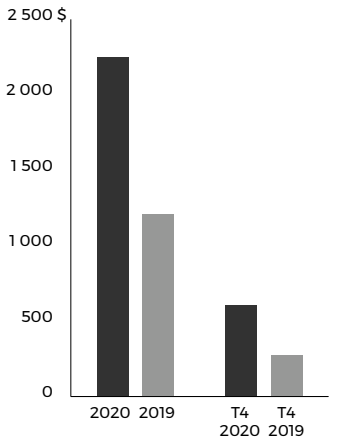

2020	**2 247**	**+85,7 %**
2019	1 210	
T4 2020	**606**	**+122,8 %**
T4 2019	272	

Notre performance en 2020

La hausse des flux de trésorerie disponibles[1)i)] découle de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19 et aux taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent, de la diminution de l'impôt payé et de l'augmentation du bénéfice en trésorerie, en partie contrebalancées par la hausse des paiements au titre de la location.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1,2 milliard
2020

+1,5 % par rapport à 2019

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA[1)] (%)

9,6 %
2020

-60 pdb par rapport à 2019

10,0 %
T4 2020

-40 pdb par rapport au T4 2019

AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL[i)] (%)

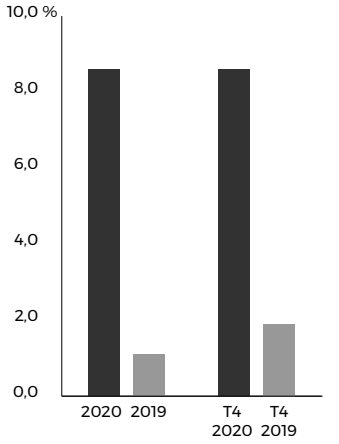

2020	**8,6 %**	**+750 pdb**
2019	1,1 %	
T4 2020	**8,6 %**	**+670 pdb**
T4 2019	1,9 %	

Notre performance en 2020

La COVID-19 a eu une incidence positive sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation, qui a augmenté de 8,6 %. La taille du panier d'épicerie s'est accrue alors que l'achalandage en magasin a baissé.

RATIO DE LA DETTE DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL SUR LE MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)i)]

2,8 x
2020

-0,2 x par rapport à 2019

AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DES PHARMACIES AU DÉTAIL[i)] (%)

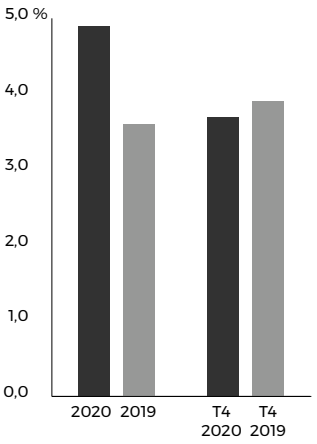

2020	**4,9 %**	**+130 pdb**
2019	3,6 %	
T4 2020	**3,7 %**	**-20 pdb**
T4 2019	3,9 %	

Notre performance en 2020

Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté d'environ 4,9 %, ce qui comprend l'incidence de la COVID-19.
Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté en raison de la hausse du nombre d'ordonnances et de leur valeur moyenne. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin a également augmenté.

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.
i) Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter au rapport annuel de 2020 publié par Loblaw, qui peut être consulté à sedar.com et à loblaw.ca.

Propriétés de Choix

La FPI Propriétés de Choix (TSX : CHP.UN) est une fiducie de placement immobilier de premier plan qui crée une valeur durable en possédant, en gérant et en aménageant des actifs commerciaux et résidentiels de haute qualité.

Stratégie

Propriétés de Choix souhaite créer de la valeur à long terme en possédant, en gérant et en aménageant des actifs de haute qualité. Le portefeuille de haute qualité et diversifié de Propriétés de Choix procure des flux de trésorerie fiables et comporte une réserve impressionnante de possibilités d'aménagement futur. Propriétés de Choix souhaite maximiser la valeur à long terme en adoptant une approche disciplinée et durable en ce qui concerne les opérations immobilières et la gestion financière, et en dégageant de la valeur grâce aux activités d'aménagement. Les objectifs de Propriétés de Choix sont d'augmenter la valeur de l'actif net, d'assurer une croissance stable du résultat d'exploitation net (« REN ») et de préserver le capital dans une perspective à long terme.

Faits saillants de l'exercice

Propriétés de Choix a pris des mesures réfléchies pour atténuer les effets de la pandémie sur ses activités et a veillé à l'intérêt de ses employés, de ses locataires et des autres parties prenantes tout au long de l'année 2020. Malgré les défis posés par la COVID-19, Propriétés de Choix a enregistré d'excellents résultats d'exploitation, reflétant la stabilité de son portefeuille productif de revenus et de ses locataires qui sont détaillants de produits de première nécessité, notamment les magasins d'alimentation et les pharmacies. Propriétés de Choix a continué à améliorer son portefeuille grâce à son programme d'aménagement et à ses initiatives de recyclage de capitaux, et en renforçant son bilan par des refinancements de dettes.

TAUX D'OCCUPATION

97,1 % **-60 pdb** par rapport à 2019

10 PRINCIPAUX LOCATAIRES

1. Loblaw
2. Canadian Tire
3. TJX Companies
4. Dollarama
5. GoodLife
6. Staples/Bureau en gros
7. Régie des alcools de l'Ontario
8. Weston Foods
9. TD Canada Trust
10. Lowe's

Indicateurs de performance clés

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les trimestres (non audité) et les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)

PRODUITS

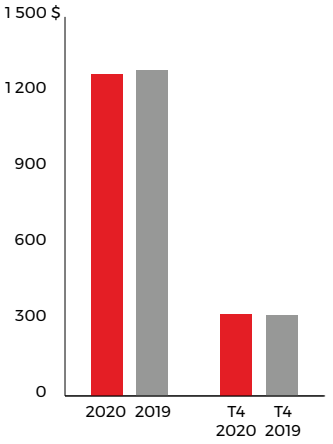

2020	**1 271**	**-1,4 %**
2019	1 289	
T4 2020	**322**	**+1,3 %**
T4 2019	318	

Notre performance en 2020

Les produits ont diminué en raison des produits abandonnés au titre de la cession d'immeubles, y compris ceux vendus lors de l'opération sur le portefeuille au troisième trimestre de 2019, en partie contrebalancés par les produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et par l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

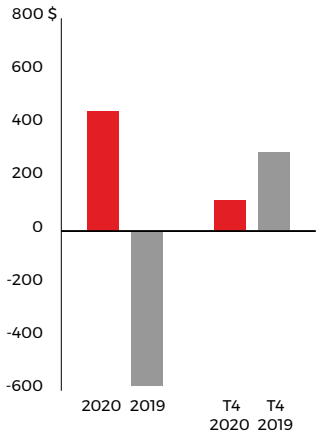

2020	**451**	**+177,6 %**
2019	(581)	
T4 2020	**117**	**-60,2 %**
T4 2019	294	

Notre performance en 2020

Les résultats financiers de Propriétés de Choix subissent l'incidence des ajustements de la juste valeur de ses parts échangeables. Les parts échangeables sont comptabilisées à la juste valeur selon le prix des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts de fiducie ») sur le marché, ce qui a une incidence négative sur les résultats financiers lorsque le cours des parts de la fiducie augmente et une incidence positive lorsque le cours des parts de la fiducie diminue.

Le bénéfice net a augmenté comparativement à celui inscrit en 2019 en raison d'un ajustement favorable de la juste valeur des parts échangeables, le cours des parts de fiducie ayant diminué au cours de l'année, en partie contrebalancé par des baisses liées à la variation défavorable de la juste valeur des immeubles de placement et à l'augmentation des charges pour créances douteuses.

i) Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter au rapport annuel de 2020 publié par Propriétés de Choix, qui peut être consulté à sedar.com et à choicereit.ca.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION[1)]

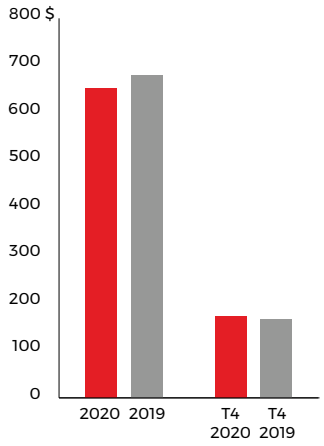

2020	**652**	**-4,1 %**
2019	680	
T4 2020	**172**	**+3,6 %**
T4 2019	166	

Notre performance en 2020

Les fonds provenant des activités d'exploitation[1)] ont diminué de 28 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019, essentiellement en raison d'une réduction du résultat d'exploitation net attribuable à une augmentation des charges pour créances douteuses, en partie contrebalancée par la baisse des coûts d'emprunt résultant de l'utilisation du produit tiré des activités de désendettement et du recyclage des capitaux.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AJUSTÉS[i)]

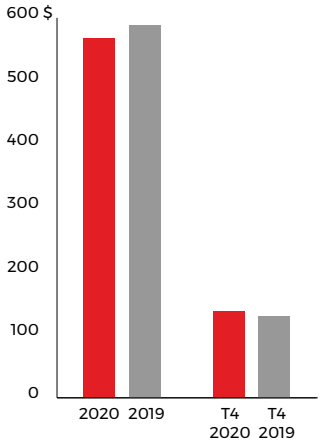

2020	**567**	**-3,6 %**
2019	588	
T4 2020	**136**	**+5,4 %**
T4 2019	129	

Notre performance en 2020

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés[i)] ont diminué principalement en raison d'une réduction globale des fonds provenant de l'exploitation, d'une augmentation du capital immobilier et des frais internes de location, en partie contrebalancées par une baisse du loyer sur une base linéaire.

REN DE L'ACTIF COMPARABLE, SELON LA MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ DE TRÉSORERIE[i)]

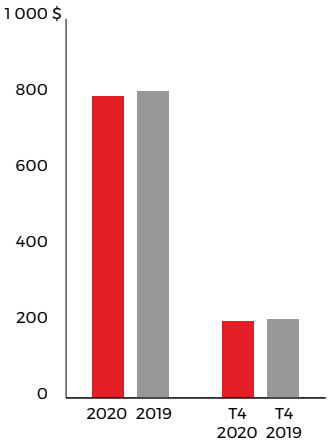

2020	**796**	**-1,6 %**
2019	809	
T4 2020	**201**	**-2,3 %**
T4 2019	206	

Notre performance en 2020

Le REN de l'actif comparable, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie[i)] a diminué comparativement à celui inscrit en 2019, principalement en raison d'une augmentation des charges pour créances douteuses, en partie contrebalancée par l'apport des hausses de loyer contractuelles dans le secteur Vente au détail.

DETTE SUR LE TOTAL DES ACTIFS[i)] (%)

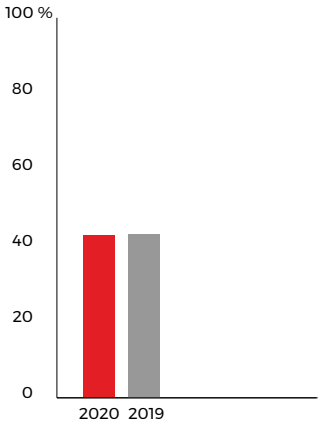

2020	**42,7 %**	**-40 pdb**
2019	43,1 %	

Notre performance en 2020

La dette sur le total des actifs[i)] a diminué en raison du remboursement de la dette et de la réduction du niveau d'endettement découlant de l'utilisation du produit des cessions de biens immobiliers et du placement de parts en mai 2019.

RATIO DE LA DETTE SUR LE BAIIAJV[i)] SELON UNE BASE NORMALISÉE

7,6 x
2020

+0,1 x
par rapport à 2019

RATIO DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE[i)]

3,2 x
2020

+0,2 x
par rapport à 2019

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.

i) Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter au rapport annuel de 2020 publié par Propriétés de Choix, qui peut être consulté à sedar.com et à choicereit.ca.

Weston Foods

Weston Foods est une boulangerie solidement établie en Amérique du Nord dont la raison d'être est *Rendre meilleur chaque moment du quotidien*. L'entreprise est un chef de file innovant et réputé comme étant de confiance au sein de l'industrie.

Weston Foods dessert ses clients nord-américains au sein d'un certain nombre de canaux, notamment les services alimentaires et le commerce de détail, en fabriquant du pain, des petits pains, des petits gâteaux, des beignes, des biscuits, des gâteaux, des tartes, des cornets, des gaufres, des produits de boulangerie artisanaux et plus encore. Les marques de Weston Foods comprennent, entre autres, Wonder, Boulangerie ACE, Country Harvest et D'Italiano.

L'entreprise compte plus de 6 000 employés répartis dans 33 installations de boulangerie au Canada et aux États-Unis. Weston Foods a à cœur d'offrir des produits et des solutions de boulangerie de qualité supérieure et de grande valeur à ses clients partout en Amérique du Nord.

Stratégie

Weston Foods a pour ambition d'être une boulangerie de premier plan en Amérique du Nord en offrant des produits et des services de qualité supérieure à ses consommateurs et clients dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Weston Foods souhaite créer une valeur ajoutée pour ses consommateurs et ses clients en leur offrant des saveurs, une qualité et une expérience inégalées, en améliorant le service à la clientèle, en tirant parti de ses marques de renom et en faisant preuve d'innovation stratégique.

Weston Foods entend obtenir d'excellents résultats financiers en augmentant son chiffre d'affaires, en améliorant son efficacité opérationnelle et en optimisant ses coûts. L'atteinte de ces objectifs repose sur du personnel motivé et talentueux, une chaîne d'approvisionnement intégrée hautement concurrentielle, une mise en œuvre impeccable et le déploiement de nouveaux systèmes qui permettent de travailler de façon plus agile.

Nous mettons en œuvre ce cadre stratégique tout en respectant les valeurs ÊTRE de Weston Foods et en gardant à l'esprit notre raison d'être, soit *Rendre meilleur chaque moment du quotidien*.

MARQUES DE WESTON FOODS

Pain Wonder
D'Italiano
Gadoua
Country Harvest
Boulangerie ACE
Casa Mendosa

Faits saillants de l'exercice

En 2020, Weston Foods a continué de cibler le retour à la croissance du chiffre d'affaires et de miser sur les améliorations opérationnelles et les capacités organisationnelles. L'entreprise a enregistré de bons résultats au cours du premier trimestre et a poursuivi sur sa lancée du second semestre de 2019. La pandémie de COVID-19 a commencé à avoir une incidence sur l'entreprise au début de 2020, mais la direction a entrepris des démarches diligentes pour stabiliser les effets de la pandémie sur ses employés, ses activités et ses résultats financiers. Les ventes de certaines catégories de détail et de certains services alimentaires ont subi l'incidence défavorable des fermetures de boulangeries et de présentoirs de boulangerie dans les magasins, ainsi que des fermetures imposées par le gouvernement d'entreprises non essentielles, y compris les restaurants. En plus de la baisse des ventes, Weston Foods a engagé des coûts supplémentaires liés à la COVID-19 relativement aux primes et aux mesures de protection salariale temporaires, et a renforcé les mesures de santé et de sécurité pour protéger les collègues. Malgré les répercussions actuelles de la COVID-19, Weston Foods a enregistré une amélioration trimestrielle de ses résultats financiers et opérationnels à partir du troisième trimestre de 2020.

En 2020, Weston Foods a mené à terme son programme de transformation et a investi dans des améliorations organisationnelles susceptibles de générer une croissance à plus long terme, notamment en déployant son progiciel de gestion intégré à l'échelle de ses principales activités au Canada.

Weston Foods maintient sa confiance envers sa stratégie visant à développer ses principaux secteurs d'activité, à investir de façon ciblée dans les catégories et marchés clés, à accroître la fidélité de sa clientèle et à renforcer ses principaux processus opérationnels.

Indicateurs de performance clés

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les trimestres (non audité) et les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)

CHIFFRE D'AFFAIRES

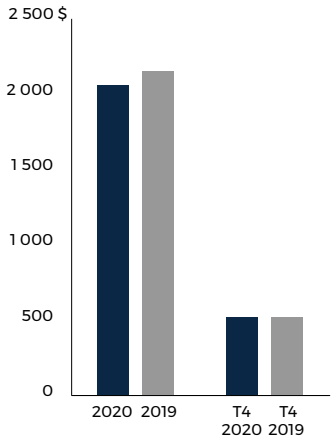

2020	**2 062**	**-4,3 %**
2019	2 155	
T4 2020	**523**	**+0,2 %**
T4 2019	522	

Notre performance en 2020

Le chiffre d'affaires reflète une baisse des volumes pour certaines catégories de la vente au détail et des services alimentaires qui a découlé de la pandémie de COVID-19.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

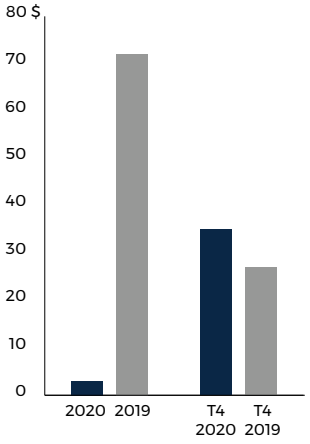

2020	**3**	**-95,8 %**
2019	72	
T4 2020	**35**	**+29,6 %**
T4 2019	27	

Notre performance en 2020

Le résultat d'exploitation a diminué de 69 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019, principalement en raison de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes, et du recul de la performance sur le plan de l'exploitation attribuable à la baisse du chiffre d'affaires et aux coûts liés à la COVID-19.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1]

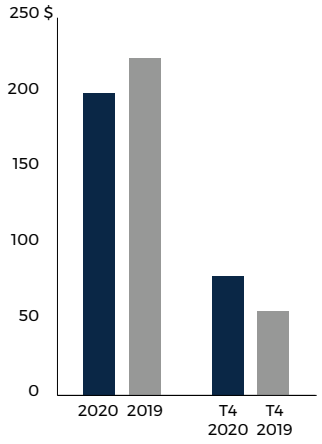

2020	**200**	**-10,3 %**
2019	223	
T4 2020	**79**	**+41,1 %**
T4 2019	56	

Notre performance en 2020

Le montant ajusté du BAIIA[1] a diminué de 23 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019, en raison de la baisse du chiffre d'affaires et des coûts liés à la COVID-19, facteurs contrebalancés en partie par des améliorations au chapitre de la productivité, par les avantages nets tirés du programme de transformation et par des économies de coûts.

MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA[1] (%)

9,7 %	**2020**	**-60 pdb** par rapport à 2019
15,1 %	**T4 2020**	**+440 pdb** par rapport au T4 2019

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

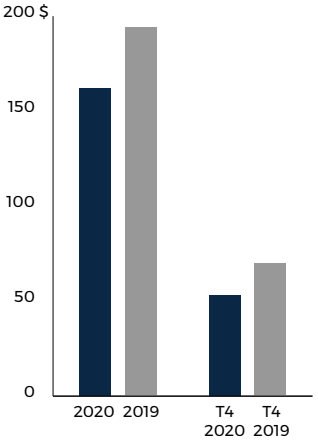

2020	**162**	**-16,5 %**
2019	194	
T4 2020	**53**	**-24,3 %**
T4 2019	70	

Notre performance en 2020

En 2020, les dépenses d'investissement comprennent des dépenses consacrées à l'innovation et à la croissance, aux technologies de l'information, ainsi qu'à la maintenance.

1 Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.

Certaines photographies figurant dans ce rapport ont été prises avant le début de la pandémie. Les nouvelles images ont été prises à l'aide des protocoles liés à la COVID 19.

Faits saillants financiers[5)]

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en %)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS			
Produits	**54 705 $**	50 109 $	**9,2 %**
Résultat d'exploitation	**2 888**	2 958	**(2,4) %**
Montant ajusté du BAIIA[i)]	**5 607**	5 483	**2,3 %**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[ii)]	**2 427**	2 318	**4,7 %**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**831**	1 704	**(51,2) %**
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[i)]	**1 117**	1 071	**4,3 %**
Impôt sur le résultat	**475**	431	**10,2 %**
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[i)]	**679**	653	**4,0 %**
Bénéfice net	**1 582**	823	**92,2 %**
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société[iii)]	**963**	242	**297,9 %**
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**919**	198	**364,1 %**
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[i)]	**1 055**	1 117	**(5,6) %**
SITUATION FINANCIÈRE ET FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	**3 231 $**	2 139 $	**51,1 %**
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**5 521**	4 555	**21,2 %**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles	**1 658**	1 596	**3,9 %**
Flux de trésorerie disponibles[i)]	**2 128**	1 342	**58,6 %**
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	**21 000**	21 131	**(0,6) %**
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	**7 811**	7 609	**2,7 %**
Total des capitaux propres	**13 418**	13 175	**1,8 %**
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars)			
Bénéfice net dilué par action ordinaire	**5,96 $**	1,26 $	**373,0 %**
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[i)]	**6,85**	7,24	**(5,4) %**
MESURES ET RATIOS FINANCIERS CONSOLIDÉS			
Montant ajusté de la marge du BAIIA[i)] (en pourcentage)	**10,2 %**	10,9 %	
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société[i)] (en pourcentage)	**15,3 %**	16,1 %	
Montant ajusté du rendement du capital[i)] (en pourcentage)	**10,8 %**	10,3 %	
SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER			
Loblaw			
Produits	**52 714 $**	48 037 $	**9,7 %**
Résultat d'exploitation	**2 357**	2 262	**4,2 %**
Montant ajusté du BAIIA[i)]	**5 033**	4 904	**2,6 %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[i)] (en pourcentage)	**9,6 %**	10,2 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[ii)]	**2 596**	2 524	**2,9 %**
Propriétés de Choix			
Produits	**1 271 $**	1 289 $	**(1,4) %**
Bénéfice net	**451**	(581)	**(177,6) %**
Fonds provenant des activités d'exploitation[i)]	**652**	680	**(4,1) %**
Weston Foods			
Chiffre d'affaires	**2 062 $**	2 155 $	**(4,3) %**
Résultat d'exploitation	**3**	72	**(95,8) %**
Montant ajusté du BAIIA[i)]	**200**	223	**(10,3) %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[i)] (en pourcentage)	**9,7 %**	10,3 %	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[ii)]	**175**	147	**19,0 %**

i) Voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société pour 2020.
ii) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart et d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.
iii) Comprend le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et les dividendes privilégiés.

Rapport de gestion

1. Performance financière globale 21
   - 1.1 Résultats d'exploitation consolidés 21
   - 1.2 Principales informations annuelles 28
   - 1.3 Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) 31
2. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter 32
   - 2.1 Résultats d'exploitation de Loblaw 32
   - 2.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix 35
   - 2.3 Résultats d'exploitation de Weston Foods 36
3. Situation de trésorerie et sources de financement 37
   - 3.1 Flux de trésorerie 37
   - 3.2 Situation de trésorerie 38
   - 3.3 Composantes de la dette totale 40
   - 3.4 Situation financière 44
   - 3.5 Notation 44
   - 3.6 Capital social 45
   - 3.7 Arrangements hors bilan 47
   - 3.8 Obligations contractuelles 48
4. Résultats d'exploitation trimestriels 49
   - 4.1 Informations financières trimestrielles 49
   - 4.2 Résultats du quatrième trimestre 51
5. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre 59
   - 5.1 Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre 59
   - 5.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre 61
   - 5.3 Résultats d'exploitation de Weston Foods pour le quatrième trimestre 62
6. Contrôles et procédures de communication de l'information 63
7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière 63
8. Risques d'entreprise et gestion des risques 64
   - 8.1 Risques liés à la COVID-19 et gestion des risques 65
   - 8.2 Risques d'exploitation et gestion des risques 66
   - 8.3 Risques financiers et gestion des risques 76
9. Transactions entre parties liées 78
10. Estimations comptables critiques et jugements 79
11. Normes comptables entrées en vigueur 82
12. Norme comptable future 82
13. Perspectives 82
14. Mesures financières non conformes aux PCGR 84
    - 14.1 Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entrant en vigueur à l'exercice 2021 94
15. Énoncés prospectifs 98
16. Informations supplémentaires 99

1. Performance financière globale

1.1 Résultats d'exploitation consolidés

À moins d'indication contraire, les résultats de la société comprennent une semaine d'activité additionnelle (la « 53e semaine ») dans les résultats de l'exercice 2020 en entier par rapport à 2019 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

Les résultats de la société tiennent compte de ce qui suit :

- l'incidence de la COVID-19. Pour plus d'information, il y a également lieu de consulter la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », la rubrique 2, « Résultats des secteurs d'exploitation à présenter », et la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques » du présent rapport de gestion;
- l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente et positivement lorsque le prix des parts de fiducie diminue.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	**2020 (53 semaines)**	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**54 705 $**	**50 109 $**	**4 596 $**	**9,2 %**
Résultat d'exploitation	**2 888 $**	**2 958 $**	**(70) $**	**(2,4) %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**5 607 $**	5 483 $	124 $	2,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**10,2 %**	10,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**2 427 $**	**2 318 $**	**109 $**	**4,7 %**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**831 $**	**1 704 $**	**(873) $**	**(51,2) %**
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]	**1 117 $**	1 071 $	46 $	4,3 %
Impôt sur le résultat	**475 $**	**431 $**	**44 $**	**10,2 %**
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[1)]	**679 $**	653 $	26 $	4,0 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)]	**26,1 %**	25,0 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**963 $**	**242 $**	**721 $**	**297,9 %**
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**919 $**	**198 $**	**721 $**	**364,1 %**
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)]	**1 055 $**	1 117 $	(62) $	(5,6) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**5,96 $**	**1,26 $**	**4,70 $**	**373,0 %**
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[1)] (en dollars)	**6,85 $**	7,24 $	(0,39) $	(5,4) %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart et d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

Le tableau qui suit présente l'incidence approximative de la 53e semaine sur les résultats consolidés de la société au quatrième trimestre de 2020 :

				53e semaine 2020
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Loblaw	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total
Produits	**878 $**	**29 $**	**(10) $**	**897 $**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**67 $**	**4 $**	**– $**	**71 $**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**7,6 %**	**13,8 %**		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**
Résultat d'exploitation	**67 $**	**4 $**	**– $**	**71 $**
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**18 $**	**3 $**	**– $**	**21 $**
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**0,12 $**	**0,02 $**	**– $**	**0,14 $**

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ

En 2020, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 919 millions de dollars (5,96 $ par action ordinaire), comparativement à 198 millions de dollars (1,26 $ par action ordinaire) pour 2019. Cette hausse de 721 millions de dollars (4,70 $ par action ordinaire) découle essentiellement de l'incidence favorable nette de 783 millions de dollars (5,09 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une diminution de 62 millions de dollars (0,39 $ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessous.

- L'incidence favorable nette de 783 millions de dollars (5,09 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
  - l'incidence favorable de 789 millions de dollars (5,14 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse considérable du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2020;
  - l'incidence favorable de 101 millions de dollars (0,66 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw;

  facteurs en partie contrebalancés par
  - l'incidence défavorable de 69 millions de dollars (0,45 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence défavorable de 16 millions de dollars (0,10 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;

- La diminution de 62 millions de dollars (0,39 $ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société, en raison de ce qui suit :
  - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix et de Weston Foods attribuable à l'incidence de la COVID-19 et des coûts connexes;
  - l'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)];
  - l'augmentation du montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat[1)] attribuable à l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », et à l'incidence de certains éléments d'impôt non déductibles;
  - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;

  facteurs en partie contrebalancés par
  - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw, y compris l'incidence de la COVID-19 et des coûts connexes;
  - certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix et comptabilisés lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel » au troisième trimestre de 2020, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) »;
  - l'apport positif de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la participation de la société dans Loblaw découlant des rachats d'actions de Loblaw.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)] s'est établi à 1 055 millions de dollars (6,85 $ par action ordinaire) en 2020, en baisse de 62 millions de dollars (0,39 $ par action ordinaire), ou 5,6 %, comparativement à celui inscrit pour 2019, en raison de la diminution de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessus. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53e semaine de 21 millions de dollars (0,14 $ par action ordinaire), le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)] a diminué de 83 millions de dollars (0,53 $ par action ordinaire), ou 7,4 %, par rapport à 2019.

PRODUITS

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**52 714 $**	48 037 $	**4 677 $**	**9,7 %**
Propriétés de Choix	**1 271 $**	1 289 $	**(18) $**	**(1,4) %**
Weston Foods	**2 062 $**	2 155 $	**(93) $**	**(4,3) %**
Autres et intersectoriel	**(1 342) $**	(1 372) $		
Chiffres consolidés	**54 705 $**	50 109 $	**4 596 $**	**9,2 %**

Les produits consolidés de la société ont augmenté de 4 596 millions de dollars, ou 9,2 %, en 2020 comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 54 705 millions de dollars. La hausse des produits enregistrée tient compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 9,3 % découlant de l'augmentation de 9,7 % des produits de Loblaw, en raison essentiellement de la performance du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une diminution des produits tirés du secteur Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 760 millions de dollars, ou 10,1 %, comparativement à celui inscrit pour 2019. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 248 millions de dollars, ou 9,3 %, ce qui tient compte de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53e semaine, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et d'une augmentation nette de la superficie de vente au détail. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 8,6 %. L'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail reflète l'incidence positive de la COVID-19. La taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a diminué en 2020. Le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw s'est accru de 3,9 % (2,5 % en 2019), ce qui reflète la croissance des produits tirés du secteur de l'alimentation au détail d'un exercice à l'autre par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition des ventes. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,9 %.

- Incidence négative négligeable découlant de la diminution de 1,4 % des produits de Propriétés de Choix. La diminution de 18 millions de dollars est attribuable essentiellement aux produits abandonnés au titre des immeubles cédés, y compris ceux cédés dans le cadre de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix au troisième trimestre de 2019, en partie contrebalancés par les produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

- Incidence négative de 0,2 % découlant de la diminution de 4,3 % du chiffre d'affaires de Weston Foods. Le chiffre d'affaires tient compte de l'incidence favorable d'environ 1,3 % de la 53e semaine et de celle d'environ 0,4 % de la conversion des monnaies étrangères. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la 53e semaine et de celle de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 6,0 %. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence d'une baisse des volumes dans certaines catégories des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires qui a découlé de la pandémie de COVID-19 et l'incidence défavorable de la rationalisation des produits. L'incidence combinée de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires a eu une incidence négligeable sur le chiffre d'affaires par rapport à 2019.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**2 357 $**	2 262 $	95 $	4,2 %
Propriétés de Choix	**622 $**	890 $	(268) $	(30,1) %
Weston Foods	**3 $**	72 $	(69) $	(95,8) %
Autres et intersectoriel	**(94) $**	(266) $		
Chiffres consolidés	**2 888 $**	2 958 $	(70) $	(2,4) %

Le résultat d'exploitation de la société s'est établi à 2 888 millions de dollars en 2020, en baisse de 70 millions de dollars, ou 2,4 %, comparativement à celui de 2 958 millions de dollars inscrit en 2019. Cette baisse de 70 millions de dollars du résultat d'exploitation reflète essentiellement l'incidence défavorable nette de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par l'amélioration de 37 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, compte tenu de l'incidence de 71 millions de dollars de la 53e semaine, comme il est décrit ci-dessous :

- l'incidence défavorable nette de 107 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle principalement de ce qui suit :
  - l'incidence défavorable de 85 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence défavorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités de Loblaw;
  - l'incidence défavorable de 15 millions de dollars de la reprise sur certains éléments liés à des périodes précédentes comptabilisée en 2019;
  - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;

  facteurs en partie contrebalancés par
  - l'incidence favorable de 14 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur, déduction faite des reprises;
  - l'incidence favorable de 10 millions de dollars des achats de rentes et rachats de régimes de retraite de l'exercice précédent.
- l'amélioration de 37 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable aux facteurs suivants :
  - certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix et comptabilisés lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel » au troisième trimestre de 2020, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) »;
  - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw, qui tient compte de l'incidence favorable de la 53e semaine, en partie contrebalancée par une diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers de Loblaw;

  facteurs en partie contrebalancés par
  - la performance négative sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods et de Propriétés de Choix attribuable à l'incidence de la COVID-19 et des coûts connexes;
  - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)]

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**5 033 $**	4 904 $	129 $	2,6 %
Propriétés de Choix	**879 $**	914 $	(35) $	(3,8) %
Weston Foods	**200 $**	223 $	(23) $	(10,3) %
Autres et intersectoriel	**(505) $**	(558) $		
Chiffres consolidés	**5 607 $**	5 483 $	124 $	2,3 %

Le montant ajusté du BAIIA[1)] de la société a augmenté de 124 millions de dollars, ou 2,3 %, en 2020 comparativement à celui de 5 483 millions de dollars inscrit en 2019 pour s'établir à 5 607 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA[1)], à l'exclusion de l'incidence de certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix et comptabilisés lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel », comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 2,4 % découlant d'une augmentation de 2,6 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw attribuable à l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail de Loblaw, qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53e semaine, en partie contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Services financiers. L'amélioration du montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail de Loblaw s'explique par l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- Incidence négative de 0,6 % découlant de la diminution de 3,8 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Propriétés de Choix attribuable essentiellement aux produits abandonnés au titre des immeubles cédés, y compris ceux cédés dans le cadre de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix au troisième trimestre de 2019, à l'augmentation des pertes de crédit attendues du portefeuille, en partie contrebalancés par les produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

- Incidence négative de 0,4 % découlant de la diminution de 10,3 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Weston Foods. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de 4 millions de dollars de la 53e semaine, le montant ajusté du BAIIA[1)] a diminué de 27 millions de dollars, ou 12,1 %. La diminution est attribuable à la baisse du chiffre d'affaires, à l'augmentation des charges liées à la COVID-19 et à l'augmentation du coût des intrants, en partie contrebalancées par les améliorations au chapitre de la productivité, par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, par les mesures de réduction des coûts et par une baisse des charges de rémunération liées au rendement.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	**2020** **(53 semaines)**	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**2 596 $**	2 524 $	**72 $**	**2,9 %**
Propriétés de Choix	**3 $**	1 $	**2 $**	**200,0 %**
Weston Foods	**175 $**	147 $	**28 $**	**19,0 %**
Autres et intersectoriel	**(347) $**	(354) $		
Chiffres consolidés	**2 427 $**	2 318 $	**109 $**	**4,7 %**

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 109 millions de dollars en 2020 comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 2 427 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2020 tiennent compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») comptabilisé par Loblaw et d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 87 millions de dollars, en raison des facteurs suivants :

- une augmentation de l'amortissement lié à la consolidation des franchises de Loblaw;
- une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») de Loblaw;
- une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à des investissements dans les immobilisations de Weston Foods.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	**2020** **(53 semaines)**	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges	**831 $**	1 704 $	(873) $	(51,2) %
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**239**	(550)	789	143,5 %
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**47**	(69)	116	168,1 %
Frais d'émission de Propriétés de Choix	**–**	(14)	14	100,0 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]	**1 117 $**	1 071 $	46 $	4,3 %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 873 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019 pour s'établir à 831 millions de dollars en 2020. La diminution reflète essentiellement l'incidence favorable nette de 919 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement présentés dans le tableau ci-dessus, partiellement contrebalancée par une augmentation de 46 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]. Les éléments d'ajustement tiennent compte de l'ajustement favorable de 789 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la baisse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2020.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] a augmenté de 46 millions de dollars en 2020, ce qui tient compte de l'incidence de 6 millions de dollars de la 53e semaine. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53e semaine, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] ont augmenté de 40 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) »;
- l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement à l'augmentation des distributions qui a découlé de l'émission de nouvelles parts de fiducie au deuxième trimestre de 2019 et au troisième trimestre de 2020;
- l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw attribuable aux participations accrues dans un portefeuille d'actifs liquides;

facteurs en partie contrebalancés par

- la diminution des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix attribuable essentiellement à une baisse globale des taux d'endettement comparativement à ceux de l'exercice précédent et aux activités de refinancement réalisées au cours du dernier exercice à des taux d'intérêt moins élevés;
- la diminution des charges d'intérêts du secteur Loblaw attribuable aux obligations locatives.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	**2020** **(53 semaines)**	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	**475 $**	431 $	**44 $**	**10,2 %**
Ajouter : Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt[i)]	**197**	189	**8**	**4,2 %**
Réévaluation de soldes d'impôt différé	**7**	15	**(8)**	**(53,3) %**
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	**2**	10	**(8)**	**(80,0) %**
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	**(2)**	–	**(2)**	**(100,0) %**
Montant libéré au titre de la réserve en lien avec une vérification fiscale de 2014	**–**	8	**(8)**	**(100,0) %**
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[1)]	**679 $**	653 $	**26 $**	**4,0 %**
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	**23,1 %**	34,4 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt[1)]	**26,1 %**	25,0 %		

i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA[1)] ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] qui figurent à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt[1)].

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,1 % en 2020, en comparaison de 34,4 % en 2019. La diminution est principalement attribuable à l'augmentation de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, en partie contrebalancée par l'incidence moindre, en 2020, de la tranche non imposable du profit sur la vente d'immeubles par Propriétés de Choix, par l'augmentation de la charge d'impôt liée aux différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw par suite de la participation de GWL au programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, par la réévaluation de certains soldes d'impôt différé et par l'incidence de certains autres éléments d'impôt non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)] s'est établi à 26,1 % en 2020, comparativement à 25,0 % en 2019. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit tiré des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », et à l'incidence de certains autres éléments non déductibles.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Au deuxième trimestre, le 23 avril 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant l'affaire Glenhuron en faveur de Loblaw et a infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Au quatrième trimestre, le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'interjeter appel et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Loblaw n'a annulé aucune partie de la charge précédemment comptabilisée. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

1.2 Principales informations annuelles

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés des 31 décembre 2020, 2019 et 2018, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau s'appuie sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Produits	**54 705 $**	**50 109 $**	**48 568 $**
Résultat d'exploitation	**2 888 $**	**2 958 $**	**2 585 $**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**5 607 $**	5 483 $	4 528 $
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**10,2 %**	10,9 %	9,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**2 427 $**	2 318 $	1 746 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**831 $**	1 704 $	948 $
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]	**1 117 $**	1 071 $	762 $
Impôt sur le résultat	**475 $**	431 $	639 $
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[1)]	**679 $**	653 $	680 $
Montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)]	**26,1 %**	25,0 %	26,7 %
Bénéfice net	**1 582 $**	**823 $**	**998 $**
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**963 $**	**242 $**	**574 $**
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**919 $**	**198 $**	**530 $**
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)]	**1 055 $**	1 117 $	908 $
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – dilué	**5,96 $**	**1,26 $**	**3,99 $**
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[1)] (en dollars)	**6,85 $**	7,24 $	6,85 $
Dividendes déclarés par action (en dollars) :			
Action ordinaires	**2,125 $**	2,090 $	1,950 $
Actions privilégiées – Série I	**1,45 $**	1,45 $	1,45 $
Actions privilégiées – Série III	**1,30 $**	1,30 $	1,30 $
Actions privilégiées – Série IV	**1,30 $**	1,30 $	1,30 $
Actions privilégiées – Série V	**1,1875 $**	1,1875 $	1,1875 $
Total des actifs et des passifs financiers à long terme			
Total des actifs	**48 075 $**	**47 813 $**	**43 814 $**
Total de la dette à long terme	**14 443 $**	14 554 $	15 318 $
Passifs financiers	**666**	435	–
Obligations locatives	**5 005**	5 107	–
Passif lié aux parts de fiducie	**3 600**	3 601	2 658
Total des passifs financiers à long terme	**23 714 $**	23 697 $	17 976 $

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019 et 521 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019 et 9 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

PRODUITS Au cours des trois derniers exercices, les secteurs d'exploitation à présenter de la société ont évolué selon les tendances suivantes :

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw a continué de croître, malgré la concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2018, Loblaw a fait face à l'inflation du prix des aliments, tandis que les prix du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la poursuite de la réforme du réseau de la santé. En 2018, le chiffre d'affaires reflète également la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017. En 2019, les prix dans le secteur de l'alimentation au détail ont été inflationnistes. Les prix dans le secteur des pharmacies au détail ont été déflationnistes jusqu'au deuxième trimestre de 2019, lorsqu'ils sont redevenus inflationnistes. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de Loblaw des trois derniers exercices reflète également l'incidence de la consolidation des franchises. En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes. Cela inclut l'incidence de la 53^{e} semaine de 878 millions de dollars. Loblaw a enregistré une volatilité de son chiffre d'affaires ainsi que des variations dans la composition de celui-ci en raison des conséquences de la pandémie sur le comportement des consommateurs tout au long de l'exercice. Les produits du secteur Services financiers de Loblaw ont subi l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 découlant de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile* au deuxième trimestre de 2020. Le secteur Services financiers de Loblaw a également lancé le compte *PC Argen*t au troisième trimestre de 2020. En 2019 et en 2018, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers a continué d'afficher une croissance, en raison essentiellement de l'augmentation dans le portefeuille de cartes de crédit ainsi que des kiosques *La Boutique Mobile*.

- Les produits de Propriétés de Choix ont augmenté en 2018 et en 2019 en raison principalement de l'ajout de nouveaux immeubles qui a découlé de l'acquisition de Canadian Real Investment Trust (« CREIT »), de l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants, des produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2018 et en 2019 et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés. La diminution des produits de Propriétés de Choix en 2020 découle essentiellement des produits abandonnés au titre de la cession d'un portefeuille d'immeubles au troisième trimestre de 2019, contrebalancés en partie par les produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

- Le chiffre d'affaires de Weston Foods a subi l'incidence négative de la baisse du volume des ventes pour 2020, 2019 et 2018. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur le volume des ventes en 2020. La conversion des monnaies étrangères a eu une incidence favorable sur le chiffre d'affaires en 2020 et en 2019, tandis qu'il avait eu une incidence défavorable sur le chiffre d'affaires en 2018.

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des trois derniers exercices ont été touchés par certains éléments d'ajustement, tel qu'il est décrit à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion, ainsi que par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société.

Au cours des trois derniers exercices, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société a été touchée par les éléments suivants :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw, y compris la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail enregistrée en 2020, en 2019 et en 2018; les économies de coûts et l'efficience sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé; une variation de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques. En 2020, les résultats reflètent également l'incidence des coûts liés à la COVID-19. Les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation tiennent compte des augmentations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2020, en 2019 et en 2018;

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix, y compris la performance sous-jacente défavorable sur le plan de l'exploitation en 2020, essentiellement attribuable aux pertes de crédit attendues liées à la COVID-19, et la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation en 2018 et en 2019 attribuable à l'acquisition de CREIT au deuxième trimestre de 2018 et à l'apport des projets d'aménagement terminés;

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods : en 2020, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods a diminué en raison de la baisse du chiffre d'affaires principalement attribuable à l'incidence de la COVID-19, de l'augmentation des charges liées à la COVID-19 et de l'augmentation du coût des intrants, en partie contrebalancées par les améliorations au chapitre de la productivité, par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, par les mesures de réductions des coûts et par une baisse des charges de

rémunération liées au rendement. En 2019, exclusion faite de l'incidence d'un profit net au titre de la cession-bail d'immeubles comptabilisé à l'exercice précédent, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods a augmenté en raison des améliorations au chapitre de la productivité et des avantages nets tirés du programme de transformation, en partie contrebalancés par l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution et par la hausse des charges de rémunération liées au rendement. En 2018, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Weston Foods a diminué en raison de l'augmentation du coût des intrants et des coûts de distribution et de la diminution du chiffre d'affaires, en partie contrebalancées par des améliorations au chapitre de la productivité et par les avantages nets tirés du programme de transformation. Les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation tiennent compte des augmentations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2020, en 2019 et en 2018;

- la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] en 2020 au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel » attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des cessions de Propriétés de Choix et la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », principalement attribuable à l'augmentation des distributions. La hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] du secteur Propriétés de Choix en 2019, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », en raison essentiellement de l'augmentation des distributions et des charges d'intérêts plus élevées découlant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt et de la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT; en partie contrebalancées par le remboursement des débentures non garanties de premier rang et par les produits d'intérêts sur les coentreprises prises en charge à l'acquisition de CREIT et l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw découlant essentiellement à la croissance du portefeuille de cartes de crédit. Une hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] de Loblaw en 2018 attribuable à une augmentation des taux d'intérêt sur les emprunts liés aux créances sur cartes de crédit et à l'augmentation nette des certificats de placement garanti (« CPG ») ainsi qu'une hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] de Propriétés de Choix attribuable à l'émission de nouveaux titres d'emprunt et de la dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition de CREIT;

- une augmentation de la participation véritable de GWL dans Loblaw en 2020, en 2019 et en 2018 attribuable aux rachats d'actions. La participation véritable de GWL s'établissait à environ 52,6 % à la clôture de l'exercice 2020 (environ 52,2 % en 2019 et environ 50,4 % en 2018).

Au cours des trois derniers exercices, les éléments d'ajustement ont inclus ce qui suit :

- la charge liée à Glenhuron comptabilisée par Loblaw;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw;
- les coûts de transaction liés à l'acquisition autres charges connexes;
- la scission de Propriétés de Choix par Loblaw;
- la réévaluation de soldes d'impôt différé;
- l'écart externe lié à certaines actions de Loblaw;
- les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
- les charges de restructuration et autres charges connexes;
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;
- la réduction progressive des activités des services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*;
- l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
- la perte liée aux stocks, déduction faite des reprises;
- les modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi;
- certains éléments liés à des périodes précédentes;
- les achats de rentes et rachats de régimes de retraite;
- le programme de carte Loblaw;
- le profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- les amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- la variation de la conversion des monnaies étrangères et des autres activités à l'échelle de la société.

En 2020, le total des actifs a augmenté de 0,5 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 48 075 millions de dollars. L'augmentation s'explique principalement par une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, en partie contrebalancée par la diminution des immobilisations incorporelles qui a découlé de l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 0,1 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 23 714 millions de dollars, la hausse étant

attribuable aux passifs financiers comptabilisés en raison de l'incidence de la consolidation liée aux cessions de Propriétés de Choix en 2020.

En 2019, le total des actifs a augmenté de 9,1 % comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 47 813 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des actifs au titre de droits d'utilisation attribuable à la mise en œuvre de l'IFRS 16. Le total des passifs financiers à long terme a augmenté de 31,8 % comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 23 697 millions de dollars, en raison de l'augmentation des obligations locatives attribuables à la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Le passif lié aux parts de fiducie est comptabilisé à la juste valeur aux bilans consolidés et varie par suite des émissions et des variations de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix. Au 31 décembre 2020, 276 280 248 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (259 631 454 en 2019 et 231 346 144 en 2018), et la société détenait une participation véritable d'environ 61,8 % (62,9 % en 2019 et 65,4 % en 2018) dans Propriétés de Choix.

1.3 Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées)

COÛTS LIÉS À LA COVID-19 En 2020, la société a engagé d'importants coûts liés à la COVID-19 au chapitre des primes et des mesures temporaires de protection salariale, de l'amélioration continue des services offerts aux clients ainsi que du renforcement des mesures de santé et de sécurité, qui ont totalisé environ 490 millions de dollars. Au quatrième trimestre de 2020, la société a engagé des coûts liés à la COVID-19 d'environ 50 millions de dollars, essentiellement afin de protéger les collègues, les clients, les locataires et les autres parties prenantes. Le tableau qui suit présente les coûts estimatifs liés à la COVID-19 engagés par chaque secteur d'exploitation à présenter de la société :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 31 déc. 2020 (13 semaines)	Exercice clos le 31 déc. 2020 (53 semaines)
Loblaw	**45 $**	**445 $**
Propriétés de Choix[i)]	**3**	**21**
Weston Foods	**2**	**24**
Chiffres consolidés	**50 $**	**490 $**

i) Au quatrième trimestre et pour l'exercice 2020, Propriétés de Choix a comptabilisé une provision respective de 3 millions de dollars et de 21 millions de dollars au titre de certains montants en souffrance, ce qui rend compte du risque de recouvrement accru et des abattements éventuels.

Se reporter à la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION SUR LES TRANSACTIONS DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix a réalisé diverses acquisitions et cessions d'immeubles et des activités de financement au cours de 2019 et de 2020 en vue d'améliorer la vigueur de son portefeuille et de réduire l'endettement, En raison de certaines de ces transactions, la société a comptabilisé l'incidence de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel » comme il est présenté dans le tableau ci-dessous :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 déc. 2020 (13 semaines)	 31 déc. 2019 (12 semaines)	Exercices clos les 31 déc. 2020 (53 semaines)	 31 déc. 2019 (52 semaines)
Bail foncier de Propriétés de Choix	**– $**	– $	**15 $**	– $
Transaction entre Propriétés de Choix et Wittington	**–**	–	**10**	–
Résultat d'exploitation	**– $**	– $	**25 $**	– $
Transactions de Propriétés de Choix	**11 $**	**7 $**	**31 $**	**7 $**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**11 $**	**7 $**	**31 $**	**7 $**

BAIL FONCIER DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a conclu un bail foncier de 99 ans à l'égard d'une parcelle de terrain située sur un bien appartenant à une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle Propriétés de Choix détient une participation de 50 %. En vertu de l'IFRS 16, *Contrats de location*, cette entente a été comptabilisée à titre de cession à la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par Propriétés de Choix. À la consolidation, le bien, y compris la parcelle de terrain, a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre étant donné que Loblaw continue d'être un locataire de l'immeuble. La juste valeur approximative de la parcelle de terrain située sur le bien s'établissait à 22 millions de dollars. En raison de la

cession, la société a comptabilisé des créances liées au contrat de location de 22 millions de dollars, une cession du bien au coût de 7 millions de dollars et un profit de 15 millions de dollars dans le résultat d'exploitation.

TRANSACTION ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON Le 31 juillet 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une partie liée et filiale de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), aux conditions du marché en vigueur, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix. En raison de la transaction, la société a comptabilisé des profits de 10 millions de dollars dans le résultat d'exploitation. Se reporter à la rubrique 9, « Transactions entre parties liées », pour obtenir plus de précisions sur la transaction.

TRANSACTIONS DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX En 2020, Propriétés de Choix a cédé ou partiellement cédé 17 immeubles (31 immeubles en 2019) à des tiers pour une contrepartie totale de 233 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019). Lors de la consolidation, ces transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location et la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Le produit des transactions a été comptabilisé à titre de passif financier totalisant 233 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019) aux bilans consolidés de la société. Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé 666 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019) dans les passifs financiers. Les charges d'intérêts correspondantes de 11 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 (7 millions de dollars en 2019) et de 31 millions de dollars pour l'exercice (7 millions de dollars en 2019) ont été comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

À des fins fiscales, ces transactions ont été traitées comme une vente et la charge d'impôt sur le résultat tient compte de l'avantage découlant de la tranche non imposable du profit sur la vente d'immeubles par Propriétés de Choix.

2. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour 2020.

2.1 Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**52 714 $**	48 037 $	**4 677 $**	**9,7 %**
Résultat d'exploitation	**2 357 $**	2 262 $	**95 $**	**4,2 %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**5 033 $**	4 904 $	**129 $**	**2,6 %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**9,6 %**	10,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**2 596 $**	2 524 $	**72 $**	**2,9 %**

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Loblaw tiennent compte de la 53^{e} semaine, de la consolidation des franchises et des incidences de la COVID-19.

PRODUITS Les produits de Loblaw se sont établis à 52 714 millions de dollars en 2020, en hausse de 4 677 millions de dollars, ou 9,7 %, comparativement à ceux inscrits pour 2019, en raison essentiellement du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 760 millions de dollars, ou 10,1 %, comparativement à 2019 pour s'établir à 51 859 millions de dollars, et il tient compte de l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^{e} semaine. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 37 596 millions de dollars (33 756 millions de dollars en 2019) et celui du secteur des pharmacies au détail, à 14 263 millions de dollars (13 343 millions de dollars en 2019).

Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 248 millions de dollars, ou 9,3 %, compte tenu de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53^{e} semaine, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 8,6 %. L'augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail reflète l'incidence positive de la

COVID-19. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a diminué en 2020;

- le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw s'est accru de 3,9 % (2,5 % en 2019), ce qui reflète la croissance des produits tirés du secteur de l'alimentation au détail d'un exercice à l'autre par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition des ventes;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,9 %, y compris l'augmentation de 5,3 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et l'augmentation de 4,5 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin.

En 2020, 19 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 9 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie de vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont diminué de 99 millions de dollars, ou 8,3 %, comparativement à ceux inscrits pour 2019, en raison principalement de la diminution des produits d'intérêts, de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients attribuables à la COVID-19 et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile* en raison de la COVID-19 au deuxième trimestre de 2020.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 95 millions de dollars, ou 4,2 %, comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 2 357 millions de dollars en 2020, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53e semaine. Cette hausse reflète l'amélioration de 58 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 37 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 58 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable au secteur Vente au détail, y compris l'apport positif de 36 millions de dollars de la consolidation des franchises et l'incidence favorable de 67 millions de dollars de la 53e semaine, facteurs partiellement contrebalancés par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.

- l'incidence favorable nette de 37 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
    - l'incidence favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
    - l'incidence favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
    - l'incidence favorable de 10 millions de dollars des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
    - facteurs en partie contrebalancés par :
        - l'incidence défavorable de 22 millions de dollars de la reprise sur certains éléments liés à des périodes précédentes comptabilisée en 2019;
        - l'incidence défavorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités de Loblaw;
        - l'incidence défavorable de 5 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;
        - l'incidence défavorable de 3 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)] Le montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw a augmenté de 129 millions de dollars, ou 2,6 %, comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 5 033 millions de dollars en 2020, ce qui tient compte de l'incidence favorable de 67 millions de dollars de la 53e semaine. L'augmentation découle essentiellement de l'augmentation de la performance du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par un recul du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail a augmenté de 182 millions de dollars, compte tenu de l'incidence favorable de 61 millions de dollars de la consolidation des franchises, et découle de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,5 %, en baisse de 20 points de base comparativement à celle inscrite en 2019. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 27,0 %, en baisse de 60 points de base comparativement à celle inscrite pour la période correspondante de 2019. Les marges du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la variation de la composition des ventes liée à la COVID-19 et des prix concurrentiels.

- Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail ont augmenté de 713 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont diminué de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 17,6 %, ce qui s'explique par l'effet de levier sur le chiffre d'affaires découlant de la hausse du volume des ventes et par les initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences, en partie contrebalancés par les coûts liés à la COVID-19 et les coûts de main-d'œuvre supplémentaires liés au commerce électronique en raison de l'augmentation des ventes en ligne.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Services financiers a diminué de 53 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019 en raison de la diminution des produits dont il est question ci-dessus, et de la hausse des pertes de crédit découlant de l'augmentation des pertes de crédit attendues attribuable au contexte de récession, en partie contrebalancées par les coûts du programme de fidélisation et par la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw ne tient compte d'aucune incidence (profits de 7 millions de dollars en 2019) liée à la cession-bail d'immeubles à Propriétés de Choix.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de Loblaw ont augmenté de 72 millions de dollars en 2020 comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 2 596 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 2020 tiennent compte de l'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Processus et efficience Loblaw a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes d'environ 58 millions de dollars en 2020 liées essentiellement à des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences. Les charges de restructuration tiennent compte de charges d'environ 40 millions de dollars liées à la fermeture de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Loblaw investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Les volumes provenant des centres de distribution de Laval et d'Ottawa seront transférés à Cornwall. Loblaw s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures tout au long de 2021 et jusqu'en 2022.

Consolidation des franchises Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, Loblaw a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes d'un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »).

Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**31 déc. 2020 (13 semaines)**	31 déc. 2019[4)] (12 semaines)	**31 déc. 2020 (53 semaines)**	31 déc. 2019[4)] (52 semaines)
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	**526**	444	**470**	400
Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	**–**	26	**56**	70
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période[i)]	**526**	470	**526**	470
Chiffre d'affaires	**439 $**	318 $	**1 866 $**	1 354 $
Résultat d'exploitation	**45**	11	**111**	75
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**69**	32	**215**	154
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**24**	21	**104**	79
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**46**	9	**84**	50

i) Le nombre de magasins franchisés présenté ailleurs inclut certains magasins qui en vertu d'accords d'achats ne seront pas assujettis au contrat de franchise.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisqu'il découle surtout des participations ne donnant pas le contrôle.

2.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**1 271 $**	1 289 $	**(18) $**	**(1,4) %**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières[i)]	**173 $**	1 472 $	**(1 299) $**	**(88,2) %**
Bénéfice net (perte nette)	**451 $**	(581) $	**1 032 $**	**177,6 %**
Fonds provenant des activités d'exploitation[1), ii)]	**652 $**	680 $	**(28) $**	**(4,1) %**

i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

ii) Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément au livre blanc sur les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des IFRS publié par l'Association des biens immobiliers du Canada en février 2019.

PRODUITS Les produits se sont établis à 1 271 millions de dollars en 2020, en baisse de 18 millions de dollars, ou 1,4 %, comparativement à ceux inscrits en 2019, et ils tiennent compte d'un montant de 724 millions de dollars (750 millions de dollars en 2019) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw.

La diminution des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- les produits abandonnés au titre des immeubles cédés, y compris ceux cédés dans le cadre de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix au troisième trimestre de 2019;

facteur en partie contrebalancé par

- les produits supplémentaires tirés d'immeubles acquis en 2019 et en 2020 et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 173 millions de dollars en 2020, comparativement à 1 472 millions de dollars en 2019. La diminution de 1 299 millions de dollars découle essentiellement de l'incidence favorable de 1 286 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix en 2020 et de la baisse des charges d'intérêts et charges financières attribuable à la réduction de la dette.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) En 2020, un bénéfice net de 451 millions de dollars a été inscrit, comparativement à une perte nette de 581 millions de dollars en 2019. La progression de 1 032 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence favorable de la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;
- la variation favorable des autres ajustements de la juste valeur;

facteurs en partie contrebalancés par

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
- l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues du portefeuille;
- la diminution des produits dont il est question ci-dessus.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION[1)] Les fonds provenant des activités d'exploitation[1)] se sont établis à 652 millions de dollars en 2020, en baisse de 28 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues, en partie contrebalancée par la baisse des coûts d'emprunt qui a découlé de la réduction des dettes.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Opérations sur les immeubles de placement Après la clôture de l'exercice 2020, Propriétés de Choix a cédé sa participation de 50 % dans une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence détenant un terrain à des fins d'aménagement, pour un produit global de 66 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction et des coûts de clôture estimatifs.

2.3 Résultats d'exploitation de Weston Foods

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	**2 062 $**	2 155 $	**(93) $**	**(4,3) %**
Résultat d'exploitation	**3 $**	72 $	**(69) $**	**(95,8) %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**200 $**	223 $	**(23) $**	**(10,3) %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**9,7 %**	10,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**175 $**	147 $	**28 $**	**19,0 %**

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 2020 tiennent compte d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Weston Foods tiennent compte de la 53e semaine et des incidences de la COVID-19.

CHIFFRE D'AFFAIRES En 2020, le chiffre d'affaires de Weston Foods a diminué de 93 millions de dollars, ou 4,3 %, comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 2 062 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence favorable de la 53e semaine et de la conversion des monnaies étrangères d'environ 1,3 % et 0,4 %, respectivement. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la 53e semaine et de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 6,0 %. Le chiffre d'affaires reflète une baisse des volumes pour certaines catégories de la vente au détail et des services alimentaires qui a découlé de la pandémie de COVID-19 et l'incidence défavorable de la rationalisation des produits. L'incidence combinée de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires a eu une incidence négligeable sur le chiffre d'affaires par rapport à 2019.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le bénéfice d'exploitation de Weston Foods s'est établi à 3 millions de dollars en 2020, comparativement à 72 millions de dollars en 2019, ce qui représente une baisse de 69 millions de dollars. La diminution reflète le recul de 30 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable à la baisse du chiffre d'affaires et aux coûts liés à la COVID-19, ainsi qu'à l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes de 39 millions de dollars. Weston Foods a engagé des coûts liés à la COVID-19 de 24 millions de dollars visant à soutenir les collègues des boulangeries et des centres de distribution en leur offrant des primes et des mesures de protection salariale temporaires et à renforcer les mesures en matière de santé et de sécurité dans ses installations.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)] En 2020, le montant ajusté du BAIIA[1)] de Weston Foods a diminué de 23 millions de dollars, ou 10,3 %, comparativement à celui de 223 millions de dollars inscrit en 2019 pour s'établir à 200 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de 4 millions de dollars de la 53e semaine, le montant ajusté du BAIIA[1)] a diminué de 27 millions de dollars, ou 12,1 %. La diminution découle de la baisse du chiffre d'affaires, de l'augmentation des charges liées à la COVID-19 et de l'augmentation du coût des intrants, en partie contrebalancées par les améliorations au chapitre de la productivité, par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, par les mesures de réduction des coûts et par une baisse des charges de rémunération liées au rendement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] de Weston Foods a diminué pour s'établir à 9,7 % comparativement à 10,3 % en 2019. La diminution du montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] découle des facteurs dont il est fait mention ci-dessus.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 175 millions de dollars en 2020, en hausse de 28 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) découlant du programme de transformation de Weston Foods. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, l'augmentation de 7 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée découle des investissements dans les immobilisations.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À WESTON FOODS

Charges de restructuration et autres charges connexes Weston Foods évalue continuellement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Au quatrième trimestre et pour l'exercice 2020, Weston Foods a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes respectives de 13 millions de dollars (profit net de 4 millions de dollars en 2019) et de 50 millions de dollars (11 millions de dollars en 2019) qui découlaient principalement du programme de transformation de Weston Foods.

Transaction entre Weston Foods et Propriétés de Choix Au quatrième trimestre de 2020, Weston Foods a cédé un portefeuille de six immeubles industriels à Propriétés de Choix pour un prix global de 79 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui été réglé en totalité au moyen de l'émission de 5 824 742 parts de société en commandite de catégorie B de Propriétés de Choix. Ces immeubles ont été reloués par Weston Foods.

3. Situation de trésorerie et sources de financement

3.1 Flux de trésorerie

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en $)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**1 834 $**	1 521 $	313 $
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**5 521 $**	4 555 $	966 $
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	**(1 738) $**	(1 492) $	(246) $
Sorties nettes liées aux activités de financement	**(3 035) $**	(2 750) $	(285) $
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(1) $**	– $	(1) $
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 581 $**	1 834 $	747 $

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION En 2020, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 5 521 millions de dollars, en hausse de 966 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont augmenté principalement en raison de la diminution des créances sur cartes de crédit découlant d'une baisse des dépenses de consommation attribuable à la COVID-19 et aux taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent, ainsi que de la diminution de l'impôt sur le résultat payé et de la hausse du bénéfice en trésorerie.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT En 2020, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 738 millions de dollars, en hausse de 246 millions de dollars comparativement au montant inscrit pour 2019. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement s'explique essentiellement par l'augmentation des placements à court terme qui a découlé de la hausse du bénéfice en trésorerie et de la conservation de liquidités, en partie contrebalancée par la hausse du produit tiré de la vente d'actifs.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement de la société pour chaque secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019[4)] (52 semaines)
Loblaw	**1 224 $**	1 206 $
Propriétés de Choix	**263**	163
Weston Foods	**162**	194
Autres	**9**	8
Total des dépenses d'investissement	**1 658 $**	1 571 $

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 035 millions de dollars en 2020, en hausse de 285 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019. Les sorties nettes liées aux activités de financement ont augmenté en raison essentiellement de l'augmentation des émissions de parts de Propriétés de Choix à l'exercice précédent, de la hausse du produit tiré des cessions d'immeubles de placement de Propriétés de Choix au cours de l'exercice précédent, de la hausse des rachats d'actions ordinaires de la société dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du calendrier de versement des dividendes de Loblaw du quatrième trimestre de 2020, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des rachats d'actions ordinaires de Loblaw par les actionnaires minoritaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et par la diminution des remboursements nets sur la dette à long terme.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1)]

(en millions de dollars) Pour les exercices clos indiqués	2020 (53 semaines)	2019[4)] (52 semaines)	Variation (en $)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**5 521 $**	**4 555 $**	**966 $**
Moins : Intérêts payés	**883**	**891**	**(8)**
Dépenses d'investissement[i)]	**1 658**	**1 571**	**87**
Paiements au titre de la location, montant net	**852**	**726**	**126**
Flux de trésorerie disponibles[1)]	**2 128 $**	**1 367 $**	**761 $**

i) En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020. En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 13 millions de dollars qui ont été effectués en 2018 et transférés en provenance des autres actifs en 2019.

En 2020, les flux de trésorerie disponibles[1)] se sont établis à 761 millions de dollars, comparativement à ceux inscrits en 2019. Cette hausse des flux de trésorerie disponibles[1)] découle principalement de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19, de la diminution de l'impôt sur le résultat payé et de l'augmentation du bénéfice en trésorerie, en partie contrebalancées par la hausse des paiements au titre de la location.

3.2 Situation de trésorerie

La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La société (à l'exclusion de Loblaw et Propriétés de Choix) n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

Loblaw s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») prévoit obtenir du financement à long terme aux fins de la croissance de son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets et de certificats de placement garanti (les « CPG ») de *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* »).

Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés, essentiellement au moyen de l'émission de débentures non garanties et de titres de capitaux propres.

Voir la rubrique 3.1, « Flux de trésorerie », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

TOTAL DE LA DETTE Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020 Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total	31 déc. 2019 Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total
Dette bancaire	**86 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**86 $**	18 $	– $	– $	– $	18 $
Dépôts à vue de clients	**24**	**–**	**–**	**–**	**24**	–	–	–	–	–
Dette à court terme	**575**	**–**	**–**	**760**	**1 335**	775	–	–	714	1 489
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**597**	**327**	**–**	**–**	**924**	1 127	715	–	–	1 842
Dette à long terme	**6 449**	**6 155**	**–**	**915**	**13 519**	5 971	5 826	–	915	12 712
Certains autres passifs[i)]	**71**	**666**	**–**	**–**	**737**	65	435	–	–	500
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments de la dette dont il est question ci-dessus	**–**	**–**	**–**	**(630)**	**(630)**	–	–	–	(537)	(537)
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	**7 802 $**	**7 148 $**	**– $**	**1 045 $**	**15 995 $**	7 956 $	6 976 $	– $	1 092 $	16 024 $
Tranche à moins d'un an des obligations locatives[ii)]	**1 379 $**	**1 $**	**15 $**	**(596) $**	**799 $**	1 419 $	1 $	13 $	(576) $	857 $
Obligations locatives[ii)]	**7 522 $**	**3 $**	**130 $**	**(3 449) $**	**4 206 $**	7 691 $	6 $	60 $	(3 507) $	4 250 $
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	**16 703 $**	**7 152 $**	**145 $**	**(3 000) $**	**21 000 $**	17 066 $	6 983 $	73 $	(2 991) $	21 131 $

i) Comprend des passifs financiers de 666 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019) comptabilisés principalement en raison des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à rubrique 1.3 « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) ».

ii) La tranche à moins d'un an des obligations locatives de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) et des obligations locatives de 8 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) liées au siège social de GWL sont classées au poste « Autres et intersectoriel ».

La direction vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux d'un profil d'entreprise doté de notations élevées. Le siège social de GWL détient un montant de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme et, par conséquent, elle surveille ses niveaux d'endettement sur la base du montant net de sa dette. Le siège social de GWL a une dette totale, compte tenu des obligations locatives, de 1 056 millions de dollars (1 108 millions de dollars en 2019) ainsi qu'une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 1 013 millions de dollars (679 millions de dollars en 2019), donnant lieu à une dette nette de 43 millions de dollars (429 millions de dollars en 2019).

La direction de Loblaw se concentre sur la gestion de sa structure du capital pour chacun de ses secteurs d'exploitation, de manière à s'assurer que leur structure du capital convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités.

- Loblaw vise à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. Loblaw suit de près le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement. Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail de Loblaw a diminué comparativement à celui inscrit en 2019, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté[1)] et de la diminution de la dette du secteur Vente au détail. Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA[1)] reflète l'incidence positive de la 53e semaine.

- Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Propriétés de Choix vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de fiducies de placement immobilier (« FPI ») dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice 2020 et les ont respectées tout au long de l'exercice.

La Banque PC et Propriétés de Choix respectaient toutes les exigences réglementaires applicables à la clôture de l'exercice 2020 et les a respectées tout au long de l'exercice 2020.

PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ En 2019, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur une période de 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

3.3 Composantes de la dette totale

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises au cours des exercices clos indiqués :

			2020	2019
(en millions de dollars)	**Taux d'intérêt**	**Date d'échéance**	**Montant en capital**	Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	2,28 %	7 mai 2030[i)]	**350 $**	– $
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série M	3,53 %	11 juin 2029	**–**	**750**
– Série N	2,98 %	4 mars 2030	**400**	–
– Série O	3,83 %	4 mars 2050	**100**	–
– Série P	2,85 %	21 mai 2027	**500**	–
Total des débentures émises			**1 350 $**	**750 $**

i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des emprunts à terme remboursés au cours des exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020 Montant en capital	2019 Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	**350 $**	– $
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série 7	3,00 %	20 septembre 2019[i]	**–**	**200**
– Série 8	3,60 %	20 avril 2020	**300**	–
– Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	**100**	–
– Série C	3,50 %	8 février 2021	**250**	–
– Série C-C	2,56 %	30 novembre 2019[i]	**–**	**100**
– Série E	2,30 %	14 septembre 2020	**250**	–
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2022[ii]	**–**	**175**
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2023[iii]	**–**	**625**
Total des débentures et des emprunts à terme			**1 250 $**	1 100 $

i) Les débentures non garanties de premier rang de série 7 et de série C-C de Propriétés de Choix ont été réglées le 27 juin 2019.
ii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019.
iii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019 et le 30 septembre 2019.

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux 31 déc. 2020 Disponible	31 déc. 2020 Prélevé	31 déc. 2019 Disponible	31 déc. 2019 Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	7 octobre 2023[i]	**1 000 $**	**– $**	1 000 $	– $
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	4 mai 2023	**1 500**	**–**	1 500	132
Total des facilités de crédit engagées		**2 500 $**	**– $**	2 500 $	132 $

i) En 2020, Loblaw a modifié sa facilité de crédit engagée et repoussé la date d'échéance du 10 juin 2021 au 7 octobre 2023.

FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment ***Eagle*** et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de *Fiducie cartes de crédit Eagle*	**1 050 $**	1 000 $
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	**575**	**775**
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	**1 625 $**	1 775 $

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2020 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

En 2020, ***Eagle*** a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) qui arrivent à échéance le 17 juillet 2025 (17 juillet 2024 en 2019) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 % (2,28 % en 2019). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 11 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets d'***Eagle*** susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 2,07 % (2,94 % en 2019) sur les billets d'***Eagle*** émis.

En 2020, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'***Eagle*** avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Par conséquent, les soldes relatifs aux billets d'***Eagle*** ont enregistré une variation nette de 50 millions de dollars. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par ***Eagle*** en 2019

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES À la clôture de l'exercice 2020, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 512 millions de dollars (505 millions de dollars en 2019) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. À la clôture de l'exercice 2020, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2019) du capital des prêts en cours.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 311 $**	1 141 $
CPG émis	**410**	**453**
CPG arrivés à échéance	**(536)**	**(283)**
Solde à la clôture de l'exercice	**1 185 $**	1 311 $

À la clôture de l'exercice 2020, des CPG de 597 millions de dollars (527 millions de dollars en 2019) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

DETTE LIÉE AU CONTRAT À LIVRER SUR ACTIONS En 2001, Weston Holdings Limited (« WHL ») a émis des débentures de série A à 7,00 % de 466 millions de dollars échéant en 2031 dont le service est assuré par l'émission de débentures de série B. De plus, WHL a conclu un contrat à livrer avec le prêteur visant la vente de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix à terme initial de 48,50 $, majoré des taux d'intérêt sur les débentures de série A et les débentures de série B. Au 31 décembre 2020, le taux à terme s'établissait à 128,30 $ (123,64 $ en 2019) et le passif lié aux débentures de série B s'élevait à 766 millions de dollars (714 millions de dollars en 2019). Les débentures de série A (« A »), les débentures de série B et les intérêts courus (« B ») et la juste valeur du contrat à livrer sur actions (« C ») doivent être considérés ensemble. En tout temps, la valeur globale de A, B et C sera équivalente à la valeur de marché des 9,6 millions d'actions (voir le graphique ci-dessous). WHL peut régler la transaction en totalité ou en partie en tout temps d'ici 2031.

Les charges d'intérêts sur les débentures de série A et les débentures de série B sont hors trésorerie et sont cumulées à un taux d'intérêt de 7 % et au taux des acceptations bancaires majoré de 0,50 %, respectivement, et leur service est assuré par l'émission de débentures de série B. Le montant est contrebalancé par des produits de désactualisation à terme hors trésorerie liés au contrat à livrer sur actions. WHL comptabilise des charges ou des produits hors trésorerie représentant la juste valeur de l'ajustement du contrat à livrer en fonction des variations de la valeur des 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw sous-jacentes. WHL doit verser au prêteur des coûts à terme de 22 millions de dollars (20 millions de dollars en 2019) composés des frais de gestion et des dividendes estimatifs liés aux 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw sous-jacentes.

Au 31 décembre 2020

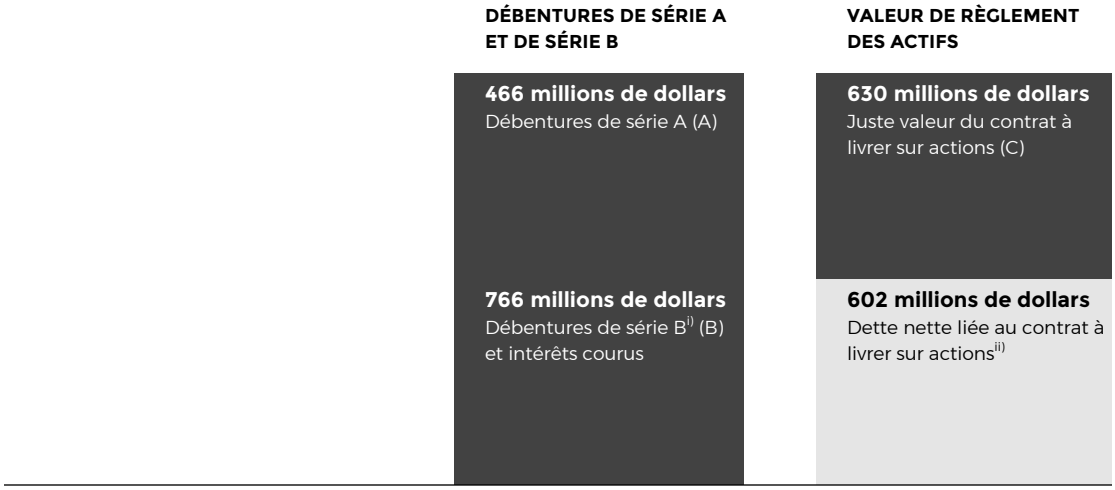

Comptabilisés dans les états financiers.

i) Inclut les intérêts courus des débentures de série A et des débentures de série B de 6 millions de dollars.
ii) Calculée selon le cours acheteur de Loblaw de 62,77 $ multiplié par 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Le tableau qui suit présente un résumé de la dette de la société (à l'exclusion de Loblaw et de Propriétés de Choix) inscrite au poste « Autres et intersectoriel » :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Série A	2031	**466 $**	**466 $**
Série B	Remboursables à vue	**760**	**714**
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	s. o.	**(630)**	**(537)**
Dette liée au contrat à livrer sur actions		**596 $**	**643 $**
Débentures	2024 - 2033	**450**	**450**
Coûts de transaction et autres	s. o.	**(1)**	**(1)**
Autres et intersectoriel – Dette		**1 045 $**	**1 092 $**

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires Loblaw a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de Loblaw (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2020, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2019) et un montant total de 470 millions de dollars (468 millions de dollars en 2019) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2020, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 86 millions de dollars au total (18 millions de dollars en 2019) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

3.4 Situation financière

	Aux	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)]	**15,3 %**	16,1 %
Montant ajusté du rendement du capital[1)]	**10,8 %**	10,3 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)] avait diminué à la clôture de l'exercice 2020 comparativement à celui inscrit en 2019, en raison de la diminution du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)].

Le montant ajusté du rendement du capital[1)] avait augmenté à la clôture de l'exercice 2020 comparativement à celui inscrit en 2019, en raison essentiellement de la diminution de la dette totale et de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le montant ajusté du rendement du capital[1)] reflète l'incidence positive de la 53e semaine.

3.5 Notations

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de GWL :

	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
Notation (normes canadiennes)	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2020, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notations et la tendance de GWL et Standard and Poor's a confirmé les notations et les perspectives de GWL.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Loblaw :

	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
Notation (normes canadiennes)	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2020, Dominion Bond Rating Service a rehaussé les notations de Loblaw, les faisant passer de BBB (moyen) à BBB (élevé), avec tendance stable, et Standard and Poor's a confirmé les notations et les perspectives de Loblaw.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Propriétés de Choix :

	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
Notation (normes canadiennes)	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Débentures de premier rang non garanties	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.

En 2020, Dominion Bond Rating Service a rehaussé les notations de Propriétés de Choix, les faisant passer de BBB (moyen) à BBB (élevé), avec tendance stable, et Standard and Poor's a confirmé les notations et les perspectives de Propriétés de Choix.

3.6 Capital social

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE ET TITRES DE PARTICIPATION EN CIRCULATION Le capital social ordinaire en circulation de GWL se compose d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le tableau suivant fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées autorisées et en circulation au 31 décembre 2020 :

(nombre d'actions ordinaires)		Autorisées	En circulation
Actions ordinaires		Nombre illimité	152 374 416
Actions privilégiées	– Série I	10 000 000	9 400 000
	– Série II	10 600 000	–
	– Série III	10 000 000	8 000 000
	– Série IV	8 000 000	8 000 000
	– Série V	8 000 000	8 000 000

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau suivant présente sommairement l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

	2020		2019	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**Nombre d'actions ordinaires**	**Capital social ordinaire**	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	**153 667 750**	**2 809 $**	153 370 108	2 766 $
Émises en vue du règlement d'options sur actions	**6 666**	**1**	529 965	47
Rachetées et annulées	**(1 300 000)**	**(24)**	(232 323)	(4)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	**152 374 416**	**2 786 $**	153 667 750	2 809 $
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	**(88 832)**	**–**	(120 305)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	**(229 000)**	**(4)**	(60 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	**63 307**	**–**	91 473	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	**(254 525)**	**(4)**	(88 832)	–
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	**152 119 891**	**2 782 $**	153 578 918	2 809 $
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	**153 406 800**		153 537 411	

CAPITAL SOCIAL PRIVILÉGIÉ GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, les actions privilégiées de séries I, III, IV et V en circulation aux dates de rachat précisées dans les modalités de chacune des séries d'actions privilégiées ou après ces dates. GWL peut, à tout moment après leur émission, donner aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré de chaque porteur, de convertir les actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à parité d'échange, à une date précisée par GWL.

DIVIDENDES La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration de la société (le « Conseil»), lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a augmenté de 0,010 $ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,525 $. Au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a augmenté de 0,025 $ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,550 $. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2020	2019
Dividendes déclarés par action[i] :		
Ordinaire	**2,125 $**	2,090 $
Privilégiée :		
Série I	**1,45 $**	1,45 $
Série III	**1,30 $**	1,30 $
Série IV	**1,30 $**	1,30 $
Série V	**1,1875 $**	1,1875 $

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1er janvier 2021 et ont été payés ultérieurement le 4 janvier 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2020 :

(en dollars)		
Dividendes déclarés par action[i] :	– Action ordinaire	**0,550 $**
	– Action privilégiée :	
	Série I	**0,3625 $**
	Série III	**0,3250 $**
	Série IV	**0,3250 $**
	Série V	**0,296875 $**

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1er avril 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2021.

Au moment où un dividende est déclaré, GWL fait état sur son site Web (weston.ca) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada.

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau suivant présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	**229 000**	60 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	**33 325**	64 851
Actions rachetées aux fins d'annulation (nombre d'actions)	**1 300 000**	230 698
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	**(21) $**	(6) $
Rachetées et réglées	**(3)**	(6)
Rachetées et annulées	**(123)**	(25)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	**17 $**	4 $
Rachetées et réglées	**–**	1
Rachetées et annulées	**99**	21
Diminution du capital social	**24 $**	4 $

Au deuxième trimestre de 2020, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 683 528 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le 21 décembre 2020, la société a racheté aux fins d'annulation 1 300 000 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (« M. Weston »), qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de la société. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie en trésorerie totale de 123 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, 1 300 365 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, y compris 1 300 000 actions ordinaires rachetées auprès de M. Weston.

3.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 3.3, « Composantes de la dette totale ».

LETTRES DE CRÉDIT Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaire sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2020, le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de Loblaw se chiffrait à environ 626 millions de dollars (646 millions de dollars en 2019).

GARANTIES En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard[MD] International Incorporated (« MasterCard[MD] »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard[MD]. À la clôture de l'exercice 2020, la garantie en faveur de MasterCard[MD] au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2019).

CPH Master Limited Partnership garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. À la clôture de l'exercice 2020, le montant estimé de la dette faisant l'objet de telles garanties et, par conséquent, l'exposition maximale au risque de crédit, s'élevait à 36 millions de dollars (37 millions de dollars en 2019) et la durée résiduelle moyenne pondérée estimée était de 2,5 ans (3,5 ans en 2019).

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). De plus, Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines des facilités de crédit non engagées pour des montants respectifs d'au plus 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et 102 millions de dollars (103 millions de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw avaient déposé, auprès de grandes institutions financières, des tranches respectives de 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et d'un montant négligeable (1 million de dollars en 2019), qui étaient classées comme dépôts de garantie aux bilans consolidés.

3.8 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations à la clôture de l'exercice 2020 :

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						
(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Total de la dette[i)]	2 941 $	2 274 $	2 359 $	2 090 $	1 510 $	8 946 $	20 120 $
Contrats de change à terme	399	28	–	–	–	–	427
Passifs financiers[ii)]	43	41	45	45	49	245	468
Paiements au titre de la location	804	684	660	560	487	1 849	5 044
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et de projets d'investissement[iii)]	248	115	87	50	–	2	502
Obligations liées à des achats[iv)]	464	171	109	61	51	10	866
Total des obligations contractuelles	4 899 $	3 313 $	3 260 $	2 806 $	2 097 $	11 052 $	27 427 $

i) Le total de la dette comprend la dette à court terme, la dette bancaire, les dépôts à vue, certains autres passifs de Loblaw et la juste valeur du contrat à livrer sur actions inscrite dans les autres actifs. Le total de la dette comprend aussi les paiements d'intérêts fixes sur la dette à long terme qui sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2020.

ii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux cessions de Propriétés de Choix. Se reporter à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise », du présent rapport de gestion.

iii) Comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.

iv) Comprennent les obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Les obligations liées à des achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société. Sont aussi exclues les obligations liées à des achats de marchandises ou de biens s'apparentant à des marchandises pour lesquels il existe un marché de revente.

À la clôture de l'exercice 2020, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif lié aux parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

4. Résultats d'exploitation trimestriels

4.1 Informations financières trimestrielles

La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 comptaient respectivement 53 semaines et 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, le quatrième trimestre comporte 13 semaines.

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	2020					2019				
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (audité) (53 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)
Produits	**12 333 $**	**12 357 $**	**16 209 $**	**13 806 $**	**54 705 $**	11 173 $	11 603 $	15 226 $	12 107 $	50 109 $
Résultat d'exploitation	**598 $**	**401 $**	**983 $**	**906 $**	**2 888 $**	586 $	770 $	884 $	718 $	2 958 $
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**1 304 $**	**1 087 $**	**1 715 $**	**1 501 $**	**5 607 $**	1 158 $	1 313 $	1 661 $	1 351 $	5 483 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**560 $**	**566 $**	**729 $**	**572 $**	**2 427 $**	535 $	534 $	701 $	548 $	2 318 $
Bénéfice net (perte nette)	**743 $**	**(172) $**	**498 $**	**513 $**	**1 582 $**	(372) $	353 $	264 $	578 $	823 $
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	**592 $**	**(245) $**	**317 $**	**299 $**	**963 $**	(478) $	194 $	83 $	443 $	242 $
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**582 $**	**(255) $**	**303 $**	**289 $**	**919 $**	(488) $	184 $	69 $	433 $	198 $
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) - de base	**3,79 $**	**(1,66) $**	**1,98 $**	**1,89 $**	**5,99 $**	(3,18) $	1,20 $	0,45 $	2,82 $	1,29 $
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) - dilué(e)	**3,78 $**	**(1,66) $**	**1,96 $**	**1,88 $**	**5,96 $**	(3,18) $	1,19 $	0,44 $	2,81 $	1,26 $
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[1)] (en dollars)	**1,55 $**	**0,93 $**	**2,35 $**	**2,03 $**	**6,85 $**	1,30 $	1,70 $	2,54 $	1,69 $	7,24 $
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw	**9,6 %**	**10,0 %**	**6,9 %**	**8,6 %**	**8,6 %**	2,0 %	0,6 %	0,1 %	1,9 %	1,1 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaire des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail de Loblaw	**10,7 %**	**(1,1) %**	**6,1 %**	**3,7 %**	**4,9 %**	2,2 %	4,0 %	4,1 %	3,9 %	3,6 %
Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix par part - dilués	**0,244 $**	**0,201 $**	**0,238 $**	**0,239 $**	**0,922 $**	0,252 $	0,248 $	0,250 $	0,237 $	0,987 $
Résultat d'exploitation net de Propriétés de Choix (en fonction des encaissements)	**232 $**	**216 $**	**230 $**	**230 $**	**908 $**	233 $	235 $	239 $	235 $	942 $
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires de Weston Foods	**3,7 %**	**(14,0) %**	**(7,2) %**	**0,2 %**	**(4,3) %**	(0,2) %	2,4 %	1,3 %	3,0 %	1,6 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires de Weston Foods, compte non tenu de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères	**3,7 %**	**(15,7) %**	**(7,7) %**	**1,0 %**	**(4,7) %**	(3,1) %	0,2 %	0,6 %	3,2 %	0,2 %

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw et d'un amortissement accéléré comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

INCIDENCE DES TENDANCES ET DU CARACTÈRE SAISONNIER SUR LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS Les facteurs importants présentés ci-après ont influé sur les résultats consolidés des huit derniers trimestres : les cours de change, le caractère saisonnier des activités, le calendrier des jours fériés et la 53e semaine du quatrième trimestre de l'exercice 2020. L'incidence du caractère saisonnier des activités de Loblaw est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre. L'incidence du caractère saisonnier des activités de Weston Foods est plus importante aux troisième et quatrième trimestres et l'est moins au premier trimestre.

PRODUITS Au cours des huit derniers trimestres, chaque secteur d'exploitation à présenter de la société a influé sur les produits consolidés de la façon suivante :

- Les produits de Loblaw ont été inhabituellement élevés en raison de la COVID-19 pour chaque trimestre de 2020 par rapport aux périodes correspondantes de 2019, la conjoncture macroéconomique se répercutant sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail, et de la consolidation des franchises. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,6 million de pieds carrés pour atteindre 71,0 millions de pieds carrés.

- Les produits de Propriétés de Choix reflètent l'incidence de l'augmentation des loyers de base et des recouvrements de charges d'exploitation d'immeubles existants, des produits supplémentaires tirés des immeubles acquis en 2019 et en 2020 et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés et des produits abandonnés au titre des immeubles cédés en 2019 et en 2020.

- Le chiffre d'affaires de Weston Foods reflète l'incidence de la variation du volume des ventes, de la rationalisation des produits, de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent; aux premier et deuxième trimestres de 2019, le chiffre d'affaires tient compte de l'incidence de la perte de ventes à des clients clés; et aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2020, le chiffre d'affaires a diminué dans certaines catégories des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires en raison de la pandémie de COVID-19.

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ ET BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société ainsi que par certains éléments d'ajustement.

Au cours des huit derniers trimestres, la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société rend compte de ce qui suit :

- la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation trimestrielle de Loblaw pour 2020 comparativement à 2019 reflète les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail de Loblaw en raison de la COVID-19, ainsi qu'une hausse de la demande attribuable à l'augmentation du coût des stocks vendus et une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients, l'incidence du plan de fermeture de Loblaw, des économies de coûts et des efficiences sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficiences et des bénéfices associés aux initiatives stratégiques et l'incidence favorable des rachats d'actions ordinaires de Loblaw aux fins d'annulation;

- la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation trimestrielle de Propriétés de Choix pour 2020 comparativement à 2019 reflète l'incidence de la COVID-19 à compter du deuxième trimestre de 2020, ce qui a donné lieu à une augmentation des pertes de crédit attendues;

- la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation trimestrielle de Weston Foods pour 2020 comparativement à 2019 reflète la diminution du chiffre d'affaires à compter du deuxième trimestre de 2020 attribuable à l'incidence de la COVID-19 et des charges connexes, et la hausse du coût des intrants, en partie contrebalancées par les améliorations au chapitre de la productivité, par les avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, par les mesures de réduction des coûts et par une diminution des charges de rémunération liées au rendement;

- certains profits non récurrents liés aux transactions de Propriétés de Choix et comptabilisés lors de la consolidation au poste « Autres et intersectoriel » au troisième trimestre de 2020, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) »;

- le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] trimestriel a augmenté en 2020 comparativement à 2019 en raison de l'augmentation des charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », de l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable à l'augmentation des distributions qui a découlé de l'émission de nouvelles parts de fiducie au deuxième trimestre de 2019 et au troisième trimestre de 2020, et de

l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw attribuable à des participations accrues dans un portefeuille d'actifs liquides, contrebalancées en partie par la diminution des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix attribuable essentiellement à une baisse globale des taux d'endettement et aux activités de refinancement réalisées au cours du dernier exercice à des taux d'intérêt moins élevés et par la baisse des charges d'intérêts de Loblaw au titre des obligations locatives;

- le montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)] trimestriel est demeuré relativement inchangé au premier trimestre de 2020 comparativement au premier trimestre de 2019 et a augmenté au deuxième trimestre en raison essentiellement de l'incidence de certains éléments non déductibles; le montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)] a augmenté au troisième trimestre de 2020 comparativement au troisième trimestre de 2019 en raison de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la tranche non imposable du profit découlant de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix et a diminué au quatrième trimestre de 2020 en raison de l'incidence de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix réalisées au quatrième trimestre de 2020.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société trimestriel consolidé et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres sont décrits à la rubrique 1.2, « Principales informations annuelles », et à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion.

4.2 Résultats du quatrième trimestre

Loblaw a enregistré des résultats positifs accompagnés d'une forte croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et du chiffre d'affaires tiré du commerce électronique au cours d'un trimestre encore considérablement touché par la COVID-19. Les coûts sont demeurés élevés afin d'assurer la sécurité des clients et des collègues. Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs tout en misant sur une accélération de ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses et un Réseau de soins de santé relié.

Propriétés de Choix a généré de solides résultats au quatrième trimestre, lesquels témoignent d'un bénéfice stable alors qu'elle a recouvré 98 % de ses loyers contractuels. Cette performance exceptionnelle a été soutenue par un rehaussement global de la qualité du portefeuille grâce à un recyclage de capitaux efficace. Propriétés de Choix a réalisé environ 550 millions de dollars de transactions comprenant quatre acquisitions et cinq cessions et demeure soucieuse d'affecter ses dépenses d'investissement à des initiatives d'aménagement. Propriétés de Choix demeure confiante que son approche déterminée en matière de gestion financière et de gestion d'actifs lui permettra de continuer de gérer les risques et les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 et de se positionner en faveur d'une croissance à long terme.

Au quatrième trimestre de 2020, le chiffre d'affaires et le résultat de Weston Foods se sont améliorés par rapport au troisième trimestre malgré l'incidence négative de la COVID-19. Le retour à l'imposition par le gouvernement de fermetures d'entreprises non essentielles et les mesures de confinement et de distanciation physique obligatoires dans plusieurs régions ont entraîné un fléchissement des volumes, l'incidence négative ayant été plus importante dans la seconde moitié du trimestre. Ces pressions ont été contrées en partie par les améliorations continues au chapitre des économies de coûts et de la productivité, par les avantages tirés du programme de transformation de Weston Foods et par les résultats de vente accrus dans certaines catégories des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires. Par conséquent, Weston Foods demeure bien positionnée pour atteindre une croissance à long terme grâce à son cadre stratégique tout en offrant des produits et des services de qualité supérieure à ses clients et consommateurs.

Le tableau ci-après résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre. L'analyse des données figurant dans le tableau est axée sur les résultats d'exploitation, l'évolution de la situation financière et les variations des flux de trésorerie du quatrième trimestre.

À moins d'indication contraire, les résultats de la société comprennent la 53^{e} semaine dans les résultats du quatrième trimestre de 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019 en raison du calendrier de présentation de l'information financière de la société.

Les résultats de la société reflètent l'incidence de la COVID-19 et l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux des parts de fiducie.

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 31 déc. 2020 (13 semaines)	31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**13 806 $**	**12 107 $**	**1 699 $**	**14,0 %**
Résultat d'exploitation	**906 $**	**718 $**	**188 $**	**26,2 %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**1 501 $**	1 351 $	150 $	11,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**10,9 %**	11,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**572 $**	**548 $**	**24 $**	**4,4 %**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**245 $**	**7 $**	**238 $**	**3 400,0 %**
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]	**286 $**	277 $	9 $	3,2 %
Impôt sur le résultat	**148 $**	**133 $**	**15 $**	**11,3 %**
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[1)]	**185 $**	171 $	14 $	8,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)]	**24,1 %**	26,5 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**299 $**	**443 $**	**(144) $**	**(32,5) %**
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**289 $**	**433 $**	**(144) $**	**(33,3) %**
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)]	**312 $**	262 $	50 $	19,1 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**1,88 $**	**2,81 $**	**(0,93) $**	**(33,1) %**
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire[1)] (en dollars)	**2,03 $**	1,69 $	0,34 $	20,1 %
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Actions ordinaires	**0,550 $**	0,525 $		
Actions privilégiées – Série I	**0,3625 $**	0,3625 $		
Actions privilégiées – Série III	**0,3250 $**	0,3250 $		
Actions privilégiées – Série IV	**0,3250 $**	0,3250 $		
Actions privilégiées – Série V	**0,296875 $**	0,296875 $		

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw et lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ainsi que d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars comptabilisé (3 millions de dollars en 2019) par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Au quatrième trimestre de 2020, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société de 289 millions de dollars (1,88 $ par action ordinaire), en baisse de 144 millions de dollars (0,93 $ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour le quatrième trimestre de 2019. La diminution reflète l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 194 millions de dollars (1,27 $ par action ordinaire), en partie contrebalancée par une augmentation de 50 millions de dollars (0,34 $ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessous.

- L'incidence défavorable nette de 194 millions de dollars (1,27 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement reflète ce qui suit :
  - l'incidence défavorable de 223 millions de dollars (1,44 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix au cours du quatrième trimestre de 2020;
  - l'incidence défavorable de 9 millions de dollars (0,08 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;

  facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence favorable de 38 millions de dollars (0,25 $ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

- L'augmentation de 50 millions de dollars (0,34 $ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société découle de ce qui suit :
    - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw, y compris l'incidence de la COVID-19 et des coûts connexes;
    - la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation de Weston Foods, compte tenu de l'incidence de la COVID-19 et des coûts connexes;
    - la diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif[1)] essentiellement attribuable à l'incidence favorable de la tranche non imposable du profit découlant des transactions de Propriétés de Choix réalisées au quatrième trimestre de 2020 et à l'incidence de certains éléments d'impôt non déductibles;

  facteurs en partie contrebalancés par :
    - l'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)];
    - l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)] s'est établi à 312 millions de dollars (2,03 $ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 50 millions de dollars (0,34 $ par action ordinaire), ou 19,1 %, par rapport au quatrième trimestre de 2019, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessus. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de 21 millions de dollars (0,14 $ par action ordinaire) de la 53e semaine, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[1)] a augmenté de 29 millions de dollars (0,20 $ par action ordinaire), ou 11,1 %, par rapport à la période correspondante de 2019.

PRODUITS

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation (en $)	 Variation (en %)
Loblaw	**13 286 $**	11 590 $	**1 696 $**	**14,6 %**
Propriétés de Choix	**322 $**	318 $	**4 $**	**1,3 %**
Weston Foods	**523 $**	522 $	**1 $**	**0,2 %**
Intersectoriel	**(325) $**	(323) $		
Chiffres consolidés	**13 806 $**	12 107 $	**1 699 $**	**14,0 %**

Les produits se sont établis à 13 806 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 1 699 millions de dollars, ou 14,0 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation des produits au quatrième trimestre de 2020 tient compte de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 14,0 % découlant de l'augmentation de 14,6 % des produits de Loblaw. Cette augmentation est essentiellement attribuable au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancé par une diminution des produits tirés du secteur Services financiers. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 722 millions de dollars, ou 15,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 601 millions de dollars, ou 14,6 %, ce qui tient compte de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53e semaine. L'augmentation découle essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires des magasins comparables et de l'augmentation nette de la superficie de vente au détail. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 8,6 % au cours du trimestre à l'étude. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail reflète l'incidence positive de la COVID-19. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a diminué au cours du trimestre. Le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw s'est accru de 3,9 % (0,8 % en 2019), ce qui reflète la croissance des produits tirés du secteur de l'alimentation au détail d'un exercice à l'autre par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw au cours du trimestre. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition des ventes. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,7 % au cours du trimestre.

- Incidence positive d'un montant négligeable découlant de l'augmentation de 1,3 % des produits de Propriétés de Choix. L'augmentation de 4 millions de dollars découle essentiellement des transferts d'aménagement et des acquisitions, en partie contrebalancés par les produits abandonnés au titre des immeubles cédés.

- Incidence positive d'un montant négligeable découlant de l'augmentation de 0,2 % du chiffre d'affaires de Weston Foods. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence positive d'environ 5,6 % de la 53e semaine et l'incidence négative d'environ 0,8 % de la conversion des monnaies étrangères. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la 53e semaine et de l'incidence négative de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 4,6 %. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence d'une baisse des volumes dans certaines catégories des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires qui a découlé de la pandémie de COVID-19, l'incidence défavorable de la rationalisation des produits, ainsi que l'incidence négative combinée de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**700 $**	539 $	161 $	29,9 %
Propriétés de Choix	**332 $**	220 $	112 $	50,9 %
Weston Foods	**35 $**	27 $	8 $	29,6 %
Autres et intersectoriel	**(161) $**	(68) $		
Chiffres consolidés	**906 $**	718 $	188 $	26,2 %

Le résultat d'exploitation s'est établi à 906 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 188 millions de dollars, ou 26,2 %, comparativement à celui de 718 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation découle essentiellement de l'amélioration de 132 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, ce qui tient compte de l'incidence favorable de 71 millions de dollars de la 53e semaine et de l'incidence favorable nette de 56 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 132 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle principalement de ce qui suit :
  - la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
  - la performance sous-jacente favorable sur le plan de l'exploitation de Weston Foods.

- l'incidence favorable nette de 56 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, est attribuable essentiellement aux facteurs suivants :
  - l'incidence défavorable de 42 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
  - l'incidence favorable de 14 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
  - l'incidence favorable de 7 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;

  facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)]

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Loblaw	**1 330 $**	1 203 $	127 $	10,6 %
Propriétés de Choix	**226 $**	225 $	1 $	0,4 %
Weston Foods	**79 $**	56 $	23 $	41,1 %
Intersectoriel	**(134) $**	(133) $		
Chiffres consolidés	**1 501 $**	1 351 $	150 $	11,1 %

Le montant ajusté du BAIIA[1)] a augmenté de 150 millions de dollars, ou 11,1 %, au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui de 1 351 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 1 501 millions de dollars. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA[1)] tient compte de l'incidence de chaque secteur d'exploitation à présenter de la société de la façon suivante :

- Incidence positive de 9,4 % découlant de l'augmentation de 10,6 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail de Loblaw, qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53e semaine, partiellement contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Services financiers de Loblaw. L'amélioration du montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail de Loblaw s'explique essentiellement par l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- Incidence positive d'un montant négligeable découlant de l'augmentation de 0,4 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Propriétés de Choix attribuable essentiellement aux transferts d'aménagement et aux acquisitions, en partie contrebalancés par les produits abandonnés au titre des immeubles cédés et par une hausse des provisions pour pertes de crédit attendues au titre des montants à recevoir des locataires.

- Incidence positive de 1,7 % découlant de l'augmentation de 41,1 % du montant ajusté du BAIIA[1)] de Weston Foods. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de 4 millions de dollars de la 53e semaine, le montant ajusté du BAIIA[1)] a augmenté de 19 millions de dollars, ou 33,9 %. L'augmentation découle des avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, des améliorations au chapitre de la productivité, des mesures de réduction des coûts et de la baisse des charges de rémunération liées au rendement, en partie contrebalancés par la baisse du chiffre d'affaires dont il est question ci-dessus et par l'augmentation des charges liées à la COVID-19.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation (en $)	 Variation (en %)
Loblaw	**609 $**	589 $	20 $	3,4 %
Propriétés de Choix	**1 $**	– $	1 $	100,0 %
Weston Foods	**41 $**	36 $	5 $	13,9 %
Autres et intersectoriel	**(79) $**	(77) $		
Chiffres consolidés	**572 $**	548 $	24 $	4,4 %

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 24 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 572 millions de dollars. Au quatrième trimestre, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw et d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes. Si l'on ne tient pas compte de ces montants, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 18 millions de dollars, en raison d'une augmentation de l'amortissement lié à la consolidation des franchises de Loblaw et d'une augmentation des actifs liés aux TI de Loblaw.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation (en $)	 Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**245 $**	7 $	238 $	3 400,0 %
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**(20)**	203	(223)	(109,9) %
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**61**	67	(6)	(9,0) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]	**286 $**	277 $	9 $	3,2 %

Au quatrième trimestre de 2020, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 238 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 245 millions de dollars. L'augmentation reflète essentiellement l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 229 millions de dollars, présentés dans le tableau ci-dessus, et l'augmentation de 9 millions de dollars du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)]. Les éléments d'ajustement tiennent compte de l'ajustement défavorable de 223 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2020. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société et qui sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société.

Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] a augmenté de 9 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 6 millions de dollars de la 53e semaine. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53e semaine, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] a augmenté de 3 millions de dollars en raison de ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts au titre des ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel » attribuable essentiellement aux charges d'intérêts sur les passifs financiers comptabilisés dans le cadre des transactions de Propriétés de Choix, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) »;
- la hausse des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix, y compris les ajustements liés au poste « Autres et intersectoriel », attribuable essentiellement à l'augmentation des distributions qui a découlé de l'émission de nouvelles parts de fiducie au troisième trimestre de 2020;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une diminution des charges d'intérêts de Loblaw au titre des obligations locatives et une baisse des charges d'intérêts du secteur Services financiers de Loblaw.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation (en $)	 Variation (en %)
Impôt sur le résultat	**148 $**	133 $	15 $	11,3 %
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt[i)]	**33**	38	(5)	(13,2) %
Réévaluation de soldes d'impôt différé	**(2)**	–	(2)	(100,0) %
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	**4**	–	4	100,0 %
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	**2**	–	2	100,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[1)]	**185 $**	171 $	14 $	8,2 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	**22,4 %**	18,7 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt[1)]	**24,1 %**	26,5 %		

i) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA[1)] ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[1)] qui figurent à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt[1)].

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,4 % au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 18,7 % au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la diminution de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, en partie contrebalancée par l'incidence de la tranche non imposable du profit sur la vente d'immeubles par Propriétés de Choix au quatrième trimestre de 2020, comme il est décrit à la rubrique 1.3, « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) », et par l'incidence de certains éléments non déductibles.

Le montant ajusté du taux d'impôt[1)] s'est établi à 24,1 % au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 26,5 % au quatrième trimestre de 2019. La diminution est principalement attribuable à l'incidence de la tranche non imposable du profit découlant des opérations sur le portefeuille de Propriétés de Choix et à l'incidence de certains éléments non déductibles.

FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	**2 436 $**	1 495 $	941 $
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**1 574 $**	1 272 $	302 $
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	**(649) $**	(505) $	(144) $
Sorties nettes liées aux activités de financement	**(779) $**	(427) $	(352) $
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(1) $**	(1) $	– $
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**2 581 $**	1 834 $	747 $

ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 574 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 302 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation ont augmenté en raison essentiellement de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent et de l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 649 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 144 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement s'explique essentiellement par l'augmentation des placements à court terme.

Le tableau qui suit présente les dépenses d'investissement de la société par secteur d'exploitation à présenter pour les trimestres clos aux dates indiquées :

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 déc. 2020 (13 semaines)	 31 déc. 2019[4)] (12 semaines)
Loblaw	**418 $**	**426 $**
Propriétés de Choix	**161**	**55**
Weston Foods	**53**	**70**
Autres	**3**	**5**
Total des dépenses d'investissement	**635 $**	**556 $**

SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 779 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 352 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2019. Cette augmentation est attribuable essentiellement à une hausse des remboursements nets sur la dette au cours de l'exercice considéré, à la baisse de la dette à court terme et à l'augmentation des rachats d'actions ordinaires de Loblaw et d'actions ordinaires de la société dans le cadre de leurs offres publiques de rachat dans le cours normal des activités respectives, en partie contrebalancées par le produit tiré des transactions de Propriétés de Choix au cours de l'exercice considéré.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1)]

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 déc. 2020 (13 semaines)	 31 déc. 2019[4)] (12 semaines)	 Variation
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**1 574 $**	1 272 $	**302 $**
Moins : Intérêts payés	**180**	181	**(1)**
Dépenses d'investissement[i)]	**635**	556	**79**
Paiements au titre de la location, montant net	**192**	131	**61**
Flux de trésorerie disponibles[1)]	**567 $**	404 $	**163 $**

i) En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 3 millions de dollars qui ont été effectués en 2018 et transférés dans les autres actifs en 2019.

Les flux de trésorerie disponibles[1)] ont augmenté de 163 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2019, en raison essentiellement de la diminution des créances sur cartes de crédit attribuable aux taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent et de l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

5. Résultats des secteurs d'exploitation à présenter pour le quatrième trimestre

Le tableau suivant présente l'analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'exploitation à présenter de la société pour le quatrième trimestre de 2020.

5.1 Résultats d'exploitation de Loblaw pour le quatrième trimestre

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**13 286 $**	11 590 $	**1 696 $**	**14,6 %**
Résultat d'exploitation	**700 $**	539 $	**161 $**	**29,9 %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**1 330 $**	1 203 $	**127 $**	**10,6 %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**10,0 %**	10,4 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**609 $**	589 $	**20 $**	**3,4 %**

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) lié aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Loblaw tiennent compte de la 53e semaine, de la consolidation des franchises et des incidences de la COVID-19.

PRODUITS Les produits de Loblaw ont augmenté de 1 696 millions de dollars, ou 14,6 %, au quatrième trimestre de 2020 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 13 286 millions de dollars, en raison essentiellement du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 722 millions de dollars, ou 15,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, et il tient compte de l'incidence de 878 millions de dollars de la 53e semaine. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 9 302 millions de dollars (7 960 millions de dollars en 2019) et celui du secteur des pharmacies au détail, à 3 741 millions de dollars (3 361 millions de dollars en 2019).

Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 601 millions de dollars, ou 14,6 %, compte tenu de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53e semaine, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 8,6 % au cours du trimestre considéré. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail reflète l'incidence positive de la COVID-19. Si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie a augmenté et l'achalandage en magasin a diminué au cours du trimestre;
- le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw s'est accru de 3,9 % (0,8 % en 2019), ce qui reflète la croissance des produits tirés du secteur de l'alimentation au détail d'un exercice à l'autre par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw au cours du trimestre. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition des ventes;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,7 % pour le trimestre. Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 5,0 % et le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin s'est accru de 2,8 %.

En 2020, 19 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 9 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie de vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont diminué de 17 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019, en raison principalement de la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse du volume des créances sur cartes de crédit et de la diminution des frais sur cartes de crédit connexes attribuable surtout aux dépenses moindres des clients. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile* et par l'augmentation des commissions d'interchange attribuable à l'incidence, à l'exercice précédent, d'un reclassement de 19 millions de dollars entre les produits et les charges sans incidence sur le bénéfice avant impôt sur le résultat.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 161 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 700 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53e semaine. Cette hausse reflète une amélioration de 108 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et l'incidence favorable nette de 53 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 108 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail qui tient compte de l'apport positif de 34 millions de dollars de la consolidation des franchises. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail a bénéficié de l'incidence positive de la 53e semaine. Le tout a été en partie contrebalancé par la performance du secteur Services financiers. Au quatrième trimestre de 2020, Loblaw a engagé des coûts liés à la COVID-19 d'environ 45 millions de dollars, afin d'assurer la sécurité de ses clients et de ses collègues.

- l'incidence favorable nette de 53 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
    - l'incidence favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
    - l'incidence favorable de 14 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;

  facteurs en partie contrebalancés par :
    - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités de Loblaw;
    - l'incidence défavorable de 7 millions de dollars du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)] Le montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw a augmenté de 127 millions de dollars, ou 10,6 %, au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 1 330 millions de dollars, et il tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53e semaine. L'augmentation découle essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Vente au détail a augmenté de 135 millions de dollars par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, compte tenu de l'incidence favorable de 37 millions de dollars de la consolidation des franchises, et découle de l'augmentation de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 29,4 %, en baisse de 40 points de base comparativement à celle inscrite au quatrième trimestre de 2019. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 26,9 %, en baisse de 80 points de base comparativement à celle inscrite au quatrième trimestre de 2019. Les marges du secteur de l'alimentation au détail ont subi l'incidence défavorable de la variation de la composition des ventes liée à la COVID-19 et des prix concurrentiels. Les marges du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la variation de la composition du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin occasionnée par la COVID-19. Si l'on ne tient pas compte de la 53e semaine, la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail a diminué de 70 points de base.

- Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail ont augmenté de 251 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 17,4 %, en baisse de 20 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019. La diminution favorable de 20 points de base s'explique essentiellement par l'effet de levier sur le chiffre d'affaires et par les gains en matière d'amélioration des processus et de création d'efficiences, partiellement contrebalancés par les coûts liés à la COVID-19 et les coûts de main-d'œuvre supplémentaires liés au commerce électronique en raison de l'augmentation des ventes en ligne.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] du secteur Services financiers a diminué de 8 millions de dollars par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, du fait surtout de la diminution des produits dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par la diminution des pertes sur créances découlant de la baisse des pertes de crédit attendues attribuable à l'amélioration des perspectives économiques et de la diminution des radiations contractuelles et par la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] de Loblaw ne tient compte d'aucune cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix aux quatrième trimestres de 2019 et de 2020.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 20 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 609 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au quatrième trimestre de 2020 découle essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du quatrième trimestre de 2020 tiennent compte de l'amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À LOBLAW

Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

5.2 Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 31 déc. 2020 (13 semaines)	31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**322 $**	318 $	4 $	1,3 %
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières[i)]	**217 $**	(74) $	291 $	393,2 %
Bénéfice net	**117 $**	294 $	(177) $	(60,2) %
Fonds provenant des activités d'exploitation[1), ii)]	**172 $**	166 $	6 $	3,6 %

i) Les charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières comprennent un ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

ii) Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément au livre blanc sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des IFRS publié par l'Association des biens immobiliers du Canada en février 2019.

PRODUITS Les produits se sont établis à 322 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 4 millions de dollars, ou 1,3 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019, et ils tiennent compte d'un montant de 180 millions de dollars (178 millions de dollars en 2019) provenant des locataires du secteur Vente au détail de Loblaw. L'augmentation découle essentiellement des transferts d'aménagement et des acquisitions, en partie contrebalancés par les produits abandonnés au titre des immeubles cédés.

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 217 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, comparativement à des produits d'intérêts nets et autres charges financières de 74 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation de 291 millions de dollars découle essentiellement de l'incidence défavorable de 294 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables.

BÉNÉFICE NET Le bénéfice net s'est établi à 117 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, ce qui représente une baisse de 177 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence défavorable de l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est question ci-dessus;
- l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues au titre des montants à recevoir des locataires;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION[1)] Les fonds provenant des activités d'exploitation[1)] se sont établis à 172 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 6 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement d'activités non récurrentes au cours de l'exercice précédent liées à un remboursement effectué à Loblaw, de la baisse des coûts d'emprunt et de la diminution des charges générales et administratives, en partie contrebalancées par l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues au titre des montants à recevoir des locataires.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Voir la rubrique 2.2, « Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

5.3 Résultats d'exploitation de Weston Foods pour le quatrième trimestre

(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	**523 $**	522 $	**1 $**	**0,2 %**
Résultat d'exploitation	**35 $**	27 $	**8 $**	**29,6 %**
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**79 $**	56 $	**23 $**	**41,1 %**
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**15,1 %**	10,7 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[i)]	**41 $**	36 $	**5 $**	**13,9 %**

i) Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes.

À moins d'indication contraire, les résultats d'exploitation de Weston Foods tiennent compte de la 53e semaine et des incidences de la COVID-19.

CHIFFRE D'AFFAIRES Au quatrième trimestre de 2020, le chiffre d'affaires de Weston Foods a augmenté de 1 million de dollars, ou 0,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 523 millions de dollars. Le chiffre d'affaires reflète l'incidence positive d'environ 5,6 % de la 53e semaine et l'incidence négative d'environ 0,8 % des cours du change. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de la 53e semaine et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, le chiffre d'affaires a diminué de 4,6 %. Le chiffre d'affaires reflète une baisse des volumes pour certaines catégories de la vente au détail et des services alimentaires qui a découlé de la pandémie de COVID-19, l'incidence défavorable de la rationalisation des produits, ainsi que l'incidence négative combinée de la stratégie de prix et de la modification de la composition du chiffre d'affaires.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION Le résultat d'exploitation de Weston Foods a augmenté de 8 millions de dollars, ou 29,6 %, au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 35 millions de dollars, et il tient compte de l'incidence positive de 4 millions de dollars de la 53e semaine. L'augmentation est attribuable à l'amélioration de 23 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et à l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 15 millions de dollars. L'incidence nette d'éléments d'ajustement d'un exercice à l'autre rend compte de ce qui suit :

- l'incidence défavorable de 17 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
- l'incidence défavorable de 2 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des dérivés;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable de 4 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes liées aux stocks, déduction faite des reprises.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA[1)] Au quatrième trimestre de 2020, le montant ajusté du BAIIA[1)] de Weston Foods a augmenté de 23 millions de dollars, ou 41,1 %, comparativement à celui de 56 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 79 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable de 4 millions de dollars de la 53e semaine, le montant ajusté du BAIIA[1)] a augmenté de 19 millions de dollars, ou 33,9 %. L'augmentation découle des avantages nets tirés du programme de transformation de Weston Foods, des améliorations au chapitre de la productivité, des mesures de réduction des coûts et de la baisse des charges de rémunération liées au rendement, en partie contrebalancés par la baisse du chiffre d'affaires dont il est question ci-dessus et par une augmentation des charges liées à la COVID-19.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] de Weston Foods a augmenté pour s'établir à 15,1 % au quatrième trimestre de 2020, comparativement à 10,7 % au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation du montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] enregistrée au quatrième trimestre de 2020 découle des facteurs dont il est fait mention ci-dessus.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Weston Foods se sont établis à 41 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 5 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) découlant du programme de transformation de Weston Foods. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont demeurés inchangés au quatrième trimestre en comparaison de ceux du quatrième trimestre de 2019.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À WESTON FOODS

Voir la rubrique 2.3, « Résultats d'exploitation de Weston Foods », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

6. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2020.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 2013. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 31 décembre 2020.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures..

CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2020 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

8. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités de la société, de ses valeurs et de ses marques, et fournit une orientation en ce qui concerne la prise de risques.

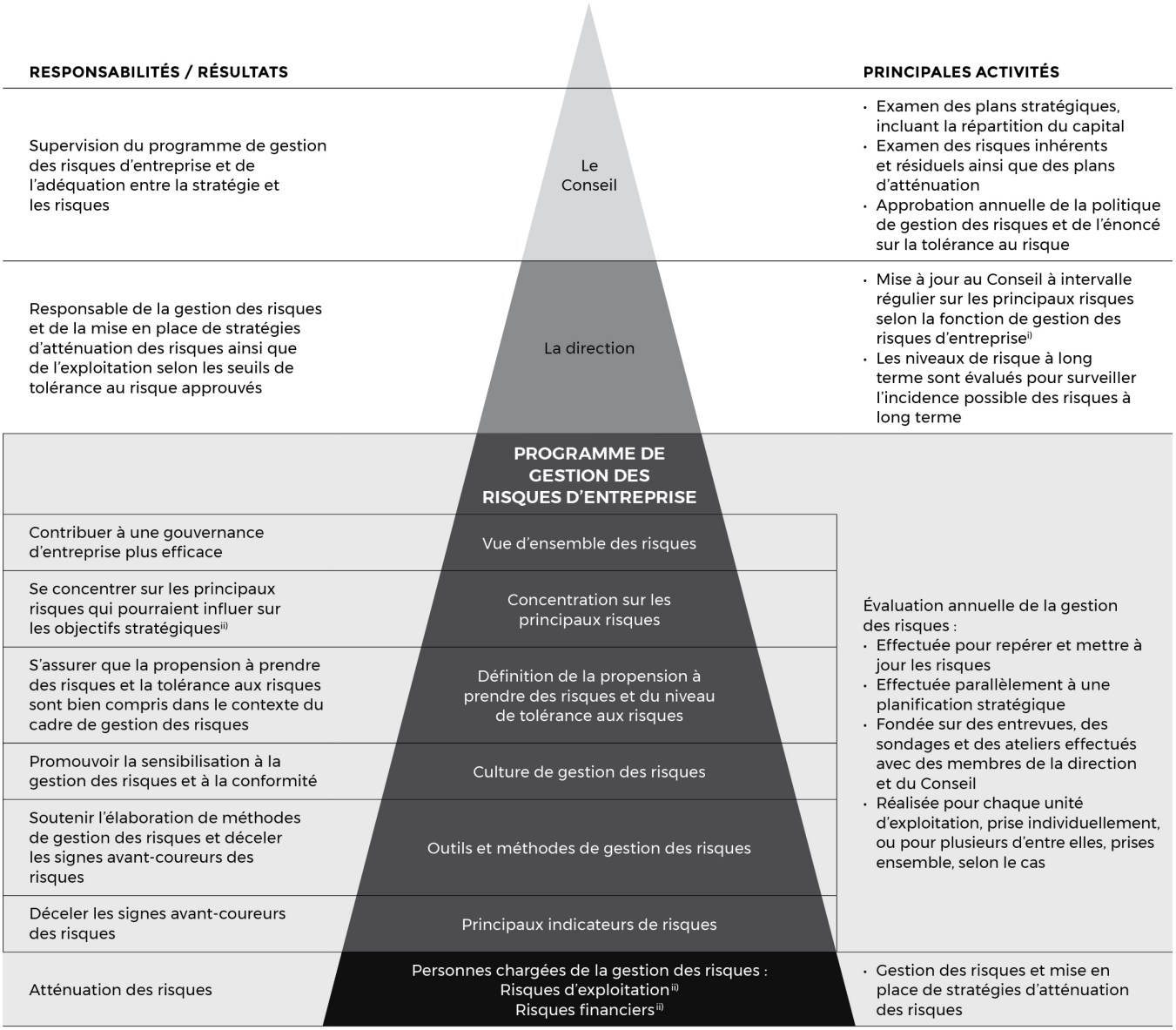

i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.

ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

8.1 Risques liés à la COVID-19 et gestion des risques

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Depuis le début de la pandémie, la société a pris – et continuera de prendre – des mesures afin de limiter les effets de la COVID-19 sur ses activités courantes en agissant au mieux des intérêts des employés, des clients, des fournisseurs et des autres parties prenantes qui sont au cœur de chaque mesure prise.

La durée et toutes les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la société demeurent inconnues pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'effet de la COVID-19 sur les résultats financiers futurs et les activités de la société. Nous continuons à suivre la situation de près à mesure qu'elle évolue quotidiennement et nous pourrions prendre, si nécessaire, de nouvelles mesures à la suite de directives des gouvernements et des autorités de santé publique ou dans l'intérêt supérieur de nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes, au besoin.

Loblaw s'engage à faire en sorte que ses magasins d'alimentation et ses pharmacies, dont ses établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, restent ouverts et bien approvisionnés, tout en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour protéger la santé et la sécurité des collègues de première ligne et des clients. Une équipe d'intervention dédiée à la COVID-19 mise en place par la direction dès le début de la pandémie coordonne la réponse de la Loblaw à la crise. Loblaw s'assure également de promouvoir la santé dans les communautés où elle mène des activités et elle a joué un rôle clé dans le dépistage de la COVID-19 auprès des personnes ne présentant pas de symptômes au Canada.

Propriétés de Choix a mis en place des protocoles afin de protéger ses employés, ses locataires et ses invités, notamment en demandant à ses employés de travailler à domicile dans la mesure du possible, en renforçant les mesures de santé et de sécurité dans ses propriétés et en restreignant l'accès à ses immeubles de bureaux. Propriétés de Choix a mis en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires dans tous ses immeubles, notamment par un nettoyage et une désinfection plus fréquents ainsi que par des mesures de distanciation physique.

Weston Foods continue d'entreprendre des démarches pour limiter les effets de la COVID-19 sur ses activités courantes. Weston Foods demeure engagée à fournir des produits de qualité à ses clients des secteurs des services d'alimentation et de la vente au détail. La pandémie de COVID-19 a créé de la volatilité dans la demande des consommateurs dans certaines catégories de produits dans les secteurs de la vente au détail et des services d'alimentation, ce qui oblige Weston Foods à gérer prudemment sa planification de la production. Cette gestion prudente pourrait nécessiter, au besoin, la fermeture temporaire de certaines installations.

La pandémie de COVID-19 a influé et pourrait continuer d'influer sur plusieurs des facteurs de risques présentés aux rubriques « Risques d'exploitation et gestion des risques » et « Risques financiers et gestion des risques » ci-après et dans la notice annuelle. Des modifications sur le plan de l'exploitation de la société découlant de la COVID-19 pourraient influer de manière importante sur les résultats financiers de la société. Elles pourraient comprendre notamment la fermeture temporaire de certains établissements, la pénurie ou la perturbation de la main-d'œuvre à court ou à long terme, des problèmes d'approvisionnement et de distribution à court ou à long terme, une baisse à court ou à long terme des échanges commerciaux et des déplacements transfrontaliers, y compris les quarantaines obligatoires, ainsi qu'une hausse de la volatilité du change et des risques pesant sur les systèmes informatiques, les réseaux et les services électroniques. De plus, la pandémie de COVID-19 a modifié le comportement des consommateurs et a accéléré l'évolution des technologies perturbatrices, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement la concurrence dans le domaine du commerce électronique. L'incapacité de la société à suivre le rythme de ces progrès technologiques ainsi que de rivaliser avec ses concurrents pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière. La performance de la société pourrait également être tributaire de la disponibilité et de l'efficacité des vaccins ainsi que de l'efficience des programmes d'administration de ces vaccins partout au pays.

La propagation de la COVID-19 a provoqué un ralentissement économique et une instabilité accrue des marchés financiers. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales visant à stabiliser l'économie. Bien qu'on ignore la durée et les conséquences définitives de la COVID-19 sur l'économie mondiale, les perturbations causées par celle-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la société.

L'incertitude économique découlant de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable à court ou à long terme sur les activités et la performance financière de la société ainsi qu'affaiblir la demande pour les produits et services de la société ou nuire aux marchés obligataires et boursiers. Les interventions gouvernementales visant à contenir la propagation de la COVID-19 pourraient également se répercuter sur la main-d'œuvre disponible, la chaîne d'approvisionnement et le réseau de distribution de la société, sur les produits et services qu'elle est en mesure d'offrir et sur sa capacité de s'adonner au commerce transfrontalier.

8.2 Risques d'exploitation et gestion des risques

RISQUES D'EXPLOITATION Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Gestion des stocks
	Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Recrutement, développement des employés et planification de la relève
Situation concurrentielle et stratégie	Fournisseurs de services
Réforme du réseau de la santé	Conjoncture économique
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Relations avec les franchisés
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Relations de travail	
Sécurité des aliments, des médicaments et des produits et services	Conformité à la réglementation
Actions en justice	Concentration de locataires
Processus d'évaluation des immeubles	Prix des marchandises
Risque lié au taux de capitalisation	Exécution des initiatives stratégiques
Aménagement et construction d'immeubles	Tendances de consommation et du marché de détail

ATTEINTES À LA CYBERSÉCURITÉ, À LA VIE PRIVÉE ET À LA PROTECTION DES DONNÉES Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement et les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, notamment des renseignements personnels sur la santé et des renseignements personnels de nature financière (les « renseignements confidentiels ») concernant la société, son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, les patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* et les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation du personnel, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol physique, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent*, d'un participant aux programmes de fidélisation, ou des renseignements confidentiels.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure de TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou autres; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TECHNOLOGIES PERTURBATRICES La stratégie de commerce électronique de Loblaw représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrées au programme de fidélisation de Loblaw, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. Loblaw est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de Loblaw à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. Loblaw a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Le marché de la vente au détail évolue rapidement en raison de la popularité croissante du magasinage en ligne et de l'apparition de technologies perturbatrices, notamment les paiements électroniques, les drones, les voitures sans conducteur et la robotique. De plus, les nombreuses avancées au chapitre du numérique pourraient avoir une incidence sur l'espace physique nécessaire aux activités de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les besoins en matière de superficie et les emplacements comme tels pourraient subir d'autres changements. L'incapacité de Loblaw d'adapter son modèle économique de manière à reconnaître et à gérer ce changement en temps opportun pourrait nuire à ses activités d'exploitation ou à sa performance financière.

Une grande partie du portefeuille immobilier actuel de Propriétés de Choix est composée d'immeubles loués à des détaillants de biens de première nécessité. Les consommateurs se tournent davantage vers le commerce électronique, ce qui pourrait entraîner une baisse de la demande pour des locaux de la part de locataires détaillants. L'incapacité de Propriétés de Choix à s'adapter aux changements qui surviennent dans le secteur du commerce de détail, notamment en trouvant de nouveaux locataires pour combler la perte de produits résultant du fait que des locataires réduisent la superficie qu'ils louent auprès de Propriétés de Choix, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de Propriétés de Choix.

SITUATION CONCURRENTIELLE ET STRATÉGIE La société exerce ses activités dans des secteurs hautement concurrentiels.

Loblaw rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. Loblaw subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de Loblaw représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de Loblaw doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. Loblaw a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses et un Réseau de soins de santé relié, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de rivaliser avec ses concurrents.

L'incapacité de Loblaw de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de Loblaw de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient Loblaw avec ses clients. Loblaw passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché.

Propriétés de Choix fait concurrence à d'autres investisseurs, promoteurs, gestionnaires et propriétaires d'immeuble pour la recherche de locataires ainsi que l'achat et l'aménagement d'immeubles souhaitables. Les immeubles de certains concurrents peuvent être plus récents ou mieux situés et certains de ces concurrents peuvent avoir des ressources financières ou d'autres ressources plus importantes, et une meilleure souplesse d'exploitation que Propriétés de Choix. Une augmentation de la disponibilité des fonds offerts aux fins d'un investissement ou une augmentation de l'intérêt porté aux investissements immobiliers peut augmenter la concurrence à l'égard des investissements immobiliers, augmentant ainsi les prix d'achat et réduisant leur rendement. Une plus grande concurrence au niveau de la location immobilière pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de Propriétés de Choix à trouver des locataires convenables à un loyer adéquat et pourrait nuire à sa performance financière.

Les concurrents de Weston Foods sont notamment des sociétés multinationales de transformation de produits alimentaires, ainsi que des boulangeries nationales et à plus petite échelle en Amérique du Nord.

Si Loblaw, Propriétés de Choix ou Weston Foods n'arrivent pas à soutenir leur position concurrentielle, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de Loblaw dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assurances privées ou les employeurs et iii) le patient lui-même. Ces tiers payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes aux payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs du secteur privé pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la rentabilité de Loblaw. Par ailleurs, Loblaw pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

DÉPLOIEMENT DES SYSTÈMES DE TI ET GESTION DES DONNÉES Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement des nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion efficace des activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

DISTRIBUTION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes d'expédition. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement en produits et restreindre la variété et la disponibilité des produits dans les magasins. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients et pourraient nuire à ses activités ou à sa performance financière.

RELATIONS DE TRAVAIL L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci pourrait entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre. Les installations de fabrication de Weston Foods en Amérique du Nord sont exposées au risque lié à l'insuffisance ou à l'inadéquation de la main-d'œuvre. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par une diminution de production ou des coûts supplémentaires plus élevés à ces installations de fabrication, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DES MÉDICAMENTS ET DES PRODUITS ET SERVICES La société est exposée à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication, de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de produits alimentaires. Si des produits ou des ingrédients contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. Loblaw est également assujettie au risque lié aux erreurs commises lors de la distribution de médicaments, de services rendus aux patients ou de services de consultation. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient, à l'instar du non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins de Loblaw, porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

ACTIONS EN JUSTICE Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces affaires peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou autres entités. L'issue de ces poursuites et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société et Weston Foods. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur les régimes de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2020 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours contient des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence, et il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2020, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de février 2020 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES Propriétés de Choix procède à une évaluation de ses immeubles chaque trimestre. Comme la valeur des immeubles fluctue dans le temps en réponse aux facteurs du marché, ou comme les hypothèses sous-jacentes et les données d'entrée du modèle d'évaluation changent, la juste valeur du portefeuille de Propriétés de Choix pourrait varier de manière significative. Propriétés de Choix est responsable du caractère raisonnable des hypothèses et de l'exactitude des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation des immeubles. Des erreurs dans les données d'entrée du modèle d'évaluation ou des hypothèses inappropriées pourraient se traduire par une évaluation inexacte des immeubles. Outre un rapport sur l'activité du marché adapté au portefeuille de Propriétés de Choix, la direction utilise les données sur le marché obtenues lors d'évaluations externes, réalisées auprès de plusieurs entreprises, commandées au cours de la période de présentation de l'information financière pour évaluer s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux hypothèses liées au marché afin d'assurer l'équilibre du portefeuille. Il incombe à Propriétés de Choix de surveiller la valeur de son portefeuille à l'avenir et d'évaluer l'incidence de toute variation de la valeur des immeubles au fil du temps. Toute variation de la valeur des immeubles pourrait avoir une incidence sur la valeur pour les porteurs de parts.

Les parts d'une fiducie de placement immobilier cotée en bourse ne se négocient pas nécessairement à des valeurs déterminées uniquement par référence à la valeur sous-jacente de ses actifs immobiliers. Par conséquent, les parts peuvent se négocier avec une prime ou une décote par rapport aux valeurs impliquées par les évaluations mentionnées ci-dessus.

RISQUE LIÉ AU TAUX DE CAPITALISATION Le processus d'évaluation de la juste valeur marchande des immeubles dépend de plusieurs données d'entrée, dont le taux de capitalisation actuel du marché. Parmi les risques associés au modèle d'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix figurent les fluctuations du taux de capitalisation actuel du marché, qui peuvent avoir une incidence importante sur la valeur de l'ensemble de son portefeuille immobilier. De plus, Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives de nature financière ou non financière comprises dans ses instruments financiers actuels, lesquelles prévoient notamment le maintien de certains ratios de levier financier. Des variations du taux de capitalisation du marché pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des immeubles de Propriétés de Choix qui, à son tour, pourrait avoir une incidence sur les clauses restrictives de nature financière.

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES Propriétés de Choix se livre à d'importantes activités d'aménagement, de réaménagement et de rénovation en ce qui concerne certains immeubles. Elle est exposée à certains risques, dont les suivants : a) la disponibilité et le coût du financement selon des modalités satisfaisantes, si elle peut en obtenir; b) la possibilité d'obtenir et l'obtention en temps opportun d'approbations relatives au zonage, à l'occupation, à l'utilisation des terrains ou d'autres approbations réglementaires et gouvernementales; c) des modifications dans les lois régissant le zonage et l'utilisation du sol; d) la capacité d'obtenir un taux d'occupation acceptable au moment de la fin des travaux; e) l'éventualité que Propriétés de Choix soit incapable de recouvrer les frais déjà engagés si elle renonce à des occasions de réaménagement après avoir commencé à les envisager; f) l'éventualité que Propriétés de Choix engage des fonds et consacre du temps de la direction pour des projets qu'elle ne mène pas à terme; g) les coûts de construction et de réaménagement d'un projet, y compris certains frais payables à Loblaw aux termes de l'accord d'alliance stratégique, peuvent être supérieurs aux estimations initiales, rendant éventuellement le projet moins rentable que selon l'estimation initiale, voire non rentable; h) les délais requis pour parachever la construction ou le réaménagement d'un projet ou louer tout le projet parachevé peuvent être plus longs que ceux prévus initialement et avoir une influence défavorable sur les flux de trésorerie et la liquidité de Propriétés de Choix; i) le coût et le parachèvement en temps opportun de la construction (y compris les risques indépendants de la volonté de Propriétés de Choix, comme le climat, les conditions de travail ou les pénuries de matériaux); j) les différends avec les entrepreneurs et sous-traitants, les grèves, les conflits ouvriers ou les perturbations de l'approvisionnement; k) les taux d'occupation et les loyers d'un projet terminé peuvent ne pas suffire à rendre le projet rentable; l) la capacité de Propriétés de Choix à céder des immeubles réaménagés en vue de leur vente pourrait être touchée par la capacité des acheteurs éventuels à obtenir du financement compte tenu de l'état actuel des marchés du crédit; et m) la disponibilité et les coûts du financement des activités d'aménagement de Propriétés de Choix, selon des modalités favorables, si elle peut en obtenir.

Les risques précédents pourraient se traduire par d'importants retards ou coûts imprévus et, dans certaines circonstances, pourraient empêcher le démarrage ou le parachèvement des activités d'aménagement une fois qu'elles auront été entreprises. De plus, les projets d'aménagement comportent le risque que les investissements n'aient pas un rendement conforme aux attentes et peuvent être assortis d'un risque accru de litige (et les risques connexes) avec les entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres personnes. L'incapacité, pour quelque raison que ce soit, de Propriétés de Choix à aménager des immeubles de qualité et à gérer efficacement la totalité des projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation majeure pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de la société.

GESTION DES STOCKS Loblaw est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks excédentaires ou désuets que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que Loblaw ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de Loblaw examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficients. Le flux de travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de Loblaw à intégrer des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de Loblaw de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

GOUVERNANCE, GESTION DU CHANGEMENT, PROCESSUS ET EFFICIENCE De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégique. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins, des actifs de fabrication et du réseau de distribution de la société, ainsi que d'autres changements organisationnels.

Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

RECRUTEMENT, DÉVELOPPEMENT DES EMPLOYÉS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses dirigeants et le personnel clé. L'incapacité de la société de recruter et de conserver des employés talentueux et expérimentés et d'établir des processus adéquats de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriées pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts, rendre plus difficile le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter ses entreprises et à mettre en œuvre ses stratégies, ce qui pourrait entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

FOURNISSEURS DE SERVICES La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs et des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées de Loblaw ainsi que les produits de boulangerie de Weston Foods), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard *Services financiers le Choix du Président* et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE La croissance des produits et la rentabilité de la société sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs qui à leur tour sont influencées par la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres les niveaux élevés de chômage et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les coûts de l'énergie et du carburant, les répercussions des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme, la pandémie, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, les impôts, les taux de change et l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques qui ont une incidence sur les habitudes d'achat et, par conséquent, sur le paiement des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale, régionale ou locale. L'incertitude de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

RELATIONS AVEC LES FRANCHISÉS Loblaw a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de Loblaw proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de Loblaw. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de Loblaw ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par Loblaw pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à Loblaw.

Le système de franchise de Loblaw est aussi assujetti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influer négativement sur les activités de Loblaw et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que Loblaw entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par Loblaw à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme telles, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

RÉSEAU DE PHARMACIES DÉTENUES PAR LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES ET RELATIONS AVEC LES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES La réussite de Loblaw et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, Loblaw compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec Loblaw les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de Loblaw. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujettis aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre Loblaw et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, la sécurité des produits de pharmacies et des produits alimentaires, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets.

La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale pourrait nuire aux activités ainsi qu'à la performance ou la situation financière de la société.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions, des enquêtes ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris la société, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts de fiducie.

CONCENTRATION DE LOCATAIRES Les immeubles de placement génèrent des produits au moyen des paiements de loyer des locataires et particulièrement les paiements de loyer de Loblaw en tant que locataire le plus important de Propriétés de Choix. À l'expiration d'un bail, rien ne garantit qu'il sera renouvelé ou que le locataire sera remplacé. De plus, les modalités de tout bail ultérieur peuvent être moins favorables que celles du bail existant, y compris en raison de l'ajout de clauses restrictives. De plus, les taux d'occupation et les loyers antérieurs ne permettent pas nécessairement de faire une prédiction exacte des taux d'occupation futurs. Les flux de trésorerie et la situation financière de Propriétés de Choix pourraient être touchés défavorablement si ses locataires (et plus particulièrement Loblaw) se révélaient incapables de respecter leurs obligations aux termes de leurs baux ou si une quantité importante de locaux disponibles au sein du portefeuille d'immeubles ne pouvait être louée selon des modalités de location favorables sur le plan économique. Advenant un défaut d'un locataire, Propriétés de Choix pourrait subir des retards ou des limites à faire valoir ses droits de bailleur et contracter des coûts importants pour protéger son investissement. De plus, des clauses restrictives et les modalités de l'accord d'alliance stratégique peuvent réduire le nombre de locataires éventuels d'un immeuble et pourraient contribuer aux difficultés de louer un local à de nouveaux locataires.

Le résultat net de Propriétés de Choix pourrait être aussi défavorablement touché en cas de ralentissement des activités ou de la faillite ou l'insolvabilité de Loblaw, son plus important locataire. Propriétés de Choix tire une grande majorité de ses loyers minimums de base annuels de Loblaw. Par conséquent, ses produits dépendent de la capacité de Loblaw à respecter ses obligations de locataire et de la capacité de Propriétés de Choix à percevoir les loyers auprès de Loblaw. La performance financière et les résultats d'exploitation futurs de Loblaw sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs. Si Loblaw devait mettre fin à ses baux, cesser de s'acquitter de ses obligations de versements des loyers ou y faire défaut, une telle situation pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Propriétés de Choix, ainsi que sur sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

La fermeture d'un magasin pilier d'un immeuble pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur la valeur de cet immeuble. Le local qu'un locataire principal a délaissé tend aussi à influer défavorablement sur tout l'immeuble en raison de la perte de la capacité du locataire principal qui a quitté les lieux à attirer des clients dans l'immeuble, ce qui peut nuire aux activités des autres locataires et influer défavorablement sur la capacité de ceux-ci à acquitter le loyer ou à respecter les autres obligations prévues aux termes de leur bail. Rien ne garantit que Propriétés de Choix sera en mesure de relouer rapidement l'espace délaissé par un locataire principal selon des modalités favorables, si elle le peut. De plus, bien que certains baux contiennent une disposition obligeant les locataires à continuer d'occuper les locaux loués, rien ne garantit que ces locataires continueront de les occuper. De plus, à tout moment, un locataire principal peut chercher à obtenir la protection des lois sur la faillite ou l'insolvabilité ou de lois semblables qui pourraient entraîner un refus ou la résiliation du bail du locataire et ainsi provoquer une réduction des flux de trésorerie de Propriétés de Choix ainsi qu'une dégradation de sa situation financière ou de ses résultats d'exploitation et de sa capacité à verser des distributions aux porteurs de parts.

PRIX DES MARCHANDISES Les coûts de Weston Foods subissent l'effet direct des fluctuations des prix des matières premières liées aux marchandises, telles que les farines de blé, le sucre, les huiles végétales, les poudres de cacao et le chocolat. Loblaw est également exposée aux fluctuations des prix des marchandises en raison de l'incidence indirecte de la variation des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. De plus, Weston Foods et Loblaw sont exposées aux hausses des prix de l'énergie dans le cadre de l'exploitation, dans le cas de Weston Foods, de ses boulangeries et de ses réseaux de distribution, et dans le cas de Loblaw, de ses magasins et de ses réseaux de distribution. Les fluctuations de prix des marchandises pourraient avoir une incidence négative importante sur la performance financière de la société. Tant Weston Foods que Loblaw concluent des contrats d'approvisionnement et ont recours à des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés de marchandises, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré pour gérer leur exposition, actuelle et prévue, aux fluctuations des prix des marchandises.

EXÉCUTION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES La société entreprend de temps à autre des acquisitions et dessaisissements dans le cadre de ses objectifs stratégiques. La société détient des placements en trésorerie et à court terme et continue à évaluer les occasions stratégiques se rapportant à l'usage ou au déploiement de pareils fonds. L'usage ou le déploiement de fonds et l'exécution des plans d'immobilisations de la société pourraient présenter un risque s'ils ne correspondaient pas aux objectifs stratégiques de la société ou si la société connaissait des difficultés d'intégration à l'acquisition de toute entreprise. La mise en œuvre du plan stratégique exige la planification prudente des activités, la disponibilité et l'attention du personnel clé, l'exécution en temps opportun et la gestion efficace des changements. De plus, il est possible que la société ne puisse concrétiser les synergies, occasions d'affaires et perspectives de croissance attendues de ces occasions de placement ou de l'exécution des stratégies de la société. Enfin, toute acquisition ou tout dessaisissement peut présenter des coûts imprévus et des risques de gestion et d'exploitation, y compris réduire le temps et l'attention que la direction consacre aux activités quotidiennes. Si les stratégies de la société ne sont pas élaborées et exécutées efficacement, cela pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

TENDANCES DE CONSOMMATION ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL Le marché nord-américain de la boulangerie poursuit son évolution en fonction des changements dans les préférences des consommateurs et les modèles de consommation. Étant donné l'évolution des tendances du marché de détail, Weston Foods se doit d'anticiper et de répondre à ces tendances dans un environnement hautement concurrentiel en temps opportun. L'incapacité de Weston Foods d'anticiper et de cerner l'évolution des tendances et des préférences de consommation et du marché de détail et de s'y adapter par la mise en œuvre d'innovations fructueuses et l'optimisation de ses capacités de fabrication pourrait entraîner une baisse de la demande pour ses produits, ce qui en retour pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière.

8.3 Risques financiers et gestion des risques

RISQUES FINANCIERS La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau suivant résume les risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Cours des actions ordinaires et des parts de fiducie
Cours de change	Taux d'intérêt
Crédit	Cotes de crédit

LIQUIDITÉ Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

COURS DE CHANGE Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger aux États-Unis et dans ses autres filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Weston Foods et Loblaw sont également exposées aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Weston Foods et Loblaw ont conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré afin de gérer leur exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

CRÉDIT La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société, aux créances de Loblaw et aux autres sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et de locataires et les autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations.

COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES PARTS DE FIDUCIE Les fluctuations du cours de marché des actions ordinaires de Loblaw ont une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de la société. En 2001, WHL a émis des débentures de série A à 7,00 % de 466 millions de dollars échéant en 2031 dont le service est assuré par l'émission de débentures de série B. WHL a conclu un contrat à livrer visant la vente de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix de vente à terme initial de 48,50 $ l'action ordinaire de Loblaw, prix qui a augmenté aux termes du contrat pour s'établir à 128,30 $ (123,64 $ en 2019) l'action ordinaire de Loblaw à la clôture de l'exercice 2020. WHL peut régler la transaction en totalité ou en partie en tout temps d'ici 2031. Si le contrat est réglé en trésorerie, WHL recevra le prix à terme et paiera la valeur de marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. L'obligation de WHL en vertu de ce contrat à livrer est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. WHL comptabilise une charge ou un produit hors trésorerie qu'elle inclut dans le montant consolidé des charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de l'ajustement à la juste valeur du contrat à livrer de WHL visant 9,6 millions d'actions. Cet ajustement est un élément hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions sous-jacentes de Loblaw appartenant à WHL. WHL ne comptabilise aucune variation du cours associée aux actions ordinaires de Loblaw qu'elle détient. Si le prix à terme est supérieur (inférieur) au cours du marché au moment du règlement, WHL recevra (versera) un montant en trésorerie égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur de marché du contrat à livrer. Tout montant en trésorerie payé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente d'actions ordinaires de Loblaw.

La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction du cours de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

TAUX D'INTÉRÊT La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

COTES DE CRÉDIT Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Loblaw, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Loblaw, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

9. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), d'un total de 78 647 040 actions ordinaires de GWL, soit environ 51,6 % des actions ordinaires en circulation de GWL (M. W. Galen Weston était le propriétaire ou détenait le contrôle d'environ 53,2 % des actions ordinaires en 2019).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2020, la société a versé à Wittington des loyers qui se sont chiffrés à 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019). À la clôture des exercices 2020 et 2019, aucun loyer n'était impayé.

En 2020, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 51 millions de dollars (38 millions de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, un montant de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

TRANSACTIONS ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON

Le 31 juillet 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une filiale de Wittington, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix.

Les actifs acquis comprennent ce qui suit : i) le Weston Centre, un immeuble de bureaux et de commerces à Toronto, en Ontario, pour 129 millions de dollars, et ii) la participation restante de 60 % dans une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited pour 80 millions de dollars, moins une créance au titre des coûts d'achèvement de 16 millions de dollars, conférant à Propriétés de Choix une participation de 100 % dans la coentreprise.

Weston Centre En plus des contrats de location existants avec Propriétés de Choix, la société avait conclu plusieurs contrats de location avec Wittington visant des locaux au Weston Centre. Lors de l'acquisition de l'immeuble, la société a comptabilisé un profit de 6 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 51 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 78 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement.

Contrat de location simple Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totaliseront 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. À la date d'acquisition, Propriétés de Choix a décomptabilisé ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives liés au contrat de location visant des locaux à bureaux et cessera de payer des loyers à Wittington.

Coentreprise En 2014, une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited connue sous le nom de West Block a conclu l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 500 Lakeshore Boulevard West à Toronto, en Ontario, auprès de Loblaw. Propriétés de Choix comptabilisait sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Loblaw a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 65 millions de dollars relativement aux contrats de location visant des magasins de vente au détail et des bureaux conclus avec la coentreprise.

Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis la participation restante de 60 % dans la coentreprise, après quoi le placement a été comptabilisé sur une base consolidée. En raison de la participation accrue, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars avant impôt dans les autres éléments du résultat global et un profit de 4 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 95 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 13 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement. Wittington continuera d'agir à titre de gestionnaire de l'aménagement et de la construction de l'espace commercial jusqu'à ce que les travaux d'aménagement soient terminés.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE Au deuxième trimestre de 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. La société fait partie du comité de placement du fonds de capital de risque, qui approuve notamment les placements initiaux. La société comptabilise sa participation de 66 % dans le fonds de capital de risque selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans. En 2020, sur une base consolidée, la société a investi un montant de 13 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, qui a été comptabilisé dans les autres actifs. Après la clôture de l'exercice 2020, sur une base consolidée, la société avait investi un montant supplémentaire de 5 millions de dollars dans le fonds de capital de risque.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUESTIONS FISCALES À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw, de Weston Foods et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	12 $	13 $
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	11	11
Rémunération totale	23 $	24 $

10. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent rapport de gestion, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

STOCKS

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de GWL et à celui de Loblaw, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Principales sources d'estimation Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnées, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme PC Optimum^{MD} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 $ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes.
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale.

- Les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs et à la naissance et au renversement des différences temporaires.

PROVISIONS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

CONTRATS DE LOCATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

11. Normes comptables entrées en vigueur

NOUVELLES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes de débit des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent* et sont évalués au coût amorti.

12. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

13. Perspectives[3)]

La société prévoit que le montant ajusté du bénéfice net[1)] augmentera en 2021, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, comme il est décrit ci-dessous. De plus, la société s'attend à remettre du capital aux actionnaires au moyen de rachats d'actions en y consacrant une portion des flux de trésorerie disponibles provenant de ses entreprises en exploitation et du produit tiré de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

Loblaw Loblaw ne peut prédire les répercussions précises de la COVID-19 sur ses résultats financiers de 2021. Toutefois, Loblaw s'attend à ce que les ventes de produits alimentaires demeurent élevées au cours du premier semestre en raison des répercussions de la pandémie qui se font toujours sentir, y compris l'incidence des mesures de confinement dans plusieurs territoires. Lorsque les économies rouvriront, la croissance des produits sera mise à l'épreuve en comparaison des ventes élevées de 2020. Loblaw s'attend à ce que les coûts de 2021 soient moindres en comparaison de ceux engagés en 2020 en raison de la COVID-19 et à ce que les programmes d'amélioration des processus et de création d'efficiences ainsi que les connaissances fondées sur des données continuent de générer des bénéfices. On prévoit des niveaux modérés de réforme de la réglementation des médicaments.

Loblaw s'attend à ce que :

- ses principaux secteurs d'activité de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la rentabilité du secteur Services financiers augmente;
- la croissance du BPA se situe dans le bas d'une fourchette à deux chiffres, exclusion faite de l'incidence de la 53e semaine;
- des dépenses d'investissement d'environ 1,2 milliard de dollars soient effectuées, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- un remboursement de capital aux actionnaires soit effectué au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Au cours des quatre semaines ayant suivi la clôture du trimestre, la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation de Loblaw est demeurée élevée tandis que la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies de Loblaw a ralenti en ce qui a trait aux produits de l'avant du magasin et est demeurée constante en ce qui a trait aux médicaments sur ordonnance. Pendant le reste du premier trimestre, tant les produits alimentaires que les médicaments sur ordonnance des magasins comparables seront comparés à la vague de stockage de réserves amorcée au premier trimestre de 2020. Les coûts liés à la COVID seront de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars pour le premier trimestre de 2021.

Propriétés de Choix Grâce à sa plateforme immobilière, Propriétés de Choix est bien positionnée pour offrir à ses investisseurs des revenus stables et une croissance à long terme, le tout soutenu par une gestion financière disciplinée.

Bien qu'il soit impossible de prévoir la durée et les répercussions à long terme de la pandémie de COVID-19, Propriétés de Choix demeure convaincue que son modèle d'affaires et sa gestion financière disciplinée lui permettront de faire face aux répercussions de la COVID-19. Le portefeuille diversifié de Propriétés de Choix, composé de bureaux, de commerces de détail et d'immeubles industriels, affiche un taux d'occupation de 97,1 % et compte des locataires de grande qualité dans toutes les régions du Canada. Pour ce qui est du commerce de détail, son portefeuille est principalement loué à des magasins d'alimentation, des pharmacies et d'autres détaillants de produits de première nécessité, qui continuent d'enregistrer de bons résultats dans ce contexte. La diversification des revenus provenant des actifs industriels et des actifs de bureaux de Propriétés de Choix assure la stabilité de l'ensemble du portefeuille de Propriétés de Choix.

Malgré les répercussions actuelles de la pandémie, Propriétés de Choix continue de faire progresser ses initiatives d'aménagement, qui lui permettent l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable. Propriétés de Choix dispose d'un éventail de projets d'aménagement dont la taille, l'envergure et la complexité varient, allant de projets de densification d'immeubles de commerce de détail qui offrent une croissance additionnelle à ses emplacements existants et des projets d'aménagement d'immeubles à usage mixte de grande envergure et plus complexes qui devraient contribuer à la croissance de la valeur de son actif net à l'avenir.

La majorité des projets d'aménagement actuellement entrepris par Propriétés de Choix visent à élargir son portefeuille d'habitations résidentielles locatives. Outre les projets d'aménagement résidentiel en cours, Propriétés de Choix continue d'évaluer les possibilités, au sein de son portefeuille, de réaménager et de transformer des projets de commerce de détail qui seront des magasins d'alimentation en des projets à usage mixte de grande envergure.

En 2021, Propriétés de Choix entend continuer à améliorer la qualité de son portefeuille et à rechercher de nouvelles occasions d'affaires afin de renforcer son bilan en prolongeant les échéances de ses emprunts à long terme.

Weston Foods Weston Foods s'attend à ce que les résultats financiers du premier trimestre de 2021 soient inférieurs à l'excellent rendement financier du quatrième trimestre de 2020 à cause des répercussions des mesures de confinement et des protocoles de distanciation sociale imposés par le gouvernement tant au Canada qu'aux États-Unis en lien avec la pandémie de COVID-19. Au cours des quatre semaines qui ont suivi la fin du quatrième trimestre de 2020, les coûts supplémentaires hebdomadaires annualisés liés à la COVID-19 qui ont été engagés pour protéger les collègues se sont chiffrés à environ 0,3 million de dollars.

En raison de l'incertitude associée à la pandémie, il est difficile d'estimer de manière fiable les tendances des ventes futures et la performance financière globale des activités. Weston Foods s'attend à ce que pour l'exercice 2021, les mesures de confinement plus strictes imposées par le gouvernement dans de nombreuses régions au cours du quatrième trimestre de 2020 soient assouplies d'ici la fin du premier trimestre de 2021. En se fondant sur cette hypothèse, Weston Foods prévoit ce qui suit :

- un chiffre d'affaires modestement supérieur à celui inscrit en 2020, compte non tenu de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'incidence de la 53e semaine au cours de l'exercice 2020;
- le montant ajusté du BAIIA[1)] sera plus élevé que celui inscrit en 2020;
- une diminution des dépenses d'investissement qui s'établiront à environ 145 millions de dollars;
- une augmentation des amortissements qui s'établira à environ 5 % par rapport à 2020.

14. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR dans le présent document. notamment les suivantes : le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire, les flux de trésorerie disponibles, et, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. En plus de ces éléments, la direction a recours aux mesures suivantes pour calculer le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire : le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif. La société estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à sedar.com ou à loblaw.ca ou choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les									
	31 déc. 2020 (13 semaines)					31 déc. 2019[ii] (12 semaines)				
(non audité) (en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					**299 $**					443 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					**214**					135
Impôt sur le résultat					**148**					133
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					**245**					7
Résultat d'exploitation	**700 $**	**332 $**	**35 $**	**(161) $**	**906 $**	539 $	220 $	27 $	(68) $	718 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**117 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**117 $**	116 $	– $	– $	– $	116 $
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**–**	**(103)**	**–**	**100**	**(3)**	–	5	–	34	39
Charges de restructuration et autres charges connexes	**10**	**–**	**13**	**–**	**23**	24	–	(4)	10	30
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**17**	**–**	**–**	**6**	**23**	75	–	–	(38)	37
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**	(4)	–	–	–	(4)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	**(7)**	**–**	**(2)**	**–**	**(9)**	(5)	–	(4)	–	(9)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	**(8)**	**–**	**–**	**–**	**(8)**	(8)	–	–	–	(8)
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	4	–	4
Certains éléments liés à des périodes précédentes	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	(7)	–	–	7	–
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	**–**	**(4)**	**–**	**–**	**(4)**	–	–	–	(1)	(1)
Éléments d'ajustement	**138 $**	**(107) $**	**11 $**	**106 $**	**148 $**	191 $	5 $	(4) $	12 $	204 $
Montant ajusté du résultat d'exploitation	**838 $**	**225 $**	**46 $**	**(55) $**	**1 054 $**	730 $	225 $	23 $	(56) $	922 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus[i]	**492**	**1**	**33**	**(79)**	**447**	473	–	33	(77)	429
Montant ajusté du BAIIA	**1 330 $**	**226 $**	**79 $**	**(134) $**	**1 501 $**	1 203 $	225 $	56 $	(133) $	1 351 $

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ni d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(non audité) (en millions de dollars)	Exercices clos les 31 déc. 2020 (53 semaines) Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	31 déc. 2019[ii] (52 semaines) Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					**963 $**					**242 $**
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					**619**					**581**
Impôt sur le résultat					**475**					**431**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					**831**					**1 704**
Résultat d'exploitation	**2 357 $**	**622 $**	**3 $**	**(94) $**	**2 888 $**	2 262 $	890 $	72 $	(266) $	2 958 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**509 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**509 $**	508 $	– $	– $	– $	508 $
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**–**	**257**	**–**	**(72)**	**185**	–	15	–	85	100
Charges de restructuration et autres charges connexes	**58**	**–**	**50**	**–**	**108**	74	–	11	10	95
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**17**	**–**	**–**	**6**	**23**	75	–	–	(38)	37
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**	(7)	–	–	–	(7)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	**5**	**–**	**2**	**–**	**7**	–	–	–	–	–
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**	–	8	–	–	8
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	**(9)**	**–**	**–**	**–**	**(9)**	(12)	–	–	–	(12)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	10	–	–	–	10
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	2	–	2
Scission de Propriétés de Choix par Loblaw	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	1	1
Certains éléments liés à des périodes précédentes	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	(22)	–	–	7	(15)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	**–**	**(5)**	**–**	**2**	**(3)**	–	–	–	(3)	(3)
Éléments d'ajustement	**589 $**	**254 $**	**52 $**	**(64) $**	**831 $**	626 $	23 $	13 $	62 $	724 $
Montant ajusté du résultat d'exploitation	**2 946 $**	**876 $**	**55 $**	**(158) $**	**3 719 $**	2 888 $	913 $	85 $	(204) $	3 682 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence des ajustements dont il est question ci-dessus[i]	**2 087**	**3**	**145**	**(347)**	**1 888**	2 016	1	138	(354)	1 801
Montant ajusté du BAIIA	**5 033 $**	**879 $**	**200 $**	**(505) $**	**5 607 $**	4 904 $	914 $	223 $	(558) $	5 483 $

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ni d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA[1)] des exercices 2020 et 2019 :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités Loblaw évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés à partir des immeubles de placement, à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de l'infrastructure de ses magasins, de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Voir la rubrique 2.1, « Résultats d'exploitation de Loblaw », et la rubrique 2.3, « Résultats d'exploitation de Weston Foods », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les charges de restructuration et autres charges connexes engagées par chacun des secteurs d'exploitation de la société.

Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses immobilisations incorporelles.

Ajustement de la juste valeur des dérivés La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain, principalement du fait de ses achats de certaines matières premières, de carburant et de services publics. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des dérivés sur marchandises et à des dérivés de change afin de réduire l'incidence des fluctuations des prix sur les achats prévus de matières premières et de carburant pendant une période précise. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, certaines variations de la juste valeur de ces instruments, qui comprennent les profits et les pertes réalisés et latents au titre des achats futurs de matières premières et de carburant, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes Propriétés de Choix a comptabilisé des coûts de transaction et autres charges connexes liés à l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités En 2020, Loblaw a cédé un immeuble non exploité à une tierce partie et a comptabilisé un profit de 9 millions de dollars (profit de 12 millions de dollars en 2019).

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société a procédé à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Pertes liées aux stocks, déduction faite des reprises En 2019, la société a comptabilisé un montant de 4 millions de dollars lié à la sortie de stocks endommagés dans les frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancé par le produit de réclamations d'assurance relatives à des pertes de l'exercice précédent.

Scission de Propriétés de Choix par Loblaw Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la scission de Propriétés de Choix par Loblaw.

Certains éléments liés à des périodes précédentes Au deuxième trimestre de 2019, Loblaw a révisé son estimation du montant à payer à l'égard de la question d'ordre réglementaire liée à des périodes précédentes.

Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens; toutefois, l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est en partie libellé en dollars américains et, en conséquence, la société est susceptible de réaliser des profits de change et de subir des pertes de change. Les frais de vente et charges générales et administratives tiennent compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de l'actif net libellé en dollars américains, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger, et l'impôt connexe, le cas échéant, est comptabilisé dans la charge d'impôt. Les autres activités à l'échelle de la société tiennent compte des ajustements de juste valeur liés aux placements et de certains actifs et passifs financiers détenus par la société.

MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR et présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
(non audité) (en millions de dollars)	**31 déc. 2020** **(13 semaines)**	31 déc. 2019 (12 semaines)	**31 déc. 2020** **(53 semaines)**	31 déc. 2019 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**245 $**	**7 $**	**831 $**	**1 704 $**
Ajouter : Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**(20)**	**203**	**239**	**(550)**
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**61**	**67**	**47**	**(69)**
Frais d'émission de Propriétés de Choix	**–**	**–**	**–**	**(14)**
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**286 $**	**277 $**	**1 117 $**	**1 071 $**

En plus de certains éléments décrits ci-dessus à la rubrique « Montant ajusté du BAIIA », les éléments suivants ont influé sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières des quatrièmes trimestres de 2020 et de 2019 et des exercices 2020 et 2019 :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw L'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw est un élément hors trésorerie qui est inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Le montant de cet ajustement est fonction de la fluctuation du cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Une augmentation (diminution) du cours de marché de l'action ordinaire de Loblaw entraîne la comptabilisation de charges (produits) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Frais d'émission de Propriétés de Choix Propriétés de Choix a engagé des frais d'émission de 14 millions de dollars liés au placement visant des parts de fiducie en 2019.

MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	**31 déc. 2020** **(13 semaines)**	31 déc. 2019 (12 semaines)	**31 déc. 2020** **(53 semaines)**	31 déc. 2019 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation[i]	**1 054 $**	922 $	**3 719 $**	3 682 $
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[i]	**286**	277	**1 117**	1 071
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	**768 $**	645 $	**2 602 $**	2 611 $
Impôt sur le résultat	**148 $**	133 $	**475 $**	431 $
Ajouter : Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt[ii]	**35**	38	**197**	189
Réévaluation de soldes d'impôt différé	**(2)**	–	**7**	15
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	**–**	–	**2**	10
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	**4**	–	**(2)**	–
Montant libéré au titre de la réserve en lien avec une vérification fiscale de 2014	**–**	–	**–**	8
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	**185 $**	171 $	**679 $**	653 $
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	**22,4 %**	18,7 %	**23,1 %**	34,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	**24,1 %**	26,5 %	**26,1 %**	25,0 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, les éléments suivants ont influé sur l'impôt sur le résultat et le taux d'impôt effectif des quatrièmes trimestres de 2020 et de 2019 et des exercices 2020 et 2019 :

Réévaluation des soldes d'impôt différé Au troisième trimestre de 2020, en raison du fait que Propriétés de Choix a émis des parts de fiducie en faveur d'une partie liée, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 9 millions de dollars lié à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé découlant de la dilution de sa participation dans Propriétés de Choix. Au quatrième trimestre de 2020, en raison du fait que Propriétés de Choix a émis des parts de société en commandite de catégorie B en faveur de la société, celle-ci a comptabilisé une charge d'impôt de 2 millions de dollars lié à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé découlant de la modification de sa participation dans Propriétés de Choix.

En raison de la réévaluation de certains soldes d'impôt différé au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 15 millions de dollars lié à la réévaluation de certains soldes d'impôt différé découlant de la dilution de sa participation dans Propriétés de Choix.

Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi Les actifs et les passifs d'impôt différé de la société reflètent l'incidence des modifications des taux d'impôt provinciaux des sociétés prévus par la loi, ce qui donne lieu à l'imposition d'une charge ou d'un avantage sur les bénéfices. La société applique toute modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi dans la période au cours de laquelle elle est quasi adoptée par l'instance législative.

Au premier trimestre de 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a quasi adopté une diminution du taux d'impôt provincial des sociétés prévu par la loi, pour le faire passer de 16 % à 14 % à compter du 1er avril 2020. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2020 lié à la réévaluation de ses soldes d'impôt différé.

Au deuxième trimestre de 2019, le gouvernement de l'Alberta a annoncé et quasi adopté une diminution progressive du taux d'impôt provincial des sociétés prévu par la loi, qui passera de 12 % à 8 % d'ici 2022. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 10 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 lié à la réévaluation de ses soldes d'impôt différé.

Écart externe lié à certaines actions de Loblaw La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 et une charge d'impôt différé de 2 millions de dollars pour l'exercice à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

Montant libéré au titre de la réserve en lien avec une vérification fiscale de 2014 Au troisième trimestre de 2019, Loblaw a comptabilisé une reprise à l'égard de certaines réserves fiscales à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait une révision des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
(non audité) (en millions de dollars, sauf indication contraire)	**31 déc. 2020 (13 semaines)**	31 déc. 2019 (12 semaines)	**31 déc. 2020 (53 semaines)**	31 déc. 2019 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**299 $**	443 $	**963 $**	242 $
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	**(10)**	(10)	**(44)**	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**289 $**	433 $	**919 $**	198 $
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	**(1)**	(1)	**(4)**	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	**288 $**	432 $	**915 $**	194 $
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**299 $**	443 $	**963 $**	242 $
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	**23**	(171)	**136**	919
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**322 $**	272 $	**1 099 $**	1 161 $
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	**(10)**	(10)	**(44)**	(44)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**312 $**	262 $	**1 055 $**	1 117 $
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	**(1)**	(1)	**(4)**	(4)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	**311 $**	261 $	**1 051 $**	1 113 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	**153,3**	154,0	**153,5**	153,7

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

	Trimestres clos les			
	31 déc. 2020 (13 semaines)		31 déc. 2019[ii] (12 semaines)	
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	**Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)**	**Bénéfice net dilué par action ordinaire**	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	**289 $**	**1,88 $**	433 $	2,81 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants[i] :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**45 $**	**0,29 $**	44 $	0,29 $
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**(3)**	**(0,02)**	35	0,23
Charges de restructuration et autres charges connexes	**14**	**0,09**	16	0,10
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**11**	**0,08**	2	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	**4**	**0,03**	(2)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	**(5)**	**(0,03)**	(5)	(0,03)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	**(3)**	**(0,02)**	(3)	(0,02)
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	**–**	**–**	2	0,01
Certains éléments liés à des périodes précédentes	**–**	**–**	2	0,01
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**20**	**0,13**	(203)	(1,31)
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**(53)**	**(0,34)**	(58)	(0,38)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	**(4)**	**(0,03)**	–	–
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	**(1)**	**(0,01)**	–	–
Réévaluation de soldes d'impôt différé	**2**	**0,01**	–	–
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	**(4)**	**(0,03)**	(1)	(0,01)
Éléments d'ajustement	**23 $**	**0,15 $**	(171) $	(1,12) $
Montant ajusté	**312 $**	**2,03 $**	262 $	1,69 $

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos les **31 déc. 2020** **(53 semaines)** **Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)**	**Bénéfice net dilué par action ordinaire**	 31 déc. 2019[ii] (52 semaines) Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	**919 $**	**5,96 $**	198 $	1,26 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants[i] :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**195 $**	**1,28 $**	192 $	1,25 $
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**155**	**1,02**	86	0,57
Charges de restructuration et autres charges connexes	**60**	**0,38**	44	0,28
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**11**	**0,08**	2	0,01
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	**4**	**0,03**	(3)	(0,02)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	**3**	**0,02**	–	–
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	**2**	**0,01**	7	0,04
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	**(4)**	**(0,03)**	(5)	(0,03)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	**–**	**–**	4	0,03
Perte liée aux stocks, déduction faite des reprises	**–**	**–**	1	0,01
Scission de Propriétés de Choix par Loblaw	**–**	**–**	1	0,01
Certains éléments liés à des périodes précédentes	**–**	**–**	(4)	(0,03)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**(239)**	**(1,56)**	550	3,58
Ajustements de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**(41)**	**(0,27)**	60	0,39
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	**2**	**0,01**	–	–
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	**(2)**	**(0,01)**	(8)	(0,05)
Réévaluation de soldes d'impôt différé	**(7)**	**(0,05)**	(15)	(0,10)
Frais d'émission de Propriétés de Choix	**–**	**–**	14	0,09
Montant libéré au titre de la réserve en lien avec une vérification fiscale de 2014	**–**	**–**	(4)	(0,03)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	**(3)**	**(0,02)**	(3)	(0,02)
Éléments d'ajustements	**136 $**	**0,89 $**	919 $	5,98 $
Montant ajusté	**1 055 $**	**6,85 $**	1 117 $	7,24 $

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Flux de trésorerie disponibles La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les **31 déc. 2020** **(13 semaines)**	 31 déc. 2019 (12 semaines)	 Variation (en $)	Exercices clos les **31 déc. 2020** **(53 semaines)**	 31 déc. 2019 (52 semaines)	 Variation (en $)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**1 574 $**	1 272 $	302 $	**5 521 $**	4 555 $	966 $
Moins : Intérêts payés	**180**	181	(1)	**883**	891	(8)
Dépenses d'investissement	**635**	556	79	**1 658**	1 571	87
Paiements au titre de la location, montant net	**192**	131	61	**852**	726	126
Flux de trésorerie disponibles[1)]	**567 $**	404 $	163 $	**2 128 $**	1 367 $	761 $

Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les **31 déc. 2020**	 31 déc. 2019	Exercices clos les **31 déc. 2020**	 31 déc. 2019
Bénéfice net (perte nette)	**117 $**	294 $	**451 $**	(581) $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	**87**	(207)	**(354)**	932
Distributions sur les parts échangeables	**73**	73	**289**	289
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**(104)**	(8)	**220**	4
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**–**	13	**37**	11
Charges internes au titre de la location	**2**	1	**7**	6
Intérêts inscrits à l'actif au titre de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	**1**	2	**5**	5
Coûts de transaction liés à l'acquisition et autres charges connexes	**–**	–	**2**	8
Amortissement des immobilisations incorporelles	**–**	–	**1**	–
Profit de change	**–**	–	**(1)**	–
Autres profits liés (pertes liées) à la juste valeur, montant net	**(2)**	(2)	**(3)**	7
Impôt sur le résultat	**(2)**	–	**(2)**	(1)
Fonds provenant des activités d'exploitation	**172 $**	166 $	**652 $**	680 $

14.1 Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entrant en vigueur à l'exercice 2021

En 2020, la direction a procédé à un examen des éléments d'ajustement historiques en vue de réduire le nombre d'éléments non conformes aux PCGR auxquels elle apporte des ajustements aux fins de sa présentation de l'information financière. La direction est arrivée à la conclusion qu'afin de présenter les éléments d'ajustement d'une manière plus cohérente avec celle de ses pairs canadiens et américains, la société n'apportera plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'actifs (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi ou d'autres éléments.

À compter du premier trimestre de 2021, les charges de restructuration et autres charges connexes seront considérées comme un élément d'ajustement uniquement si elles sont significatives et qu'elles font partie d'un plan de restructuration annoncé publiquement. Les autres éléments inhabituels seront évalués au cas par cas en fonction de leur nature, de leur ampleur et de leur propension à se reproduire. Ce changement entrera en vigueur au premier trimestre de 2021, avec retraitement des périodes comparatives à ce moment.

Les tableaux sommaires qui suivent sont présentés à titre informatif et présentent un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR présentées précédemment en 2020 avec celles qui seront présentées en vertu de la nouvelle méthode comptable à compter de 2021.

Montant ajusté du résultat d'exploitation et montant ajusté du BAIIA :

	Trimestres clos les														
	21 mars 2020 (12 semaines)					13 juin 2020 (12 semaines)					3 octobre 2020 (16 semaines)				
(non audité) (en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres	Chiffres consolidés
Montant ajusté du résultat d'exploitation – présenté précédemment	**692 $**	**226 $**	**18 $**	**(64) $**	**872 $**	**534 $**	**201 $**	**(27) $**	**(59) $**	**649 $**	**882 $**	**224 $**	**18 $**	**20 $**	**1 144 $**
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :															
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges de restructuration et autres charges connexes	(4)	–	–	–	(4)	(8)	–	–	–	(8)	(6)	–	–	–	(6)
Éléments d'ajustement	**(4) $**	**– $**	**– $**	**– $**	**(4) $**	**(8) $**	**– $**	**– $**	**– $**	**(8) $**	**(6) $**	**– $**	**– $**	**– $**	**(6) $**
Montant ajusté du résultat d'exploitation – retraité	**688 $**	**226 $**	**18 $**	**(64) $**	**868 $**	**526 $**	**201 $**	**(27) $**	**(59) $**	**641 $**	**876 $**	**224 $**	**18 $**	**20 $**	**1 138 $**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	594	1	43	(78)	560	598	–	44	(76)	566	795	1	47	(114)	729
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	(119)	–	–	–	(119)	(118)	–	–	–	(118)	(155)	–	–	–	(155)
Moins : Amortissement accéléré	–	–	(9)	–	(9)	–	–	(10)	–	(10)	–	–	(3)	–	(3)
Montant ajusté du BAIIA – retraité	**1 163 $**	**227 $**	**52 $**	**(142) $**	**1 300 $**	**1 006 $**	**201 $**	**7 $**	**(135) $**	**1 079 $**	**1 516 $**	**225 $**	**62 $**	**(94) $**	**1 709 $**

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 31 décembre 2020 (13 semaines)					Exercice clos le 31 décembre 2020 (53 semaines)				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres	Chiffres consolidés
Montant ajusté du résultat d'exploitation – présenté précédemment	**838 $**	**225 $**	**46 $**	**(55) $**	**1 054 $**	**2 946 $**	**876 $**	**55 $**	**(158) $**	**3 719 $**
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	(17)	–	–	(6)	(23)	(17)	–	–	(6)	(23)
Charges de restructuration et autres charges connexes	–	–	–	–	–	(18)	–	–	–	(18)
Éléments d'ajustement	**(17) $**	**– $**	**– $**	**(6) $**	**(23) $**	**(35) $**	**– $**	**– $**	**(6) $**	**(41) $**
Montant ajusté du résultat d'exploitation – retraité	**821 $**	**225 $**	**46 $**	**(61) $**	**1 031 $**	**2 911 $**	**876 $**	**55 $**	**(164) $**	**3 678 $**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	609	1	41	(79)	572	2 596	3	175	(347)	2 427 $
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	(117)	–	–	–	(117)	(509)	–	–	–	(509)
Moins : Amortissement accéléré	–	–	(8)	–	(8)	–	–	(30)	–	(30)
Montant ajusté du BAIIA – retraité	**1 313 $**	**226 $**	**79 $**	**(140) $**	**1 478 $**	**4 998 $**	**879 $**	**200 $**	**(511) $**	**5 566 $**

Le tableau qui suit présente le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire :

	Trimestres clos les								Exercice clos le	
	21 mars 2020 (12 semaines)		13 juin 2020 (12 semaines)		3 octobre 2020 (16 semaines)		31 décembre 2020 (13 semaines)		31 décembre 2020 (53 semaines)	
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en million de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en million de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en million de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en million de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en million de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant ajusté – présenté précédemment	**239 $**	**1,55 $**	**142 $**	**0,93 $**	**362 $**	**2,35 $**	**312 $**	**2,03 $**	**1 055 $**	**6,85 $**
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	– $	– $	– $	– $	– $	– $	(11) $	(0,08) $	(11) $	(0,08) $
Charges de restructuration et autres charges connexes	(2)	(0,01)	(3)	(0,02)	(2)	(0,01)	–	–	(7)	(0,04)
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	2	0,01	–	–	(1)	(0,01)	1	0,01	2	0,01
Éléments d'ajustement	**– $**	**– $**	**(3) $**	**(0,02) $**	**(3) $**	**(0,02) $**	**(10) $**	**(0,07) $**	**(16) $**	**(0,11) $**
Montant ajusté – retraité	**239 $**	**1,55 $**	**139 $**	**0,91 $**	**359 $**	**2,33 $**	**302 $**	**1,96 $**	**1 039 $**	**6,74 $**

Ce changement n'a eu aucune incidence sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté précédemment dans les rapports de gestion annuel et intermédiaires de 2020 de la société.

15. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements des systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 13, « Perspectives », et à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2021 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à la pandémie de COVID-19, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts et aux efficiences opérationnelles prévues ainsi qu'aux bénéfices attendus liés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, y compris la pandémie de COVID-19, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du Rapport annuel de 2020 de la société et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les affaires, les activités et la situation financière de la société, ainsi que sur les activités des fournisseurs, le comportement des consommateurs et l'économie en général;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et par le fait même un assortiment approprié de produits offerts dans les magasins;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la délivrance des médicaments ou de la prestation des services aux patients ou des consultations;
- les dénouements défavorables d'actions en justice et de démarches réglementaires et d'autres procédures connexes;
- l'incapacité de Propriétés de Choix de réaliser les avantages prévus liés à ses priorités stratégiques et à ses importantes initiatives, dont l'incapacité de mettre au point des actifs de qualité et de gérer efficacement les initiatives d'aménagement, de réaménagement et de rénovation;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts et les efficiences opérationnelles prévues ou les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;

- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service du personnel qualifié pour les principaux postes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation et des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité de la société d'élaborer et d'exécuter sa stratégie avec efficacité;
- l'incapacité de la société d'anticiper et de cerner les tendances et les préférences des consommateurs et du marché de la vente au détail, et de s'y adapter.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques d'exploitation et financiers et gestion des risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. En outre, les risques liés à la COVID-19 sont décrits à la rubrique 8, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion, qui comprend une analyse des risques liés à la COVID-19. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

16. Informations supplémentaires

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Loblaw sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Loblaw, à l'adresse loblaw.ca.

Le présent rapport annuel comprend également les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter également les documents déposés à l'occasion par Propriétés de Choix sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de Propriétés de Choix, à l'adresse choicereit.ca.

Toronto, Canada

Le 1er mars 2021

Résultats financiers

États financiers consolidés résumés 106

États consolidés résumés des résultats 106

États consolidés résumés du résultat global 106

Bilans consolidés résumés 107

États consolidés résumés des variations des capitaux propres 108

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie 110

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités 111

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière 111

Note 2. Principales méthodes comptables 111

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements 126

Note 4. Norme comptable future 128

Note 5. Filiales 129

Note 6. Acquisitions d'entreprises 129

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières 130

Note 8. Impôt sur le résultat 130

Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire 132

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie 133

Note 11. Créances 133

Note 12. Créances sur cartes de crédit 134

Note 13. Stocks 136

Note 14. Actifs détenus en vue de la vente 136

Note 15. Immobilisations corporelles 137

Note 16. Immeubles de placement 139

Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence 140

Note 18. Immobilisations incorporelles 141

Note 19. Goodwill 143

Note 20. Autres actifs 144

Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle 144

Note 22. Provisions 144

Note 23. Dette à court terme 145

Note 24. Dette à long terme 146

Note 25. Autres passifs 149

Note 26. Capital social 150

Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw 152

Note 28. Gestion du capital 153

Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme 155

Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres 161

Note 31. Charges au titre des avantages du personnel 167

Note 32. Contrats de location 167

Note 33. Instruments financiers 170

Note 34. Gestion des risques financiers 173

Note 35. Passifs éventuels 175

Note 36. Garanties financières 177

Note 37. Transactions entre parties liées 178

Note 38. Informations sectorielles 180

Note 39. Événements postérieurs à la date de clôture 182

Rétrospective des trois derniers exercices 183

Glossaire 185

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de George Weston Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et
chef de la direction,

[signé]
Galen G. Weston

Le président et
chef de la direction financière,

[signé]
Richard Dufresne

Toronto, Canada
Le 1er mars 2021

Rapport des auditeurs indépendants

AUX ACTIONNAIRES DE GEORGE WESTON LIMITÉE

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de George Weston Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019;
- les états consolidés des résultats des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble, ainsi qu'en formant notre opinion sur ces états, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

Description de la question
Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 15 et 32 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité examine la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 11 943 millions de dollars et à 4 043 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers des magasins d'alimentation au détail. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations auxquelles l'entité a eu recours pour évaluer la dépréciation de certains actifs non financiers des magasins d'alimentation au détail incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard des produits et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- le taux d'actualisation, les taux de capitalisation, les taux de capitalisation finaux, les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit
Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur d'exploitation Loblaw visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. L'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et effectué un test de l'efficacité du fonctionnement du contrôle à l'égard de l'examen des estimations utilisées par l'entité pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT. Ce contrôle incluait l'examen des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la valeur d'utilité était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard des produits et du résultat en les comparant aux produits et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés en vue d'arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard des produits et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- du taux d'actualisation en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission qui l'ont comparé à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente était utilisée dans l'évaluation de la dépréciation, nous avons évalué le caractère approprié de ce qui suit :

- des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention en se fondant sur des contrats de location représentatifs. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur ces flux de trésorerie futurs pour apprécier les ajustements apportés par l'entité, ou l'absence de tels ajustements;
- des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation selon une approche portefeuille en demandant à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces taux ont été évalués en les comparant à des rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en tenant compte de diverses caractéristiques du portefeuille;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché en les comparant à des informations externes, notamment des rapports du secteur et des listes d'immeubles commerciaux.

Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus

Description de la question
Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3 et 16 des états financiers. Les immeubles de placement productifs de revenus sont évalués à la juste valeur à l'aide du modèle de la juste valeur. L'entité a comptabilisé des immeubles de placement productifs de revenus à la juste valeur d'un montant de 4 832 millions de dollars. Les hypothèses importantes auxquelles l'entité a eu recours pour évaluer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus incluent :

- des hypothèses visant les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention;
- des hypothèses concernant les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit
Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des immeubles de placement productifs de revenus et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus. L'évaluation des résultats de nos procédures d'audit a nécessité des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées en raison de la sensibilité de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprenaient les suivantes :

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons évalué la capacité de l'entité à établir des prévisions de manière fiable en comparant aux résultats réels les flux de trésorerie futurs de l'entité au cours de la période de détention ayant servi à l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement productifs de revenus de l'exercice précédent.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons comparé les flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention aux flux de trésorerie historiques réels provenant des immeubles de placement productifs de revenus. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements ayant une incidence sur les immeubles de placement productifs de revenus pour apprécier les ajustements apportés par l'entité pour arriver à ces flux de trésorerie futurs, ou l'absence de tels ajustements.

Pour les immeubles de placement productifs de revenus sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à

évaluer les taux de capitalisation finaux et les taux d'actualisation. Ces taux ont été évalués en les comparant aux rapports publiés par des observateurs du secteur immobilier et en prenant en considération les caractéristiques de l'immeuble de placement productif de revenus concerné.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2020 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2020 » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Rapport des auditeurs indépendants

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité consolidée pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

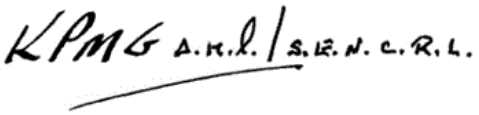

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

Toronto, Canada
Le 1er mars 2021

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Produits	**54 705 $**	50 109 $
Charges d'exploitation		
Coût des stocks vendus (note 13)	**37 583**	34 166
Frais de vente et charges générales et administratives	**14 234**	12 985
	51 817	47 151
Résultat d'exploitation	**2 888**	2 958
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	**831**	1 704
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**2 057**	1 254
Impôt sur le résultat (note 8)	**475**	431
Bénéfice net	**1 582**	823
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	**963**	242
Participations ne donnant pas le contrôle	**619**	581
Bénéfice net	**1 582 $**	823 $
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 9)		
De base	**5,99 $**	1,29 $
Dilué	**5,96 $**	1,26 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Bénéfice net	**1 582 $**	823 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion (note 33)	**(28)**	(49)
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 33)	**(31)**	(7)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	**(43)**	1
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement (note 16)	**17**	10
Autres éléments du résultat global	**(85)**	(45)
Résultat global	**1 497**	778
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	**910**	202
Participations ne donnant pas le contrôle	**587**	576
Résultat global	**1 497 $**	778 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019[i)]
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	**2 581 $**	1 834 $
Placements à court terme (note 10)	**575**	229
Créances (note 11)	**1 192**	1 295
Créances sur cartes de crédit (note 12)	**3 109**	3 518
Stocks (note 13)	**5 385**	5 270
Charges payées d'avance et autres actifs	**304**	336
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	**108**	203
Total des actifs courants	**13 254**	12 685
Immobilisations corporelles (note 15)	**11 943**	11 773
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 32)	**4 043**	4 074
Immeubles de placement (note 16)	**4 930**	4 888
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	**573**	605
Immobilisations incorporelles (note 18)	**7 032**	7 488
Goodwill (note 19)	**4 772**	4 775
Impôt différé (note 8)	**139**	250
Dépôts de garantie (note 10)	**75**	76
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 33)	**–**	19
Autres actifs (note 20)	**1 314**	1 180
Total des actifs	**48 075 $**	47 813 $
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 36)	**86 $**	18 $
Fournisseurs et autres passifs	**6 011**	5 906
Passif au titre de la fidélisation (note 21)	**194**	191
Provisions (note 22)	**109**	147
Impôt sur le résultat à payer	**128**	53
Dépôts à vue de clients	**24**	–
Dette à court terme (note 23)	**1 335**	1 489
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 24)	**924**	1 842
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 32)	**799**	857
Participation des pharmaciens propriétaires	**349**	280
Total des passifs courants	**9 959**	10 783
Provisions (note 22)	**117**	90
Dette à long terme (note 24)	**13 519**	12 712
Obligations locatives (note 32)	**4 206**	4 250
Passif lié aux parts de fiducie (note 33)	**3 600**	3 601
Impôt différé (note 8)	**2 059**	2 245
Autres passifs (note 25)	**1 197**	957
Total des passifs	**34 657**	34 638
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 26)	**3 599**	3 626
Résultats non distribués	**5 226**	4 766
Surplus d'apport (notes 27 et 30)	**(1 180)**	(979)
Cumul des autres éléments du résultat global	**166**	196
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	**7 811**	7 609
Participations ne donnant pas le contrôle	**5 607**	5 566
Total des capitaux propres	**13 418**	13 175
Total des passifs et des capitaux propres	**48 075 $**	47 813 $

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs éventuels (note 35). Événements postérieurs à la date de clôture (note 39).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2019	2 809 $	817 $	3 626 $	4 766 $	(979) $	182 $	(4) $	18 $	196 $	5 566 $	13 175 $
Bénéfice net	–	–	–	963	–	–	–	–	–	619	1 582
Autres éléments du résultat global[1]	–	–	–	(23)	–	(29)	(18)	17	(30)	(32)	(85)
Résultat global	– $	– $	– $	940 $	– $	(29) $	(18) $	17 $	(30) $	587 $	1 497 $
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	1	–	1	(1)	12	–	–	–	–	4	16
Actions rachetées et annulées (note 26)	(24)	–	(24)	(99)	–	–	–	–	–	–	(123)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	(4)	–	(4)	(11)	–	–	–	–	–	–	(15)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(213)	–	–	–	–	(550)	(763)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
– 2,125 $	–	–	–	(326)	–	–	–	–	–	–	(326)
Par action privilégiée (en dollars)											
– Série I – 1,45 $	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	(27) $	– $	(27) $	(480) $	(201) $	– $	– $	– $	– $	(546) $	(1 254) $
Solde au 31 déc. 2020	2 782 $	817 $	3 599 $	5 226 $	(1 180) $	153 $	(22) $	35 $	166 $	5 607 $	13 418 $

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2018	2 766 $	817 $	3 583 $	5 017 $	(799) $	231 $	– $	8 $	239 $	6 164 $	14 204 $
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	–	–	–	(115)	–	–	–	–	–	(394)	(509)
Solde retraité au 1er janv. 2019	2 766 $	817 $	3 583 $	4 902 $	(799) $	231 $	– $	8 $	239 $	5 770 $	13 695 $
Bénéfice net	–	–	–	242	–	–	–	–	–	581	823
Autres éléments du résultat global[i]	–	–	–	3	–	(49)	(4)	10	(43)	(5)	(45)
Résultat global	– $	– $	– $	245 $	– $	(49) $	(4) $	10 $	(43) $	576 $	778 $
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 26 et 30)	47	–	47	(1)	(10)	–	–	–	–	(3)	33
Actions rachetées et annulées (note 26)	(4)	–	(4)	(21)	–	–	–	–	–	–	(25)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 26 et 30)	–	–	–	5	–	–	–	–	–	–	5
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 27 et 30)	–	–	–	–	(170)	–	–	–	–	(777)	(947)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars)											
– 2,090 $	–	–	–	(321)	–	–	–	–	–	–	(321)
Par action privilégiée (en dollars)											
– Série I – 1,45 $	–	–	–	(13)	–	–	–	–	–	–	(13)
– Série III – 1,30 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série IV – 1,30 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
– Série V – 1,1875 $	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	–	(10)
	43 $	– $	43 $	(381) $	(180) $	– $	– $	– $	– $	(780) $	(1 298) $
Solde au 31 déc. 2019	2 809 $	817 $	3 626 $	4 766 $	(979) $	182 $	(4) $	18 $	196 $	5 566 $	13 175 $

i) Les autres éléments du résultat global comprennent des pertes actuarielles de 43 millions de dollars (gains de 1 million de dollars en 2019), dont une tranche correspondant à des pertes de 23 millions de dollars (gains de 3 millions de dollars en 2019) est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre correspondant à des pertes de 20 millions de dollars (pertes de 2 millions de dollars en 2019), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit de change de 1 million de dollars (néant en 2019) et une perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie de 13 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019[i]
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	**1 582 $**	823 $
Ajouter :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	**831**	1 704
Impôt sur le résultat (note 8)	**475**	431
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**2 427**	2 318
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**39**	46
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente (notes 14 et 16)	**194**	93
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 12)	**41**	29
Variation des provisions (note 22)	**(6)**	(54)
	5 583	5 390
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 12)	**368**	(238)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**(57)**	(7)
Impôt sur le résultat payé	**(448)**	(656)
Intérêts perçus	**25**	35
Intérêts perçus au titre de contrats de location-financement (note 32)	**3**	4
Autres	**47**	27
Entrées nette liées aux activités d'exploitation	**5 521**	4 555
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement (notes 15 et 16)	**(1 235)**	(1 155)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 18)	**(357)**	(403)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 6)	**14**	20
Produit de la cession d'actifs	**301**	87
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	**5**	8
Variation des placements à court terme (note 10)	**(346)**	52
Variation des dépôts de garantie (note 10)	**–**	7
Autres	**(120)**	(108)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	**(1 738)**	(1 492)
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	**68**	(38)
Variation de la dette à court terme (note 23)	**(154)**	(90)
Variation des dépôts à vue de clients	**24**	–
Produit d'autres financements (note 25)	**231**	435
Intérêts payés	**(883)**	(891)
Dette à long terme – Émise (note 24)	**2 492**	1 438
– Remboursements (note 24)	**(2 598)**	(1 690)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 32)	**(207)**	(214)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 32)	**(650)**	(520)
Capital social – Émis (notes 26 et 30)	**1**	40
– Racheté et détenu en fiducie (note 26)	**(21)**	(6)
– Racheté et annulé (note 26)	**(123)**	(25)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis (notes 27 et 30)	**30**	82
– Racheté et détenu en fiducie (note 27)	**(10)**	(62)
– Racheté et annulé (note 27)	**(552)**	(937)
Parts de Propriétés de Choix – Émises (note 5)	**–**	345
– Frais d'émission	**–**	(14)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	**(328)**	(319)
– aux porteurs d'actions privilégiées	**(44)**	(44)
– aux porteurs d'actions minoritaires	**(284)**	(228)
Autres	**(27)**	(12)
Sorties nettes liées aux activités de financement	**(3 035)**	(2 750)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(1)**	–
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**747**	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**1 834**	1 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 581 $**	1 834 $

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »), Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels partout au Canada.

Weston Foods est une entreprise de produits de boulangerie en Amérique du Nord qui fabrique des pains, des petits pains, des petits gâteaux, des beignes, des biscuits, des gâteaux, des tartes, des cornets, des gaufres, des produits de boulangerie artisanaux et plus encore.

Depuis le premier trimestre de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la société. Les résultats financiers de la société pour l'exercice 2020 reflètent des produits accrus en raison de la hausse de la demande pour les produits de la société ainsi qu'une augmentation du coût des stocks vendus. Par ailleurs, les frais de vente et charges générales et administratives ont également augmenté depuis le deuxième trimestre de 2020 en raison de l'accroissement des dépenses à l'égard des primes et des mesures temporaires de protection salariale, d'amélioration des services offerts aux clients et de santé et de sécurité afin de protéger les collègues, les clients, les locataires et les autres parties prenantes, la société ayant engagé des coûts supplémentaires liés à la COVID-19.

Note 2. Principales méthodes comptables

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 1er mars 2021.

BASE D'ÉTABLISSEMENT Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 29;
- les montants comptabilisés au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 30;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 33.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

EXERCICE La clôture de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 comptaient respectivement 53 et 52 semaines.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

MÉTHODE DE CONSOLIDATION Les états financiers consolidés comprennent les comptes de GWL et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement. La participation de la société dans le capital social avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Loblaw et Propriétés de Choix (voir la note 5).

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et le bénéfice net de Loblaw. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de GWL dans ses filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart Corporation (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »). La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre Loblaw et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une de ses sociétés affiliées) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts de transaction autres que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

COMPTABILISATION DES PRODUITS La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Les produits tirés du secteur **Vente au détail de Loblaw** comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins qu'elle détient, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

Lors de la vente initiale de contrats de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Les produits tirés du secteur **Services financiers de Loblaw** comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur **Propriétés de Choix** comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Weston Foods constate le chiffre d'affaires à la date de livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, déduction faite des provisions pour rendus, escomptes et remises.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas de l'impôt exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou à des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les bilans consolidés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » une fiducie de placement immobilier (« FPI ») aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Certaines règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), prévoient que certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et que l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une FPI qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (« conditions d'exception relatives aux FPI ») et les distributions peuvent être déduites du bénéfice imposable de la FPI. Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application à ses actifs et à ses produits et elle a déterminé qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI. Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt exigible ni aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés de Propriétés de Choix relativement à ses immeubles de placement canadiens.

Propriétés de Choix consolide également certaines entités imposables au Canada et aux États-Unis pour lesquelles l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

PLACEMENTS À COURT TERME Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

DÉPÔTS DE GARANTIE Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

CRÉANCES Les créances comprennent principalement les sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants de Loblaw et les sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

***Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD}** La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. Loblaw consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

CRÉANCES LIÉES À DES PRÊTS CONSENTIS À DES FRANCHISÉS Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de leur juste valeur.

STOCKS La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Loblaw estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

REMISES DE FOURNISSEURS La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente qui étaient auparavant classés comme des immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur qui s'applique aux immeubles classés comme des immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux, sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 16 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux[i)]

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

CONTRATS DE LOCATION

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour

des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme et de l'exemption relative à la faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur, et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15, afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

IMMEUBLES DE PLACEMENT Les immeubles de placement comprennent les immeubles productifs de revenus et les immeubles en cours d'aménagement que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles productifs de revenus sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon ce modèle, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie futurs sur la période de détention, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation final appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien passe d'un immeuble pour usage propre à un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé comme une immobilisation corporelle, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les coûts spécifiquement identifiables engagés dans la période précédant l'achèvement de la construction et sont transférés aux immeubles productifs de revenus à leur juste valeur lorsque l'aménagement est pratiquement achevé.

PARTENARIATS La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise, qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci. Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

GOODWILL Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 30 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). Les actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés sur le plan des catégories de production qui sont en mesure de fournir des services à leurs clients indépendamment des autres catégories de production. Loblaw a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation ou de reprise en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

DETTE BANCAIRE La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires correspondant aux montants prélevés par les pharmaciens propriétaires de Loblaw.

PROVISIONS Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif / passif	Classement / évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Créances liées aux prêts consentis à des	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti / à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net / à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 33, « Instruments financiers », et à la note 34, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • l'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que les évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés
Dette à long terme, passif lié aux parts de fiducie et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation des instruments financiers La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée; elles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou elles sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

RÉGIMES DE RETRAITE MULTI-EMPLOYEURS La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en cours de la société et de Loblaw ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de GWL et de Loblaw, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- la volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de GWL ou de Loblaw sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- l'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

GWL et Loblaw ont établi des fiducies pour chacun de leurs régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Chaque société est le promoteur de sa fiducie respective et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. GWL et Loblaw financent l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies leur versent des honoraires de gestion. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil de GWL, de celui de Loblaw et de celui de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont cumulés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLÉS EN TRÉSORERIE Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI »), les parts attribuées au rendement (« PAR »), les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») et les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. La juste valeur du montant à payer aux titulaires des attributions en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des parts de Propriétés de Choix au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts, à la discrétion du salarié, correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les PAR donnent droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix a atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part et d'une estimation à l'égard du respect des conditions de performance à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les UTIRP sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part de fiducie à la date du bilan, diminuée d'un escompte pour tenir compte des restrictions imposées aux UTIRP relativement à la période d'acquisition des droits et à la période de détention.

RÉGIME D'ACTIONNARIAT À L'INTENTION DES SALARIÉS Les cotisations de GWL et de Loblaw au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

NOUVELLES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes de débit des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent* et sont évalués au coût amorti.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

STOCKS

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de GWL et à celui de Loblaw, et sur les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

PROGRAMMES DE RÉCOMPENSES AXÉS SUR LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Principales sources d'estimation Loblaw diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MD} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit 1 $ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR CARTES DE CRÉDIT

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles productifs de revenus dépend des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux de capitalisation finaux et des taux d'actualisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie futurs nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie futurs, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires.

PROVISIONS

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte des montants comptabilisés au titre de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

CONTRATS DE LOCATION

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, Contrats d'assurance (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		Aux 31 déc. 2020		31 déc. 2019	
		Nombre d'actions/de parts détenues	**Participation véritable**	Nombre d'actions/de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires[i)]	**182 874 456**	**52,6 %**	187 815 136	52,2 %
	Parts de société en commandite de catégorie B[ii), iii)]	**395 786 525**	**s. o.**	**389 961 783**	**s. o.**
	Parts de fiducie	**50 661 415**	**s. o.**	**50 661 415**	**s. o.**
Propriétés de Choix		**446 447 940**	**61,8 %**	440 623 198	62,9 %

i) Comprend 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw données en nantissement aux termes du contrat à livrer sur actions (voir la note 33). De plus, au premier trimestre de 2020, GWL a participé à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation (voir la note 27).

ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

iii) Au quatrième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis six immeubles auprès de Weston Foods et émis 5 824 742 parts échangeables à titre de contrepartie.

Note 6. Acquisitions d'entreprises

CONSOLIDATION DE FRANCHISES Loblaw comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de Loblaw compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, Loblaw a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle inscrits à la date d'acquisition :

(en millions de dollars)	2020	2019
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**14 $**	20 $
Stocks	**42**	51
Immobilisations corporelles (note 15)	**44**	67
Fournisseurs et autres passifs[i)]	**(54)**	(48)
Autres passifs[i)]	**(30)**	(73)
Participations ne donnant pas le contrôle	**(16)**	(17)
Total de l'actif net acquis	**– $**	– $

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par Loblaw.

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	**638 $**	**644 $**
Obligations locatives	**207**	**214**
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	**48**	**45**
Distributions sur les parts de fiducie	**223**	**203**
Frais d'émission de Propriétés de Choix	**–**	**14**
Fiducies de financement indépendantes	**14**	**19**
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 29)	**9**	**9**
Dette bancaire	**4**	**6**
Passif financiers (note 25)	**31**	**7**
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 3,7 % (4,0 % en 2019)) (notes 15 et 18)	**(4)**	**(4)**
	1 170 $	**1 157 $**
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	**(5) $**	**(9) $**
Produits d'intérêts à court terme	**(24)**	**(33)**
	(29) $	**(42) $**
Contrat à livrer[i)]	**(71) $**	**39 $**
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 33)	**(239)**	**550**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**831 $**	**1 704 $**

i) Tenait compte d'un produit de 47 millions de dollars (charge de 69 millions de dollars en 2019) lié à l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (voir la note 33). Il s'agit d'un ajustement hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, tout montant en trésorerie versé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Les chiffres comprennent également des produits de désactualisation à terme de 46 millions de dollars (50 millions de dollars en 2019), et des coûts à terme de 22 millions de dollars (20 millions de dollars en 2019) liés au contrat à livrer.

Note 8. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Impôt exigible		
Exercice considéré	**546 $**	**534 $**
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	**(18)**	**8**
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	**(63)**	**(80)**
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	**(3)**	**(10)**
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	**13**	**(21)**
Impôt sur le résultat	**475 $**	**431 $**

La charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 29)	**(15) $**	**1 $**
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	**3**	**2**
Règlement de contrats à terme sur obligations	**(10)**	**–**
Total de la charge d'impôt sur le résultat dans les autres éléments du résultat global	**(22) $**	**3 $**

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2020	2019
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	**26,6 %**	**26,7 %**
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	**–**	**(0,7)**
Montants non déductibles et non imposables	**(0,1)**	**(1,2)**
Incidence de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**(3,1)**	**11,7**
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	**(0,2)**	**(0,8)**
Ajustements par rapport aux périodes antérieures	**(0,1)**	**(0,8)**
Autres	**–**	**(0,5)**
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	**23,1 %**	**34,4 %**

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Au deuxième trimestre, le 23 avril 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant l'affaire Glenhuron en faveur de Loblaw et a infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Au quatrième trimestre, soit le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés dans les bilans consolidés s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Différences temporaires déductibles	**15 $**	**19 $**
Pertes fiscales et crédits d'impôt	**171**	**185**
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	**186 $**	**204 $**

La tranche des reports de pertes fiscales et crédits d'impôt dont la période de report est limitée expire entre 2026 et 2040. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les bilans consolidés sont attribuables aux éléments suivants :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Fournisseurs et autres passifs	**82 $**	92 $
Autres passifs	**372**	141
Obligations locatives	**1 301**	1 160
Immobilisations corporelles	**(1 153)**	(1 037)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**(1 064)**	(902)
Goodwill et immobilisations incorporelles	**(1 559)**	(1 674)
Report en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2026 à 2040)	**97**	155
Report en avant de pertes en capital	**19**	32
Autres	**(15)**	38
Passifs d'impôt différé, montant net	**(1 920) $**	(1 995) $
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**139 $**	250 $
Passifs d'impôt différé	**(2 059)**	(2 245)
Passifs d'impôt différé, montant net	**(1 920) $**	(1 995) $

Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**2020**	2019
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	**963 $**	242 $
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	**(44)**	(44)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**919 $**	198 $
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	**(4)**	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	**915 $**	194 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 26)	**153,4**	153,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres[i] (en millions)	**0,1**	0,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	**153,5**	153,7
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	**5,99 $**	1,29 $
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**5,96 $**	1,26 $

i) Ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action 1,4 million d'instruments potentiellement dilutifs (1,0 million en 2019) parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Trésorerie	**1 228 $**	775 $
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	**758**	262
Acceptations bancaires	**570**	557
Papier commercial de sociétés	**–**	240
Certificats de placement garanti	**22**	–
Autres	**3**	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 581 $**	1 834 $

PLACEMENTS À COURT TERME

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Bons du trésor	**485 $**	61 $
Acceptations bancaires	**81**	32
Papier commercial de sociétés	**1**	136
Certificats de placement garanti	**7**	–
Autres	**1**	–
Placements à court terme	**575 $**	229 $

DÉPÔTS DE GARANTIE

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Trésorerie	**52 $**	46 $
Bons de trésor	**23**	30
Total des dépôts de garantie	**75 $**	76 $

Note 11. Créances

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances de la société :

	Aux							
	31 déc. 2020				31 déc. 2019[i]			
(en millions de dollars)	**De 0 à 90 jours**	**Plus de 90 jours**	**Plus de 180 jours**	**Total**	De 0 à 90 jours	Plus de 90 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	**1 036 $**	**108 $**	**48 $**	**1 192 $**	1 180 $	38 $	77 $	1 295 $

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars)	2020	2019
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	**(34) $**	**(34) $**
Radiations, montant net	**3**	**–**
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	**(31) $**	**(34) $**

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 34.

Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

	Aux	
(en millions de dollars)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances sur cartes de crédit, montant brut	**3 346 $**	**3 714 $**
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**(237)**	**(196)**
Créances sur cartes de crédit	**3 109 $**	**3 518 $**
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de ***Fiducie de cartes de crédit Eagle***^{MD} (note 24)	**1 050 $**	**1 000 $**
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes (note 23)	**575**	**775**
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	**1 625 $**	**1 775 $**

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment ***Eagle*** et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'***Eagle*** est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 24). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2020 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2022, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Depuis le début de l'exercice 2020, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 200 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de la baisse du volume des créances sur cartes de crédit.

À la clôture de l'exercice 2020, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 400 millions de dollars (125 millions de dollars en 2019).

Loblaw a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 36).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture de l'exercice 2020 et s'y est conformée tout au long de l'exercice.

Le tableau suivant présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit :

	Aux							
	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
(en millions de dollars)	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	**3 169 $**	**150 $**	**27 $**	**3 346 $**	3 504 $	176 $	34 $	3 714 $

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de Loblaw pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	2020 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	**72 $**	**92 $**	**32 $**	**196 $**
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts[i)]				
À l'étape 1	**33**	**(33)**	**–**	**–**
À l'étape 2	**(5)**	**7**	**(2)**	**–**
À l'étape 3	**(1)**	**(18)**	**19**	**–**
Nouveaux prêts émis[ii)]	**7**	**16**	**1**	**24**
Nouvelles réévaluations[iii)]	**(16)**	**52**	**93**	**129**
Radiations	**–**	**–**	**(138)**	**(138)**
Recouvrements	**–**	**–**	**26**	**26**
Solde à la clôture de l'exercice	**90 $**	**116 $**	**31 $**	**237 $**

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	2019 Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	**62 $**	**80 $**	**25 $**	**167 $**
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice :				
Transferts[i)]				
À l'étape 1	**31**	**(31)**	**–**	**–**
À l'étape 2	**(7)**	**8**	**(1)**	**–**
À l'étape 3	**(1)**	**(16)**	**17**	**–**
Nouveaux prêts émis[ii)]	**9**	**13**	**3**	**25**
Nouvelles réévaluations[iii)]	**(22)**	**38**	**105**	**121**
Radiations	**–**	**–**	**(139)**	**(139)**
Recouvrements	**–**	**–**	**22**	**22**
Solde à la clôture de l'exercice	**72 $**	**92 $**	**32 $**	**196 $**

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui étaient comptabilisés au début de l'exercice.
ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.
iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 13. Stocks

Les composantes des stocks se présentent comme suit :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Matières premières et fournitures	**71 $**	70 $
Produits finis	**5 314**	5 200
Stocks	**5 385 $**	5 270 $

Pour les stocks comptabilisés à la clôture de l'exercice 2020, Loblaw a inscrit une provision de 34 millions de dollars (33 millions de dollars au 31 décembre 2019) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés aux 31 décembre 2020 et 2019.

Note 14. Actifs détenus en vue de la vente

Loblaw classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. À l'origine, ces actifs étaient soit utilisés dans le secteur Vente au détail de Loblaw, soit détenus dans les immeubles de placement. En 2020, Loblaw a comptabilisé un profit net de 9 millions de dollars (profit net de 12 millions de dollars en 2019) sur la vente de ces actifs. En 2020, une dépréciation nette de la juste valeur de 20 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) a été comptabilisée à l'égard des actifs détenus en vue de la vente.

Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	**2 071 $**	**9 062 $**	**9 648 $**	**2 347 $**	**– $**	**713 $**	**23 841 $**
Entrées[i]	**1**	**2**	**145**	**32**	**–**	**920**	**1 100**
Sorties	**(2)**	**(43)**	**(63)**	**(26)**	**–**	**(7)**	**(141)**
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	**(29)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(29)**
Transfert à partir des immeubles de placement, montant net (note 16)	**11**	**42**	**–**	**–**	**–**	**75**	**128**
Transfert vers les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Transfert à partir des actifs en cours de construction	**30**	**340**	**640**	**40**	**–**	**(1 050)**	**–**
Acquisitions d'entreprises (note 6)	**–**	**–**	**44**	**–**	**–**	**–**	**44**
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**–**	**(9)**	**(23)**	**–**	**–**	**(2)**	**(34)**
Coût à la clôture de l'exercice	**2 082 $**	**9 394 $**	**10 391 $**	**2 393 $**	**– $**	**649 $**	**24 909 $**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	**2 $**	**3 680 $**	**7 000 $**	**1 383 $**	**– $**	**3 $**	**12 068 $**
Amortissement	**–**	**268**	**632**	**134**	**–**	**–**	**1 034**
Pertes de valeur	**1**	**6**	**12**	**9**	**–**	**–**	**28**
Reprise de pertes de valeur	**–**	**(9)**	**(2)**	**(4)**	**–**	**–**	**(15)**
Sorties	**–**	**(22)**	**(63)**	**(25)**	**–**	**–**	**(110)**
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Transfert vers les immeubles de placement (note 16)	**–**	**(23)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(23)**
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**–**	**(3)**	**(13)**	**–**	**–**	**–**	**(16)**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	**3 $**	**3 897 $**	**7 566 $**	**1 497 $**	**– $**	**3 $**	**12 966 $**
Valeur comptable au :							
31 décembre 2020	**2 079 $**	**5 497 $**	**2 825 $**	**896 $**	**– $**	**646 $**	**11 943 $**

i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice	2 050 $	8 895 $	9 164 $	2 217 $	951 $	747 $	24 024 $
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	(42)	–	(951)	–	(993)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	2 050	8 895	9 122	2 217	–	747	23 031
Entrées[i]	5	32	167	52	–	852	1 108
Sorties	(7)	(18)	(205)	(18)	–	–	(248)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(9)	(4)	–	–	–	–	(13)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(12)	(36)	–	–	–	(1)	(49)
Transfert vers les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	–	(8)	–	–	–	–	(8)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	44	174	528	133	–	(879)	–
Acquisitions d'entreprises	–	38	66	(37)	–	–	67
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(11)	(30)	–	–	(6)	(47)
Coût à la clôture de l'exercice	2 071 $	9 062 $	9 648 $	2 347 $	– $	713 $	23 841 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	2 $	3 499 $	6 659 $	1 220 $	540 $	3 $	11 923 $
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	(18)	–	(540)	–	(558)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	2	3 499	6 641	1 220	–	3	11 365
Amortissement	–	227	561	163	–	–	951
Pertes de valeur	–	7	20	18	–	–	45
Reprise de pertes de valeur	–	(18)	(5)	(4)	–	–	(27)
Sorties	–	(18)	(198)	(14)	–	–	(230)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	(1)	–	–	–	–	(1)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	–	(12)	–	–	–	–	(12)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	(4)	(19)	–	–	–	(23)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	2 $	3 680 $	7 000 $	1 383 $	– $	3 $	12 068 $
Valeur comptable au :							
31 décembre 2019	2 069 $	5 382 $	2 648 $	964 $	– $	710 $	11 773 $

i) Les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent un paiement anticipé de 13 millions de dollars effectué en 2018. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2019.

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour 2020 s'est établi à 920 millions de dollars (852 millions de dollars en 2019). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 3,7 % (4,0 % en 2019) (voir la note 7).

GARANTIES ET ACTIFS DONNÉES EN NANTISSEMENT À la clôture de l'exercice 2020, la société avait des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 52 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019) grevées d'hypothèques de 38 millions de dollars (44 millions de dollars en 2019) (voir la note 24).

ENGAGEMENTS LIÉS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES À la clôture de l'exercice 2020, la société avait conclu des engagements de 502 millions de dollars (773 millions de dollars en 2019) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

PERTES DE VALEUR ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION En 2020, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 20 millions de dollars (41 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 32) de 20 millions de dollars (16 millions de dollars en 2019) liées à 23 UGT (32 UGT en 2019). La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 13 % (6 % en 2019) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 87 % (94 % en 2019) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 35 millions de dollars (54 millions de dollars en 2019) leur valeur d'utilité.

En 2020, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 15 millions de dollars (27 millions de dollars en 2019) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 32) de 2 millions de dollars (néant en 2019) se rapportant à 10 UGT (10 UGT en 2019). Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 50 % des UGT (30 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 8 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) leur valeur comptable. Les 50 % d'UGT restantes (70 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 9 millions de dollars (15 millions de dollars en 2019) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de GWL et à celui de Loblaw. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % à la clôture de 2020 (de 8,0 % à 8,5 % en 2019).

Des pertes de valeur supplémentaires de 8 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) ont été enregistrées en lien avec des fermetures de Loblaw, des rénovations, des conversions de magasins de détail et des activités de restructuration. Des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires (voir la note 32) de 3 millions de dollars (néant en 2019) ont été enregistrées en lien avec les activités de restructuration.

Note 16. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 888 $**	**4 847 $**
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**(138)**	**(74)**
Entrées[i)]	**444**	**85**
Sorties	**(159)**	**(34)**
Transfert à partir des (vers les) immobilisations corporelles[ii)], montant net (note 15)	**(125)**	**49**
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	**(25)**	**(174)**
Transfert à partir des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, montant net	**43**	**182**
Autres	**2**	**7**
Solde à la clôture de l'exercice[iii)]	**4 930 $**	**4 888 $**

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent une contrepartie hors trésorerie de 243 millions de dollars (25 millions de dollars en 2019).
ii) Comprend un profit lié à la juste valeur de 20 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et attribuable au transfert d'immobilisations corporelles aux immeubles de placement.
iii) Comprend des immeubles productifs de revenus de 4 832 millions de dollars (4 822 millions de dollars en 2019) et des immeubles en cours d'aménagement de 98 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019).

En 2020, la société a comptabilisé 394 millions de dollars (400 millions de dollars en 2019) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 137 millions de dollars (123 millions de dollars en 2019) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, la société a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

ÉVALUATIONS INTERNES

Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, laquelle a été déterminée principalement à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La direction examine le processus d'évaluation et les résultats préparés par l'équipe d'évaluation interne au moins une fois par trimestre. Les évaluations excluent les primes associées au portefeuille ou la valeur liée à la plateforme de gestion et sont réalisées selon la valeur optimale de chacun des immeubles de placement de la société. Dans le cadre du processus d'évaluation interne, la direction prend en compte des évaluations externes réalisées par des firmes d'évaluation foncière canadiennes indépendantes à l'égard d'un ensemble varié d'immeubles représentant différents emplacements géographiques et catégories d'actifs au sein du portefeuille de la société. Tous les trimestres, l'équipe d'évaluation interne révise et met à jour, si nécessaire, les modèles d'évaluation afin de rendre compte des données actuelles du marché. Des mises à jour peuvent être apportées aux taux de capitalisation, aux taux d'actualisation, aux loyers du marché, ainsi qu'aux activités de location ou d'aménagement, à la probabilité de renouvellement, à la durée jusqu'à l'expiration du contrat de location, aux provisions pour inoccupation et aux frais d'entretien prévus.

ÉVALUATIONS INDÉPENDANTES

En général, les immeubles font l'objet d'évaluations indépendantes au moment de l'acquisition. De plus, la société a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la majorité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les quatre ans. Lorsqu'une évaluation indépendante est obtenue, l'équipe d'évaluation interne évalue l'ensemble des données d'entrée utilisées par les évaluateurs indépendants pour préparer leurs rapports et s'entretient avec eux sur le caractère raisonnable de leurs hypothèses. S'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux évaluations internes pour rendre compte des hypothèses contenues dans les évaluations externes. La société comptabilisera la valeur interne dans ses états financiers consolidés.

Note 17. Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Le tableau qui suit résume la participation de Propriétés de Choix dans des coentreprises.

	Aux			
	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
	Nombre de coentreprises	**Participation véritable**	Nombre de coentreprises	Participation véritable
Vente au détail	**16**	**25 % - 75 %**	16	25 % - 75 %
Industriel	**2**	**50 %**	2	50 %
Résidentiel	**3**	**47 % - 50 %**	3	47 % - 50 %
Usage mixte	**–**	**– %**	1	40 %
Terrain détenu à des fins d'aménagement	**1**	**50 %**	–	– %
Total des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**22**		22	
Participation dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (en millions de dollars)		**573 $**		605 $

Note 18. Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice[i)]	**3 490 $**	**20 $**	**20 $**	**3 186 $**	**6 018 $**	**12 734 $**
Entrées	**–**	**–**	**–**	**350**	**7**	**357**
Acquisitions d'entreprises	**1**	**–**	**–**	**–**	**2**	**3**
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(3)**	**(4)**
Coût à la clôture de l'exercice	**3 491 $**	**20 $**	**20 $**	**3 535 $**	**6 024 $**	**13 090 $**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	**– $**	**20 $**	**11 $**	**2 142 $**	**3 073 $**	**5 246 $**
Amortissement	**–**	**–**	**1**	**304**	**510**	**815**
Pertes de valeur	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**(4)**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	**– $**	**20 $**	**12 $**	**2 446 $**	**3 580 $**	**6 058 $**
Valeur comptable au :						
31 décembre 2020	**3 491 $**	**– $**	**8 $**	**1 089 $**	**2 444 $**	**7 032 $**

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau suivant présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée générées en interne	Marques de commerce et de fabrique à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût à l'ouverture de l'exercice[i]	3 489 $	20 $	20 $	2 789 $	6 204 $	12 522 $
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	–	–	(207)	(207)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	3 489	20	20	2 789	5 997	12 315
Entrées	1	–	–	397	5	403
Acquisitions d'entreprises	–	–	–	–	23	23
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(5)	(5)
Coût à la clôture de l'exercice	3 490 $	20 $	20 $	3 186 $	6 018 $	12 734 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	– $	20 $	10 $	1 852 $	2 682 $	4 564 $
Ajustements au titre de l'IFRS 16	–	–	–	–	(125)	(125)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	–	20	10	1 852	2 557	4 439
Amortissement	–	–	1	290	508	799
Pertes de valeur	–	–	–	–	12	12
Sorties	–	–	–	–	(1)	(1)
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis	–	–	–	–	(1)	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	–	–	–	–	(2)	(2)
Cumul des amortissements et des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	– $	20 $	11 $	2 142 $	3 073 $	5 246 $
Valeur comptable au :						
31 décembre 2019	3 490 $	– $	9 $	1 044 $	2 945 $	7 488 $

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comptabilisées par Loblaw se composent de marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par Loblaw. Loblaw prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, Loblaw a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 19).

LOGICIELS Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2020, aucun coût d'emprunt (néant en 2019) n'a été inscrit à l'actif.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, le programme de récompenses axé sur la fidélisation des clients et des relations-clients.

Note 19. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Coût à l'ouverture de l'exercice	**5 842 $**	5 848 $
Acquisitions d'entreprises	**2**	4
Montant ajusté de la répartition du prix d'achat	**–**	(1)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**(5)**	(9)
Coût à la clôture de l'exercice	**5 839 $**	5 842 $
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	**1 067 $**	1 067 $
Pertes de valeur	**–**	–
Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	**1 067 $**	1 067 $
Valeur comptable aux :		
31 décembre	**4 772 $**	4 775 $

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Weston Foods	**298 $**	303 $
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**2 976**	2 974
Marché	**375**	375
Escompte	**461**	461
T&T Supermarket Inc.	**129**	129
Autres	**533**	533
Valeur comptable du goodwill	**4 772 $**	4 775 $

La société a achevé ses tests de dépréciation annuels du goodwill et a conclu qu'il n'avait subi aucune perte de valeur.

HYPOTHÈSES CLÉS Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente représentent les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré se situait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2019) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur un coût du capital moyen pondéré après impôt. À la clôture de l'exercice 2020, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % en 2019). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 12,7 % (entre 9,7 % et 12,7 % en 2019).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans ses modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % en 2019). La croissance du montant ajusté du BAIIA[i] budgétée était fondée sur le budget et les plans stratégiques approuvés par le Conseil d'administration de GWL et celui de Loblaw.

i) Cette mesure ne tient pas compte de certains éléments et est utilisée à l'interne par la direction aux fins d'analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur.

Note 20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Juste valeur du contrat à livrer sur actions (note 33)	**630 $**	**537 $**
Placements divers et autres créances[i)]	**145**	**43**
Actif net au titre des prestations constituées (note 29)	**184**	**249**
Créances liées aux contrats de location-financement (note 32)	**77**	**73**
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	**168**	**188**
Autres	**159**	**177**
Total des autres actifs	**1 363 $**	**1 267 $**
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir[ii)]	**(49)**	**(87)**
Autres actifs	**1 314 $**	**1 180 $**

i) En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. La participation sera acquise en deux tranches. Au 31 décembre 2020, la tranche un avait été acquise, la société ayant investi 61 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 24 % dans Maple. La tranche deux de la participation devrait être acquise au troisième trimestre de 2021.

ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés.

Note 21. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la Loblaw (le « passif au titre de la fidélisation ») se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Passif au titre de la fidélisation	**194 $**	**191 $**

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 22. Provisions

Les tableaux suivants présentent l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Provisions à l'ouverture de l'exercice	**237 $**	**372 $**
Ajustements au titre de l'IFRS 16	**–**	**(80)**
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	**237 $**	**292 $**
Entrées	**106**	**104**
Paiements	**(98)**	**(142)**
Reprises	**(19)**	**(16)**
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	**–**	**(1)**
Provisions à la clôture de l'exercice	**226 $**	**237 $**

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Valeur comptable des provisions comptabilisées dans les postes suivants :		
Partie courante des provisions	**109 $**	**147 $**
Partie non courante des provisions	**117**	**90**
Provisions	**226 $**	**237 $**

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, des charges liées à certains contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw ainsi qu'un passif lié au retrait d'un régime de retraite multi-employeurs.

Le total des charges à payer au titre des assurances s'est établi à 86 millions de dollars (79 millions de dollars en 2019), dont un montant de 47 millions de dollars (44 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans la partie non courante des provisions et un montant de 39 millions de dollars (35 millions de dollars en 2019), dans la partie courante des provisions. Un montant de 19 millions de dollars (20 millions de dollars en 2019) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances. Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation qui a été utilisé en 2020 pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis et le passif à ce titre est de 2,0 % (2,0 % en 2019). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles, moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

En 2020, le coût de rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif comptabilisé au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019).

ENQUÊTE DU BUREAU DE LA CONCURRENCE En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur. Aux termes de l'accord, Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 $ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 31 décembre 2020, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (17 millions de dollars en 2019). Loblaw prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 35).

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES CONNEXES La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de fabrication et de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Au 31 décembre 2020, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges connexes s'établissait à 71 millions de dollars (79 millions de dollars en 2019).

Note 23. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se présentent comme suit :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 12)	**575 $**	**775 $**
Débentures de série B[i)]	**760**	**714**
Dette à court terme	**1 335 $**	1 489 $

i) Les débentures de série B émises par GWL sont remboursables à vue et portent intérêt au taux moyen pondéré courant de 1,55 % (2,55 % en 2019). Les débentures de série A à 7,00 % (voir la note 24) et les débentures de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw..

AUTRES FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES L'encours de la dette à court terme se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 12).

Note 24. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)		Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Débentures			
Billets de George Weston Limitée	Série A, 7,00 %, échéant en 2031[i)]	466 $	466 $
	4,12 %, échéant en 2024	200	200
	7,10 %, échéant en 2032	150	150
	6,69 %, échéant en 2033	100	100
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %, échéant en 2020	–	350
	4,86 %, échéant en 2023	800	800
	3,92 % échéant en 2024	400	400
	6,65 %, échéant en 2027	100	100
	6,45 %, échéant en 2028	200	200
	4,49 %, échéant en 2028	400	400
	6,50 %, échéant en 2029	175	175
	2,28 %, échéant en 2030	350	–
	11,40 %, échéant en 2031		
	Capital	151	151
	Incidence du rachat du coupon	33	15
	6,85 %, échéant en 2032	200	200
	6,54 %, échéant en 2033	200	200
	8,75 %, échéant en 2033	200	200
	6,05 %, échéant en 2034	200	200
	6,15 %, échéant en 2035	200	200
	5,90 %, échéant en 2036	300	300
	6,45 %, échéant en 2039	200	200
	7,00 %, échéant en 2040	150	150
	5,86 %, échéant en 2043	55	55
Débentures de Propriétés de Choix	Série B 4,90 %, échéant en 2023	200	200
	Série C 3,50 %, échéant en 2021	–	250
	Série D 4,29 %, échéant en 2024	200	200
	Série E 2,30 %, échéant en 2020	–	250
	Série F 4,06 %, échéant en 2025	200	200
	Série G 3,20 %, échéant en 2023	250	250
	Série H 5,27 %, échéant en 2046	100	100
	Série I 3,01 %, échéant en 2022	300	300
	Série J 3,55 %, échéant en 2025	350	350
	Série K 3,56 %, échéant en 2024	550	550
	Série L 4,18 %, échéant en 2028	750	750
	Série M 3,53 %, échéant en 2029	750	750
	Série N 2,98 %, échéant en 2030	400	–
	Série O 3,83 %, échéant en 2050	100	–
	Série P 2,85 %, échéant en 2027	500	–
	Série 8 3,60 %, échéant en 2020	–	300
	Série 9 3,60 %, échéant en 2021	200	200
	Série 10 3,60 %, échéant en 2022	300	300
	Série B-C 4,32 %, échéant en 2021	–	100
	Série D-C 2,95 %, échéant en 2023	125	125
Dette à long terme garantie par une hypothèque	2,30 % à 5,60 % échéant entre 2021 et 2038 (note 15)	1 207	1 231
Certificats de placement garanti	0,20 % à 3,78 %, échéant entre 2021 et 2025	1 185	1 311
Fiducie de titrisation indépendante (note 12)	2,23 %, échéant en 2020	–	250
	2,71 %, échéant en 2022	250	250
	3,10 %, échéant en 2023	250	250
	2,28 %, échéant en 2024	250	250
	1,34 %, échéant en 2025	300	–
Fiducies de financement indépendantes		512	505
Facilité de crédit de Propriétés de Choix		–	132
Emprunts pour la construction de Propriétés de Choix		25	25
Coûts de transaction et autres		(41)	(37)
Total de la dette à long terme		14 443 $	14 554 $
Moins la tranche échéant à moins d'un an		924	1 842
Dette à long terme		13 519 $	12 712 $

i) Les débentures de série A à 7,00 % et les débentures de série B (voir la note 23) sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous :

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020 Montant en capital	2019 Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	2,28 %	7 mai 2030[i]	**350 $**	– $
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série M	3,53 %	11 juin 2029	**–**	**750**
– Série N	2,98 %	4 mars 2030	**400**	–
– Série O	3,83 %	4 mars 2050	**100**	–
– Série P	2,85 %	21 mai 2027	**500**	–
Total des débentures émises			**1 350 $**	750 $

i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des emprunts à terme remboursés pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2020 Montant en capital	2019 Montant en capital
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	**350 $**	– $
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série 7	3,00 %	20 septembre 2019[i]	**–**	**200**
– Série 8	3,60 %	20 avril 2020	**300**	–
– Série B-C	4,32 %	15 janvier 2021	**100**	–
– Série C	3,50 %	8 février 2021	**250**	–
– Série C-C	2,56 %	30 novembre 2019[i]	**–**	**100**
– Série E	2,30 %	14 septembre 2020	**250**	–
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2022[ii]	**–**	**175**
Propriétés de Choix – emprunt à terme	Variable	4 mai 2023[iii]	**–**	**625**
Total des débentures et des emprunts à terme remboursés			**1 250 $**	1 100 $

i) Les débentures non garanties de premier rang de série 7 et de série C-C de Propriétés de Choix ont été remboursées le 27 juin 2019.
ii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019.
iii) La facilité de crédit à terme de Propriétés de Choix portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %, a été remboursée le 11 juin 2019 et le 30 septembre 2019.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (« CPG ») Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 311 $**	1 141 $
CPG émis	**410**	**453**
CPG arrivés à échéance	**(536)**	**(283)**
Solde à la clôture de l'exercice	**1 185 $**	1 311 $

FIDUCIE DE TITRISATION INDÉPENDANTE Les billets émis par *Eagle* sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2020, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) qui arrivent à échéance le 17 juillet 2025 (17 juillet 2024 en 2019) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 % (2,28 % en 2019). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 11 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 2,07 % (2,94 % en 2019) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 33).

En 2020, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Par conséquent, les soldes relatifs aux billets d'*Eagle* ont enregistré une variation nette de 50 millions de dollars. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2019.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES À la clôture de l'exercice 2020, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 512 millions de dollars (505 millions de dollars en 2019) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles à la clôture des exercices 2020 et 2019 se présentent comme suit :

		Aux 31 déc. 2020		31 déc. 2019	
(en millions de dollars)	Date d'échéance	**Disponible**	**Prélevé**	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	7 octobre 2023[i)]	**1 000 $**	**– $**	1 000 $	– $
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	4 mai 2023	**1 500**	**–**	1 500	132
Total des facilités de crédit engagées		**2 500 $**	**– $**	2 500 $	132 $

i) En 2020, Loblaw a modifié sa facilité de crédit engagée et repoussé la date d'échéance du 10 juin 2021 au 7 octobre 2023.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 28).

TRANCHE À MOINS D'UN AN DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente les composantes de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Débentures	**196 $**	897 $
Certificats de placement garanti	**597**	527
Fiducie de titrisation indépendante	**–**	250
Dette à long terme garantie par une hypothèque	**106**	156
Emprunts pour la construction	**25**	12
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**924 $**	1 842 $

CALENDRIER DE REMBOURSEMENT Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	31 déc. 2020
2021	**929 $**
2022	**1 736**
2023	**1 870**
2024	**1 889**
2025	**1 165**
Par la suite	**6 895**
Dette à long terme (déduction faite des coûts)	**14 484 $**

Voir la note 33 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

RAPPROCHEMENT DE LA DETTE À LONG TERME Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars)	2020	2019
Total de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	**14 554 $**	15 318 $
Reclassement des obligations découlant de contrats de location-financement attribuable à l'IFRS 16	**–**	**(535)**
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	**14 554**	14 783
Émissions de titres de créance à long terme[i)]	**2 492**	1 438
Remboursements de la dette à long terme	**(2 598)**	**(1 690)**
Total des (sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	**(106)**	**(252)**
Autres variations hors trésorerie	**(5)**	23
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	**(5)**	23
Total de la dette à long terme à la clôture de l'exercice	**14 443 $**	14 554 $

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 25. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

	Aux	
(en millions de dollars)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Passifs financiers[i)]	**661 $**	**431 $**
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 29)	**382**	**375**
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	**129**	**128**
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 30)	**7**	**7**
Autres	**18**	**16**
Autres passifs	**1 197 $**	**957 $**

i) En 2020, Propriétés de Choix a cédé ou partiellement cédé 17 immeubles (31 immeubles en 2019) à des tiers, pour une contrepartie globale de 233 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019). Lors de la consolidation, les transactions n'ont pas été comptabilisées comme une vente d'actifs aux termes des contrats de location et la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux fins de l'IFRS 16, Contrats de location, et de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le produit de ces transactions a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 31 décembre 2020, des montants de 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2019) et de 661 millions de dollars (431 millions de dollars au 31 décembre 2019) ont été comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs et dans les autres passifs, respectivement.

Note 26. Capital social

Le capital social se compose de ce qui suit :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Capital social ordinaire	**2 782 $**	2 809 $
Actions privilégiées, Série I	**228**	228
Actions privilégiées, Série III	**196**	196
Actions privilégiées, Série IV	**197**	197
Actions privilégiées, série V	**196**	196
Capital social	**3 599 $**	3 626 $

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE (NOMBRE ILLIMITÉ AUTORISÉ) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

	2020		2019	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**Nombre d'actions ordinaires**	**Capital social ordinaire**	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	**153 667 750**	**2 809 $**	153 370 108	2 766 $
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 30)	**6 666**	**1**	529 965	47
Rachetées et annulées	**(1 300 000)**	**(24)**	(232 323)	(4)
Émises et en circulation à la clôture de la période	**152 374 416**	**2 786 $**	153 667 750	2 809 $
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	**(88 832)**	**–**	(120 305)	–
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	**(229 000)**	**(4)**	(60 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 30)	**63 307**	**–**	91 473	1
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	**(254 525)**	**(4)**	(88 832)	–
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	**152 119 891**	**2 782 $**	153 578 918	2 809 $
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	**153 406 800**		153 537 411	

Actions privilégiées de série I (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 %, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 $ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 $ l'action, majoré des dividendes accumulés et impayés à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série III (10,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 $ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 $ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série IV (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 $ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 $ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

Actions privilégiées de série V (8,0 millions d'actions autorisées) GWL a en circulation 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 %, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars. Ces actions confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en trésorerie préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 $ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés chaque trimestre. GWL peut, à son gré, racheter contre trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit au prix de 25,00 $ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en actions privilégiées d'une autre série qu'elle aura désignée, à raison d'une contre une, à une date qu'elle aura fixée.

DIVIDENDES La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil de la société, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a augmenté de 0,010 $ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,525 $. Au quatrième trimestre de 2020, le Conseil a augmenté de 0,025 $ le dividende trimestriel par action ordinaire, qui est passé à 0,550 $. Le Conseil a déclaré les dividendes suivants pour les exercices clos indiqués :

(en dollars)	2020	2019
Dividendes déclarés par action[i] :		
Action ordinaire	**2,125 $**	2,090 $
Action privilégiée :		
Série I	**1,45 $**	1,45 $
Série III	**1,30 $**	1,30 $
Série IV	**1,30 $**	1,30 $
Série V	**1,1875 $**	1,1875 $

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V étaient à payer le 1er janvier 2021 et ont été payés ultérieurement le 4 janvier 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture de l'exercice 2020 :

(en dollars)		
Dividendes déclarés par action[i]	– Action ordinaire	**0,550 $**
	– Action privilégiée :	
	Série I	**0,3625 $**
	Série III	**0,3250 $**
	Série IV	**0,3250 $**
	Série V	**0,296875 $**

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V sont payables le 1er avril 2021. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I sont payables le 15 mars 2021.

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	**229 000**	60 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UATI et d'UAD (nombre d'actions)	**33 325**	64 851
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	**1 300 000**	230 698
Contrepartie en trésorerie payée		
Rachetées et détenues en fiducie	**(21) $**	(6) $
Rachetées et réglées	**(3)**	(6)
Rachetées et annulées	**(123)**	(25)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués		
Rachetées et détenues en fiducie	**17 $**	4 $
Rachetées et réglées	**–**	1
Rachetées et annulées	**99**	21
Diminution du capital social	**24 $**	4 $

Au deuxième trimestre de 2020, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 7 683 528 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur.

Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le 21 décembre 2020, la société a racheté aux fins d'annulation 1 300 000 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (« M. Weston »), qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de la société. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie en trésorerie totale de 123 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, 1 300 365 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, y compris 1 300 000 actions ordinaires rachetées auprès de M. Weston.

Note 27. Transactions portant sur le capital de Loblaw

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LOBLAW À la clôture de l'exercice 2020, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars après impôt, et des dividendes en trésorerie connexes, sont présentées comme une composante des participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé résumé de la société. En 2020, Loblaw a déclaré des dividendes de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019) liés aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

ACTIONS ORDINAIRES DE LOBLAW Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés de la société pour les exercices clos indiqués :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Émises (nombre d'actions)	**1 187 274**	2 408 158
Rachetées et détenues en fiducie (nombre d'actions)	**(145 000)**	(900 000)
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	**(13 304 751)**	(13 613 225)
	(12 262 477)	(12 105 067)
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	**30 $**	82 $
Rachetées et détenues en fiducie	**(10)**	(62)
Rachetées et annulées	**(888)**	(937)
	(868) $	(917) $
Augmentation (diminution) du surplus d'apport		
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	**16 $**	25 $
Rachetées et détenues en fiducie	**(3)**	(19)
Rachetées et annulées	**(226)**	(176)
	(213) $	(170) $

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS En 2020, la TSX a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de Loblaw. Cette modification permettait à Loblaw de racheter ses actions ordinaires de GWL dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de Loblaw, Loblaw et GWL, afin que GWL conserve sa quote-part dans Loblaw. Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le 21 décembre 2020, Loblaw a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de GWL (voir la note 37). Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que Loblaw peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au deuxième trimestre de 2020, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 888 888 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, Loblaw peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 31 décembre 2020, Loblaw avait racheté 10 547 174 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Au cours de l'exercice 2020, 4 940 680 actions ordinaires de Loblaw ont été rachetées de GWL dans le cadre de l'offre publique de rachat de Loblaw aux fins d'annulation, pour une contrepartie en trésorerie totale de 336 millions de dollars, et 3 269 208 actions ordinaires l'ont été auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, pour une contrepartie en trésorerie totale de 205 millions de dollars.

Note 28. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau suivant présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 déc. 2020**	31 déc. 2019
Dette bancaire	**86 $**	18 $
Dépôts à vue de clients	**24**	–
Dette à court terme	**1 335**	1 489
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**924**	1 842
Dette à long terme	**13 519**	12 712
Certains autres passifs[i)]	**737**	500
Juste valeur des dérivés financiers liés à la dette ci-dessus	**(630)**	(537)
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	**15 995 $**	16 024 $
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	**799**	857
Obligations locatives	**4 206**	4 250
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	**21 000 $**	21 131 $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	**7 811**	7 609
Total du capital sous gestion	**28 811 $**	28 740 $

i) Comprend des passifs financiers de 666 millions de dollars (435 millions de dollars en 2019) comptabilisés principalement en raison de l'opération sur le portefeuille de Propriétés de Choix.

PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ En 2019, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur une période de 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

CLAUSES RESTRICTIVES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES Loblaw est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de certaines débentures et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par Loblaw afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, Loblaw respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Loblaw est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières d'importance visant ses débentures et ses facilités de crédit engagées, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier, tel qu'il est précisé dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués régulièrement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. À la clôture de l'exercice 2020 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait chacune des clauses restrictives financières auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

De plus, la société possède des filiales entièrement détenues qui exercent des activités d'assurance. Ces filiales dépassaient toutes les exigences réglementaires minimales qui leur sont imposées en matière de capital et de surplus à la clôture de l'exercice 2020.

Note 29. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Les comités de retraite (les « comités ») de GWL et de Loblaw veillent sur les régimes de retraite de la société. Les comités aident le Conseil de GWL et celui de Loblaw à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Les comités les aident également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et prévoient le versement de prestations généralement fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2021, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES Le tableau suivant résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Aux			
	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
(en millions de dollars)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes à prestations définies**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	**(2 026) $**	**– $**	(1 670) $	– $
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	**(208)**	**(168)**	(196)	(156)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	**(2 234) $**	**(168) $**	(1 866) $	(156) $
Juste valeur des actifs des régimes	**2 207**	**–**	1 899	–
Situation de capitalisation totale des (obligations) surplus	**(27) $**	**(168) $**	33 $	(156) $
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	**(3)**	**–**	(3)	–
Total de l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	**(30) $**	**(168) $**	30 $	(156) $
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 20)	**184 $**	**– $**	249 $	– $
Autres passifs (note 25)	**(214) $**	**(168) $**	(219) $	(156) $

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2020			2019		
(en millions de dollars)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	**1 899 $**	**– $**	**1 899 $**	1 802 $	– $	1 802 $
Cotisations de l'employeur	**47**	**–**	**47**	47	–	47
Cotisations des salariés	**4**	**–**	**4**	3	–	3
Prestations versées	**(52)**	**–**	**(52)**	(58)	–	(58)
Produits d'intérêts	**62**	**–**	**62**	64	–	64
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	**252**	**–**	**252**	231	–	231
Règlements[i)]	**(1)**	**–**	**(1)**	(187)	–	(187)
Autres	**(4)**	**–**	**(4)**	(3)	–	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	**2 207 $**	**– $**	**2 207 $**	1 899 $	– $	1 899 $
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 866 $**	**156 $**	**2 022 $**	1 742 $	152 $	1 894 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**67**	**4**	**71**	61	5	66
Coût financier	**62**	**5**	**67**	64	5	69
Prestations versées	**(64)**	**(7)**	**(71)**	(73)	(8)	(81)
Cotisations des salariés	**4**	**–**	**4**	3	–	3
Pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	**300**	**10**	**310**	246	2	248
Règlements[i)]	**(1)**	**–**	**(1)**	(177)	–	(177)
Solde à la clôture de l'exercice	**2 234 $**	**168 $**	**2 402 $**	1 866 $	156 $	2 022 $

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes.

En 2020 et en 2019, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 1 million de dollars (187 millions de dollars en 2019) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars (177 millions de dollars en 2019) et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

Pour l'exercice clos en 2020, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 314 millions de dollars (295 millions de dollars en 2019).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 63 % aux participants actifs aux régimes (63 % en 2019)
- 12 % aux participants aux régimes différés (14 % en 2019)
- 25 % aux retraités (23 % en 2019)

En 2021, la société prévoit verser des cotisations d'environ 45 millions de dollars (cotisations de 47 millions de dollars en 2020) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2020			2019		
(en millions de dollars)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**67 $**	**4 $**	**71 $**	61 $	5 $	66 $
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	**–**	**5**	**5**	–	5	5
Charges liées au règlement[i)]	**–**	**–**	**–**	10	–	10
Autres	**4**	**–**	**4**	3	–	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	**71 $**	**9 $**	**80 $**	74 $	10 $	84 $

i) Se rapporte aux achats de rentes.

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles comptabilisées (gains actuariels comptabilisés) au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2020			2019		
(en millions de dollars)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	**(252) $**	**– $**	**(252) $**	(231) $	– $	(231) $
Ajustements liés à l'expérience	**–**	**(3)**	**(3)**	3	(21)	(18)
Pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	**300**	**13**	**313**	243	23	266
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	**–**	**–**	**–**	(19)	–	(19)
Total des pertes actuarielles nettes comptabilisées (gains actuariels nets comptabilisés) dans les autres éléments du résultat global avant impôt	**48 $**	**10 $**	**58 $**	(4) $	2 $	(2) $
Charges d'impôt sur le résultat liées aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 8)	**(13)**	**(2)**	**(15)**	1	–	1
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	**35 $**	**8 $**	**43 $**	(3) $	2 $	(1) $

Le tableau suivant présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2020			2019		
(en millions de dollars)	**Régimes de retraite à prestations définies**	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	**(57) $**	**(81) $**	**(138) $**	(53) $	(83) $	(136) $
Pertes actuarielles nettes comptabilisées (gains actuariels nets comptabilisés) au cours de l'exercice, avant impôt	**48**	**10**	**58**	(4)	2	(2)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	**(9) $**	**(71) $**	**(80) $**	(57) $	(81) $	(138) $

DÉTAIL DES ACTIFS DES RÉGIMES Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Aux 31 déc. 2020		31 déc. 2019	
Titres de capitaux propres				
Canadiens – fonds en gestion commune	**13 $**	**1 %**	66 $	4 %
Étrangers – fonds en gestion commune	**1 195**	**53 %**	575	30 %
Total des titres de capitaux propres	**1 208 $**	**54 %**	641 $	34 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe – titres d'État	**743 $**	**34 %**	865 $	45 %
– titres de sociétés	**79**	**4 %**	200	10 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe[i] – titres d'État	**–**	**– %**	36	2 %
– titres de sociétés	**–**	**– %**	14	1 %
Total des titres de créance	**822 $**	**38 %**	1 115 $	58 %
Autres placements	**125 $**	**6 %**	125 $	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**52 $**	**2 %**	18 $	1 %
Total	**2 207 $**	**100 %**	1 899 $	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans le même fonds en gestion commune à revenu fixe.

À la clôture des exercices 2020 et 2019, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de GWL, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe, et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimées en moyennes pondérées) :

	2020		2019	
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	**2,50 %**	**2,50 %**	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	**s. o.**	3,00 %	s. o.
Table de mortalité[i)]	**CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle**	**CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle**	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	**3,25 %**	**3,00 %**	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	**s. o.**	3,00 %	s. o.
Table de mortalité[i)]	**CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle**	**CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle**	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2020 était de 19,1 ans (18,5 ans en 2019).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2020, et il devrait demeurer à 4,50 % à la clôture de l'exercice 2021.

SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES Le tableau suivant présente les principales hypothèses pour 2020 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

		Régimes de retraite à prestations définies		**Autres régimes à prestations définies**	
Augmentation (diminution) (en millions de dollars)		**Obligations au titre des prestations définies**	**Coût net des régimes à prestations définies[i)]**	**Obligations au titre des prestations définies**	**Coût net des régimes à prestations définies[i)]**
Taux d'actualisation		**2,50 %**	**3,25 %**	**2,50 %**	**3,00 %**
Incidence :	d'une augmentation de 1 %	**(390) $**	**(27) $**	**(22) $**	**– $**
	d'une diminution de 1 %	**475 $**	**26 $**	**29 $**	**– $**
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé					
Incidence :	d'une augmentation de 1 %	**s. o.**	**s. o.**	**16 $**	**1 $**
	d'une diminution de 1 %	**s. o.**	**s. o.**	**(13) $**	**(1) $**

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

RÉGIMES DE RETRAITES MULTI-EMPLOYEURS En 2020, la société a inscrit une charge de 75 millions de dollars (66 millions de dollars en 2019) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2020, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

Loblaw, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 60 000 employés y participant (55 000 en 2019). Les charges de 2020 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 73 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) au RRECC.

COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL À LONG TERME Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies[i)]	**80 $**	**84 $**
Coût des régimes à cotisations définies[ii)]	**36**	**34**
Coût des régimes de retraite multi-employeurs[iii)]	**75**	**66**
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	**191 $**	**184 $**
Coût des autres avantages du personnel à long terme[iv)]	**33**	**43**
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	**224 $**	**227 $**
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Résultat d'exploitation (note 31)	**215 $**	**218 $**
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	**9**	**9**
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	**224 $**	**227 $**

i) Comprend des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) se rapportant aux achats de rentes.
ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.
iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.
iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 30. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Les accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives en 2020 au titre de ses accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres s'est élevée à 67 millions de dollars (69 millions de dollars en 2019).

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs et autres passifs	**9 $**	**8 $**
Autres passifs (note 25)	**7 $**	**7 $**
Surplus d'apport	**125 $**	**113 $**

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous.

RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS La société maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant au plus 6 453 726 de ses actions ordinaires.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant au plus 28 137 162 de ses actions ordinaires.

L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

	2020		2019	
	Options (nombre d'actions)	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	**1 246 718**	**100,22 $**	1 548 044	90,82 $
Attribution	**548 868**	**104,15 $**	427 523	93,17 $
Exercice[i)]	**(6 666)**	**84,20 $**	(595 496)	75,09 $
Renonciation/annulation	**(42 437)**	**103,33 $**	(53 096)	107,45 $
Expiration	**–**	**– $**	(80 257)	62,96 $
Options en cours à la clôture de l'exercice	**1 746 483**	**101,44 $**	1 246 718	100,22 $
Options exerçables à la clôture de l'exercice	**674 386**	**101,41 $**	455 884	101,07 $

i) En 2019, GWL a réglé 65 531 options sur actions en trésorerie.

Les options sur actions en cours de GWL se résument comme suit :

					2020
		Options en cours		Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	**Nombre d'options en cours**	**Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	**Nombre d'options exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**
81,92 $ - 96,88 $	**508 963**	**4**	**91,17 $**	**174 196**	**87,33 $**
96,89 $ - 104,48 $	**729 955**	**5**	**103,16 $**	**204 607**	**100,61 $**
104,49 $ - 123,73 $	**507 565**	**3**	**109,27 $**	**295 583**	**110,25 $**
	1 746 483		**101,44 $**	**674 386**	**101,41 $**

En 2020, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 93,05 $ (102,67 $ en 2019) par action ordinaire pour une contrepartie en trésorerie de 1 million de dollars (40 millions de dollars en 2019).

En 2020, GWL a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 104,15 $ (93,17 $ en 2019) par action ordinaire et dont la juste valeur s'établissait à 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours de la période close à la date indiquée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux de rendement en dividende attendu	**2,0 %**	2,2 %
Volatilité attendue du cours de l'action	**14,3 % - 14,9 %**	14,9 % - 15,4 %
Taux d'intérêt sans risque	**0,9 %**	1,7 % - 1,8 %
Durée de vie attendue des options	**4,9 - 6,7 ans**	4,8 - 6,7 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 1,4 % a été appliqué à la clôture de l'exercice 2020 (0,8 % en 2019).

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2020		2019	
	Options (nombre d'actions)	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	**6 317 922**	**57,57 $**	7 509 631	51,60 $
Attribution	**1 851 415**	**70,03 $**	1 552 458	65,66 $
Exercice[i)]	**(601 756)**	**50,32 $**	(2 345 820)	43,82 $
Renonciation/annulation	**(307 936)**	**61,28 $**	(398 347)	57,88 $
Options en cours à la clôture de l'exercice	**7 259 645**	**61,19 $**	6 317 922	57,57 $
Options exerçables à la clôture de l'exercice	**2 758 738**	**55,99 $**	2 117 144	52,79 $

i) En 2019, Loblaw a réglé 459 087 options sur actions en trésorerie.

Les informations sur les options sur actions en cours de Loblaw se résument comme suit :

				2020	
		Options en cours		Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	**Nombre d'options en cours**	**Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	**Nombre d'options exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**
39,97 $ - 57,38 $	**2 352 828**	**3**	**53,66 $**	**1 415 505**	**52,27 $**
57,84 $ - 65,57 $	**2 998 885**	**4**	**61,55 $**	**1 325 775**	**59,82 $**
65,58 $ - 70,19 $	**1 907 932**	**6**	**69,91 $**	**17 458**	**67,46 $**
	7 259 645		**61,19 $**	**2 758 738**	**55,99 $**

En 2020, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 68,22 $ par action ordinaire (69,21 $ en 2019) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 30 millions de dollars (82 millions de dollars en 2019).

En 2020, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 70,03 $ (65,66 $ en 2019) par action ordinaire et ayant une juste valeur de 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw au cours des exercices clos comme il est indiqué au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux de rendement en dividende attendu	**1,9 %**	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	**13,5 % - 20,1 %**	13,7 % - 15,7 %
Taux d'intérêt sans risque	**0,3 % - 1,2 %**	1,4 % - 1,8 %
Durée de vie attendue des options	**3,7 - 6,2 ans**	3,7 - 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % a été appliqué à la clôture des exercices 2020 et 2019.

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES L'activité des régimes d'UATI de GWL se résume comme suit :

	GWL		Loblaw	
(nombre d'attributions)	**2020**	2019	**2020**	2019
UATI en cours à l'ouverture de l'exercice	**136 788**	166 034	**1 032 832**	1 024 275
Attribution	**47 957**	37 264	**242 797**	355 311
Réinvestissement	**2 741**	2 749	**23 666**	17 125
Règlement	**(48 291)**	(54 774)	**(367 020)**	(274 335)
Renonciation	**(6 157)**	(14 485)	**(38 003)**	(89 544)
UATI en cours à la clôture de l'exercice	**133 038**	136 788	**894 272**	1 032 832

La juste valeur des UATI de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'établissait à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) et à 17 millions de dollars (24 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT L'activité des régimes d'UAR de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

	GWL		Loblaw	
(Number of awards)	**2020**	2019	**2020**	2019
UAR en cours à l'ouverture de l'exercice	**114 473**	89 656	**662 695**	674 945
Attribution	**58 555**	69 951	**237 391**	258 261
Réinvestissement	**3 026**	2 074	**16 301**	11 264
Règlement	**(20 425)**	(40 341)	**(218 955)**	(235 881)
Renonciation	**(4 571)**	(6 867)	**(31 032)**	(45 894)
UAR en cours à la clôture de l'exercice	**151 058**	114 473	**666 400**	662 695

La juste valeur des UAR de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'est établie à 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2019) et à 17 millions de dollars (16 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS À MÊME LES ACTIONS DÉTENUES EN FIDUCIE Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les exercices clos indiqués :

(nombre d'attributions)	**2020**	2019
Règlement	**68 716**	95 115
Attributions libérées des fiducies (note 26)	**63 307**	91 473

En 2020, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 6 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) des résultats non distribués et à une augmentation négligeable du capital social (1 million de dollars en 2019).

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS L'activité des régimes d'UAD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

	GWL		Loblaw	
(nombre d'attributions)	**2020**	2019	**2020**	2019
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	**155 418**	186 600	**336 897**	296 329
Attribution	**22 878**	22 937	**35 008**	34 895
Réinvestissement	**3 111**	3 116	**8 576**	5 673
Règlement	**(31 870)**	(57 235)	**–**	–
UAD en cours à la clôture de l'exercice	**149 537**	155 418	**380 481**	336 897

La juste valeur des UAD de GWL et de Loblaw attribuées en 2020 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) et à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019), respectivement.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES DIRIGEANTS L'activité des régimes d'UADD de GWL et de Loblaw se résume comme suit :

	GWL		Loblaw	
(nombre d'attributions)	**2020**	2019	**2020**	2019
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	**43 947**	43 065	**45 258**	45 473
Attribution	**–**	–	**10 310**	4 796
Réinvestissement	**964**	882	**1 288**	846
Règlement	**–**	–	**–**	(5 857)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	**44 911**	43 947	**56 856**	45 258

Aucune UADD de GWL n'a été attribuée en 2020 et en 2019. La juste valeur des UADD de Loblaw attribuées en 2020 s'établissait à 1 million de dollars (montant négligeable en 2019).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT DE PARTS Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, tel qu'il a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts du 29 avril 2015. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranches sur une période de quatre ans.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2020		2019	
	Nombre d'attributions	**Prix d'exercice moyen pondéré par part**	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	**1 287 314**	**12,51 $**	3 764 107	11,66 $
Exercice	**(148 794)**	**12,09 $**	(2 048 060)	11,04 $
Annulation	**(54 414)**	**13,15 $**	(417 439)	11,96 $
Expiration	**(1 466)**	**13,93 $**	(11 294)	14,21 $
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	**1 082 640**	**12,54 $**	1 287 314	12,51 $
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	**706 804**	**12,56 $**	561 779	12,27 $

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux moyen de distribution attendu	**5,5 %**	5,4 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	**15,6 % - 35,0 %**	13,9 % - 18,3 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	**0,01 % - 2,7 %**	0,02 % - 1,7 %
Durée de vie moyenne attendue des options	**0,1 - 2,7 ans**	0,1 - 3,6 ans

RÉGIME DE PARTS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis à la clôture des exercices 2020 et 2019.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	**484 544**	446 341
Attribution	**69 227**	239 483
Réinvestissement	**24 451**	26 547
Exercice	**(161 044)**	(106 355)
Annulation	**(11 465)**	(121 472)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	**405 713**	484 544

RÉGIMES D'UNITÉS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES RÉGLÉES EN PARTS Aux termes du régime d'unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP »), certains employés se sont vu attribuer des UTIRP, qui sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. En général, les droits rattachés aux UTIRP ne deviennent entièrement acquis que lorsqu'un employé est demeuré à l'emploi de Propriétés de Choix pour une période de trois à cinq ans à compter de la date d'attribution. Selon la nature de l'attribution, les UTIRP sont assujetties à une période de détention de six ou sept ans, durant laquelle elles ne peuvent être cédées. À la clôture de l'exercice 2020, 764 385 droits rattachés aux UTIRP avaient été acquis, mais étaient encore assujettis à des restrictions relatives à la cession (1 147 753 en 2019).

Le tableau qui suit résume l'activité du régime d'UTIRP de Propriétés de Choix pour les unités dont les droits n'ont pas encore été acquis :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
UTIRP en cours à l'ouverture de l'exercice	**624 419**	717 815
Attribution	**159 083**	155 946
Renonciation	**–**	(40 796)
Unités aux droits acquis	**(194 968)**	(208 546)
UTIRP en cours à la clôture de l'exercice	**588 534**	624 419

RÉGIME DE PARTS ATTRIBUÉES AU RENDEMENT Les PAR donnent le droit à certains salariés de recevoir la valeur des PAR attribuées en trésorerie ou en parts à la clôture de la période de rendement applicable, qui est habituellement de trois ans, selon que Propriétés de Choix ait atteint ou non certaines conditions de performance. Le régime de PAR prévoit que des PAR supplémentaires soient portées au crédit en lien avec les distributions versées sur les parts pour la période au cours de laquelle une PAR est en cours. La juste valeur de chaque PAR attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture. Aucun droit rattaché aux PAR n'était acquis à la clôture des exercices 2020 et 2019.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité du régime de PAR de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PAR en cours à l'ouverture de l'exercice	**103 868**	104 449
Attribution	**59 273**	50 686
Réinvestissement	**7 241**	5 867
Exercice	**(40 205)**	(58 282)
Annulation	**(3 543)**	(21 471)
Ajout attribuable à un facteur de rendement	**9 061**	22 619
PAR en cours à la clôture de l'exercice	**135 695**	103 868

RÉGIME DE PARTS DIFFÉRÉES À L'INTENTION DES FIDUCIAIRES Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Tous les droits rattachés aux parts différés sont acquis au moment de leur attribution. Toutefois, les parts ne peuvent être exercées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
PD à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	**277 139**	302 589
Attribution	**76 632**	68 123
Réinvestissement	**17 338**	17 046
Annulation	**–**	(185)
Exercice	**(2 819)**	(110 434)
PD à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	**368 290**	277 139

Note 31. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**7 450 $**	6 620 $
Avantages postérieurs à l'emploi (note 29)	**186**	179
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme (note 29)	**29**	39
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	**61**	56
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	**(69)**	(63)
Charges au titre des avantages du personnel	**7 657 $**	6 831 $

Note 32. Contrats de location

La société loue certains des magasins de vente au détail et des centres de distribution de Loblaw, des boulangeries et des centres de distribution de Weston Foods, des locaux à bureaux, des véhicules à passagers, des remorques et du matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail de Loblaw constituent une part importante du portefeuille de location de la société. En général, ces contrats ont une durée de location initiale, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les immeubles sont détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins de Loblaw.

À TITRE DE PRENEUR

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

			2020
(en millions de dollars)	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 588 $**	**70 $**	**4 658 $**
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	**165**	**–**	**165**
Prolongation de contrats de location et autres éléments	**386**	**17**	**403**
Solde à la clôture de l'exercice	**5 139 $**	**87 $**	**5 226 $**
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	**560 $**	**24 $**	**584 $**
Amortissement	**557**	**21**	**578**
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 15)	**21**	**–**	**21**
Solde à la clôture de l'exercice	**1 138 $**	**45 $**	**1 183 $**
Valeur comptable au 31 décembre 2020	**4 001 $**	**42 $**	**4 043 $**

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

			2019
(en millions de dollars)	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 046 $	68 $	4 114 $
Entrées de contrats de location	176	2	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	366	–	366
Solde à la clôture de l'exercice	4 588 $	70 $	4 658 $
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	– $	– $	– $
Amortissement	544	24	568
Pertes de valeur (note 15)	16	–	16
Solde à la clôture de l'exercice	560 $	24 $	584 $
Valeur comptable au 31 décembre 2019	4 028 $	46 $	4 074 $

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019 :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	**5 107 $**	5 086 $
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations	**161**	178
Prolongation de contrats de location et autres éléments	**387**	363
Paiements au titre de la location	**(857)**	(734)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	**207**	214
Solde à la clôture de l'exercice	**5 005 $**	5 005 $
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	**799 $**	857 $
Obligations locatives	**4 206**	4 250
Total des obligations locatives	**5 005 $**	5 107 $

Liquidité Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	**Total**	Total
Paiements au titre de la location	**804 $**	**684 $**	**660 $**	**560 $**	**487 $**	**1 849 $**	**5 044 $**	5 303 $

Au 31 décembre 2020, la société affichait des flux de trésorerie non actualisés futurs de 270 millions de dollars (208 millions de dollars au 31 décembre 2019) liés à des contrats de location non encore en vigueur, mais faisant l'objet d'engagements.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2020, un montant de 25 millions de dollars (28 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans le coût des stocks vendus et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2020, un montant de 235 millions de dollars (227 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de prolongation La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail de Loblaw sont assortis d'options de prolongation. Au 31 décembre 2020, environ 15 % (14 % au 31 décembre 2019) des obligations locatives avaient trait à des options de prolongation pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 31 décembre 2020, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 6 milliards de dollars (5 milliards de dollars au 31 décembre 2019) se rapportaient à des options de prolongation pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2020, Loblaw a cédé puis reloué un immeuble de bureaux et a comptabilisé une perte de 1 million de dollars (un profit négligeable en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives.

À TITRE DE BAILLEUR

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 20). En 2020, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur de 5 millions de dollars (néant en 2019). Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	**Total**	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	**15 $**	**14 $**	**15 $**	**9 $**	**6 $**	**273 $**	**332 $**	82 $
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	**(4)**	**(3)**	**(3)**	**(2)**	**(2)**	**(238)**	**(252)**	(9)
Total des créances liées aux contrats de location-financement (note 20)	**11 $**	**11 $**	**12 $**	**7 $**	**4 $**	**35 $**	**80 $**	73 $

Contrats de location simple En 2020, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 373 millions de dollars (371 millions de dollars en 2019), dont une tranche de 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2019) provient de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	**Total**	Total
Produits tirés des contrats de location simple	**388 $**	**351 $**	**312 $**	**269 $**	**228 $**	**599 $**	**2 147 $**	2 474 $

La société loue à des tierces parties certains terrains et bâtiments dont la valeur comptable nette s'établissait à 1 milliard de dollars au 31 décembre 2020 (1 milliard de dollars en 2019).

Note 33. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

	Aux 31 déc. 2020				31 déc. 2019[i]			
(en millions de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Coût amorti :								
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	– $	– $	19 $	19 $
Certains autres actifs[ii]	**–**	**–**	**113**	**113**	–	–	116	116
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs[ii]	**117**	**–**	**–**	**117**	50	–	–	50
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dépôts de garantie	**75**	**–**	**–**	**75**	76	–	–	76
Certains autres actifs[ii]	**–**	**–**	**79**	**79**	–	–	86	86
Certains placements à long terme et autres actifs[ii]	**–**	**20**	**–**	**20**	–	21	–	21
Dérivés inclus dans les créances	**3**	**(2)**	**–**	**1**	1	2	–	3
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	**–**	**–**	**3**	**3**	5	–	1	6
Dérivés inclus dans les autres actifs	**–**	**630**	**–**	**630**	–	537	–	537
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	**–**	**16 389**	**–**	**16 389**	–	15 839	–	15 839
Certains autres passifs[ii]	**–**	**–**	**668**	**668**	–	–	444	444
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	**–**	**–**	**–**	**–**	–	2	–	2
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Passif lié aux parts de fiducie	**3 600**	**–**	**–**	**3 600**	3 601	–	–	3 601
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	**4**	**14**	**–**	**18**	–	8	–	8

i) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste « Autres actifs» et « Autres passifs », respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2020, une perte de 2 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2019) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, un profit net de 268 millions de dollars (profit net de 614 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie À la clôture de l'exercice 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 3 231 millions de dollars (2 139 millions de dollars en 2019), incluant 199 millions de dollars américains (68 millions de dollars en 2019).

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le placement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, une perte de 28 millions de dollars (perte de 49 millions de dollars en 2019) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en 2020.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises À la clôture de l'exercice 2020, la valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw était de néant (19 millions de dollars en 2019). En 2020, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un montant de néant (profit de 1 million de dollars en 2019) au titre des créances liées à ces prêts.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

En 2020, un profit de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2019) attribuable à ces dérivés a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. De plus, à la clôture de l'exercice 2020, un actif correspondant de 3 millions de dollars a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs (actif de 1 million de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié (une perte liée) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Dérivés sur actions À la clôture de l'exercice 2020, Weston Holdings Limited (« WHL »), filiale de GWL, détenait un contrat à livrer sur actions en vigueur visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw à un prix de vente à terme initial de 48,50 $ l'action ordinaire de Loblaw. À la clôture de l'exercice 2020, le prix à terme était de 128,30 $ (123,64 $ en 2019) par action ordinaire. En 2020, un profit lié à la juste valeur de 47 millions de dollars (perte de 69 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de ce contrat (voir la note 7).

Passif lié aux parts de fiducie En 2020, un profit lié à la juste valeur de 239 millions de dollars (perte de 550 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 7).

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées au bilan consolidé et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux autres dérivés de la société :

	31 déc. 2020		
(en millions de dollars)	**Juste valeur des actifs (passifs) nets**	**Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global**	**Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation**
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations[i)]	**– $**	**(40) $**	**(5) $**
Risque de taux d'intérêt – Swaps de taux d'intérêt[ii)]	**7**	**(3)**	**(4)**
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**7 $**	**(43) $**	**(9) $**
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	**(6) $**	**– $**	**(4) $**
Autres dérivés non financiers	**(4)**	**–**	**(20)**
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	**(10) $**	**– $**	**(24) $**
Total des dérivés	**(3) $**	**(43) $**	**(33) $**

i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars. La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date de règlement respective.

ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

	31 déc. 2019		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Risque de change – Contrats de change à terme[i)]	– $	(1) $	1 $
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations[ii)]	–	(6)	–
Risque de taux d'intérêt – Swaps de taux d'intérêt[iii)]	(4)	(2)	(1)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(4) $	(9) $	– $
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) $	– $	(18) $
Autres dérivés non financiers	6	–	19
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	3 $	– $	1 $
Total des dérivés	(1) $	(9) $	1 $

i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.

ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 34. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée à certains risques. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après :

RISQUE DE LIQUIDITÉ Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Analyse des échéances Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total[ii)]
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts[i)]	1 493 $	2 274 $	2 359 $	2 090 $	1 510 $	8 946 $	18 672 $
Contrats de change à terme	399	28	–	–	–	–	427
Dette à court terme (note 23)	1 335	–	–	–	–	–	1 335
Passifs financiers[iii)]	43	41	45	45	49	245	468
Dette bancaire	86	–	–	–	–	–	86
Dépôts à vue de clients	24	–	–	–	–	–	24
Certains autres passifs	3	–	–	–	–	–	3
Total	3 383 $	2 343 $	2 404 $	2 135 $	1 559 $	9 191 $	21 015 $

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées et les emprunts hypothécaires. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme à la clôture de l'exercice 2020.

ii) Le passif lié aux parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

iii) Représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée Loblaw relativement aux cessions réalisées par Propriétés de Choix (voir la note 25).

RISQUE DE CHANGE Les états financiers consolidés de la société sont présentés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (à l'exclusion de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger aux États-Unis et dans ses autres filiales à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Par conséquent, la société s'expose à des profits et à des pertes de change. Les profits et les pertes découlant de la conversion des actifs libellés en dollars américains des filiales à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société sont pris en compte dans le résultat d'exploitation, alors que les profits et les pertes de change sur l'investissement net dans des établissements à l'étranger aux États-Unis sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. D'après l'actif net libellé en dollars américains que détiennent des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que la société à la clôture de 2020, la société estime qu'une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait la comptabilisation d'une perte négligeable dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Weston Foods et Loblaw sont également exposées aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du cours de change du dollar américain. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura un effet négatif sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. Weston Foods et Loblaw ont conclu des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré afin de gérer leur exposition actuelle et prévue aux fluctuations du cours de change du dollar américain.

RISQUE DE CRÉDIT La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société, aux créances de Loblaw et aux autres sommes à recevoir de clients et de fournisseurs de Weston Foods. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement de Loblaw et les créances de Loblaw, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants, les sommes à recevoir de fournisseurs et de locataires et les autres créances auprès de clients et de fournisseurs de Weston Foods, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés avoisine la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits aux bilans consolidés (voir la note 33).

Voir les notes 11 et 12 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de Loblaw et des autres créances de Loblaw et de Weston Foods dont il est question ci-dessus.

RISQUE LIÉ AU COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES PARTS DE FIDUCIE Les fluctuations du cours de marché des actions ordinaires de Loblaw ont une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de la société. L'obligation de WHL en vertu du contrat à livrer sur actions visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, si le prix à terme est supérieur (inférieur) au cours du marché des actions ordinaires de Loblaw, WHL recevra (versera) un montant en trésorerie égal à la différence entre la valeur nominale et la valeur de marché du contrat à livrer. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des actions sous-jacentes des contrats à livrer sur actions, toutes les autres variables demeurant constantes, entraînerait une augmentation de 10 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La société est exposée au risque de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de la valeur de marché des parts de fiducie. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts de fiducie diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts de fiducie, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'une augmentation de 276 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une baisse) de 19 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

PRIX DES MARCHANDISES Les coûts de Weston Foods subissent l'effet direct des fluctuations des prix des matières premières liées aux marchandises, telles que les farines de blé, le sucre, les huiles végétales, les poudres de cacao et le chocolat. Loblaw est également exposée aux fluctuations des prix des marchandises en raison de l'incidence indirecte de la variation des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. De plus, Weston Foods et Loblaw sont exposées aux hausses des prix de l'énergie dans le cadre de l'exploitation, dans le cas de Weston Foods, de ses boulangeries et de ses réseaux de distribution, et dans le cas de Loblaw, de ses magasins et de ses réseaux de distribution. Les fluctuations de prix des marchandises pourraient avoir une incidence négative importante sur la performance financière de la société. Tant Weston Foods que Loblaw concluent des contrats d'approvisionnement et ont recours à des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés de marchandises, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré pour gérer leur exposition, actuelle et prévue, aux fluctuations des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait à la clôture de 2020, une diminution de 10 % des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 9 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. Ce montant ne tient pas compte de l'effet compensatoire du risque marchandises inhérent aux transactions qui sont couvertes.

Note 35. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications fiscales de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités ainsi qu'à sa situation ou à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Le texte qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société et Weston Foods. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estiment que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation financière ou leurs perspectives. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, il ne devrait pas y avoir de répercussion sur les dividendes ou la politique de dividendes, ou sur les régimes de rachat d'actions de la société ou de Loblaw. En 2020 ou avant, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun

montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2020, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 et de février 2020 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

Loblaw a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. Loblaw n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 36. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 413 millions de dollars (416 millions de dollars en 2019). De plus, Loblaw et Propriétés de Choix ont donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

GARANTIES POUR LE COMPTE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES Loblaw a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. À la clôture de l'exercice 2020, l'obligation maximale de Loblaw au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars en 2019) et un montant total de 470 millions de dollars (468 millions de dollars en 2019) disponible sous forme de lignes de crédit a été accordé aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. À la clôture de l'exercice 2020 les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 86 millions de dollars au total (18 millions de dollars en 2019) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, Loblaw détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 24). À la clôture de l'exercice 2020, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2019) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de Loblaw. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à Loblaw et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, Loblaw a cédé des contrats de location à des tiers. Loblaw demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalisait environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). De plus, Loblaw garantit les obligations de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

CAUTIONNEMENT DE GLENHURON BANK LIMITED En lien avec l'avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant Loblaw et visant certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 35), Loblaw a fourni un cautionnement au ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotisation. En raison de la décision rendue par la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués par Loblaw, le montant du cautionnement s'établit à 52 millions de dollars (49 millions de dollars en 2019).

GARANTIE SOUS FORME DE TRÉSORERIE À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw avaient conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et 102 millions de dollars (103 millions de dollars en 2019), respectivement. À la clôture de l'exercice 2020, GWL et Loblaw ont déposé 52 millions de dollars (45 millions de dollars en 2019) et un montant négligeable (1 million de dollars en 2019), respectivement, auprès de grandes institutions financières et classé ces montants à titre de dépôts de garantie aux bilans consolidés.

SERVICES FINANCIERS Loblaw a fourni, en faveur de MasterCard[MD] International Incorporated (« MasterCard[MD] »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard[MD]. À la clôture de l'exercice 2020, la garantie en faveur de MasterCard[MD] au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains en 2019).

Loblaw a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2019) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représentait environ 9 % (10 % en 2019) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 52 millions de dollars (70 millions de dollars en 2019) (voir la note 12).

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. À la clôture de l'exercice 2020, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait à 34 millions de dollars (36 millions de dollars en 2019).

La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

CPH Master Limited Partnership garantit certaines dettes reprises par les acheteurs à l'égard de biens cédés dans le passé par CREIT, et ce, avant l'acquisition. Ces garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que la dette soit modifiée, refinancée ou éteinte. L'exposition au risque de crédit découle de la possibilité qu'un acheteur fasse défaut sur sa dette. Ce risque de crédit est atténué par le recours que Propriétés de Choix possède en vertu de ces garanties, auquel cas elle aurait un droit de réclamation sur le bien sous-jacent. À la clôture de l'exercice 2020, le montant estimé de la dette faisant l'objet de telles garanties et, par conséquent, l'exposition maximale au risque de crédit, s'élevait à 36 millions de dollars (37 millions de dollars en 2019) et la durée résiduelle moyenne pondérée estimée était de 2,5 ans (3,5 ans en 2019).

Note 37. Transactions entre parties liées

Galen G. Weston est le propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de Wittington, d'un total de 78 647 040 actions ordinaires de GWL, soit environ 51,6 % des actions ordinaires en circulation de GWL (M. W. Galen Weston était le propriétaire ou détenait le contrôle d'environ 53,2 % des actions ordinaires en 2019).

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées. Les transactions entre la société et les entités qu'elle consolide ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées dans la présente note.

En 2020, la société a versé à Wittington des loyers qui se sont chiffrés à 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019). À la clôture des exercices 2020 et 2019, aucun loyer n'était impayé.

En 2020, les achats de stocks auprès d'Associated British Foods plc, partie liée du fait que la société mère de cette entité et la société mère de GWL ont un administrateur en commun, se sont élevés à 51 millions de dollars (38 millions de dollars en 2019). À la clôture de l'exercice 2020, un montant de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs relativement à ces achats de stocks.

TRANSACTIONS ENTRE PROPRIÉTÉS DE CHOIX ET WITTINGTON

Le 31 juillet 2020, Propriétés de Choix a acquis deux biens immobiliers auprès de Wittington Properties Limited, une filiale de Wittington, pour un prix d'achat global de 209 millions de dollars, à l'exclusion des coûts de transaction, qui a été réglé en totalité au moyen de l'émission de 16,5 millions de parts de fiducie de Propriétés de Choix.

Les actifs acquis comprennent ce qui suit : i) le Weston Centre, un immeuble de bureaux et de commerces à Toronto, en Ontario, pour 129 millions de dollars, et ii) la participation restante de 60 % dans une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited pour 80 millions de dollars, moins une créance au titre des coûts d'achèvement de 16 millions de dollars, conférant à Propriétés de Choix une participation de 100 % dans la coentreprise.

Weston Centre En plus des contrats de location existants avec Propriétés de Choix, la société avait conclu plusieurs contrats de location avec Wittington visant des locaux au Weston Centre. Lors de l'acquisition de l'immeuble, la société a comptabilisé un profit de 6 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 51 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 78 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement.

Contrat de location simple Propriétés de Choix a conclu, avec Wittington, un contrat de location d'une durée de dix ans visant des locaux à bureaux qui a débuté en 2014. Les paiements au titre de la location totalisaient 3 millions de dollars sur la durée du contrat de location. À la date d'acquisition, Propriétés de Choix a décomptabilisé ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives liés au contrat de location visant des locaux à bureaux et cessera de payer des loyers à Wittington.

Coentreprise En 2014, une coentreprise entre Propriétés de Choix et Wittington Properties Limited connue sous le nom de West Block a conclu l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 500 Lakeshore Boulevard West à Toronto, en Ontario, auprès de Loblaw. Propriétés de Choix comptabilisait sa participation de 40 % dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Loblaw a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 65 millions de dollars relativement aux contrats de location visant des magasins de vente au détail et des bureaux conclus avec la coentreprise.

Au troisième trimestre de 2020, Propriétés de Choix a acquis la participation restante de 60 % dans la coentreprise, après quoi le placement a été comptabilisé sur une base consolidée. En raison de la participation accrue, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars avant impôt dans les autres éléments du résultat global et un profit de 4 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au titre de la décomptabilisation de l'incidence nette de ses obligations locatives et de ses actifs au titre de droits d'utilisation liés à l'immeuble et cessera de payer des loyers à Wittington. En raison de la location continue de l'immeuble par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, un montant de 95 millions de dollars a été comptabilisé dans les immobilisations corporelles à titre de bien à usage propre et un montant de 13 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'immeubles de placement. Wittington continuera d'agir à titre de gestionnaire de l'aménagement et de la construction de l'espace commercial jusqu'à ce que les travaux d'aménagement soient terminés.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE Au deuxième trimestre de 2020, GWL, Loblaw et une filiale entièrement détenue par Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est une filiale entièrement détenue par Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. La société fait partie du comité de placement du fonds de capital de risque, qui approuve notamment les placements initiaux. La société comptabilise sa participation de 66 % dans le fonds de capital de risque selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant en capital consolidé engagé par la société s'élève à 66 millions de dollars sur une période de 10 ans. En 2020, sur une base consolidée, la société a investi un montant de 13 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, qui a été comptabilisé dans les autres actifs. Après la clôture de l'exercice 2020, sur une base consolidée, la société avait investi un montant supplémentaire de 5 millions de dollars dans le fonds de capital de risque.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 29.

QUESTIONS FISCALES À l'occasion, la société et Wittington peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables relativement aux sociétés affiliées.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS Les principaux dirigeants de la société comprennent certains membres de l'équipe de direction de GWL, de Loblaw, de Weston Foods et de Wittington, de même que les membres du Conseil de GWL et de ceux de Loblaw et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires, jetons de présence et autres avantages du personnel à court terme	**12 $**	**13 $**
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	**11**	**11**
Rémunération totale	**23 $**	**24 $**

Note 38. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw, Propriétés de Choix et Weston Foods. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation, la trésorerie et les placements à court terme détenus par la société ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, comme il est indiqué ci-dessous.

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA[i)] et du montant ajusté du résultat d'exploitation[i)]. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

	2020					2019				
(en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Weston Foods	Autres et intersectoriel	Total
Produits	**52 714 $**	**1 271 $**	**2 062 $**	**(1 342) $**	**54 705 $**	48 037 $	1 289 $	2 155 $	(1 372) $	50 109 $
Résultat d'exploitation	2 357 $	622 $	3 $	(94) $	2 888 $	2 262 $	890 $	72 $	(266) $	2 958 $
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	742	173	(1)	(83)	831	747	1 472	1	(516)	1 704
Bénéfice (perte) avant impôt	**1 615 $**	**449 $**	**4 $**	**(11) $**	**2 057 $**	1 515 $	(582) $	71 $	250 $	1 254 $
Résultat d'exploitation	**2 357 $**	**622 $**	**3 $**	**(94) $**	**2 888 $**	2 262 $	890 $	72 $	(266) $	2 958 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 596	3	175	(347)	2 427	2 524	1	147	(354)	2 318
Éléments d'ajustement[i)]	80	254	22	(64)	292	118	23	4	62	207
Montant ajusté du BAIIA[i)]	5 033 $	879 $	200 $	(505) $	5 607 $	4 904 $	914 $	223 $	(558) $	5 483 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[ii)]	2 087	3	145	(347)	1 888	2 016	1	138	(354)	1 801
Montant ajusté du résultat d'exploitation[i)]	**2 946 $**	**876 $**	**55 $**	**(158) $**	**3 719 $**	2 888 $	913 $	85 $	(204) $	3 682 $

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA[1)]. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA[1)] à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

ii) Ne tient pas compte d'une charge d'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) comptabilisée par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni d'un amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019) lié aux charges de restructuration et autres charges connexes comptabilisé par Weston Foods.

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	2020 Produits	2020 Montant ajusté du résultat d'exploitation	2020 Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	2019 Produits	2019 Montant ajusté du résultat d'exploitation	2019 Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination de contrats de location internes	**(512) $**	**(96) $**	**(134) $**	(531) $	(148) $	(170) $
Élimination du recouvrement de coûts	**(202)**	**–**	**–**	(209)	–	–
Élimination des résiliations de baux	**(5)**	**–**	**–**	(3)	–	
Profit net de Loblaw lié à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix	**–**	**–**	**–**	–	(7)	–
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	**–**	**(45)**	**–**	–	(37)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	**–**	**72**	**–**	–	(85)	–
Élimination de l'ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	**–**	**–**	**354**	–	–	(932)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	**–**	**–**	**(239)**	–	–	550
Élimination des distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	**–**	**–**	**(289)**	–	–	(289)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL et à Loblaw	**–**	**–**	**223**	–	–	203
Élimination du chiffre d'affaires intragroupe	**(623)**	**–**	**–**	(629)	–	–
Ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw	**–**	**–**	**(47)**	–	–	69
Frais d'émission de Propriétés de Choix	**–**	**–**	**–**	–	–	14
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	**–**	**(6)**	**–**	–	38	–
Profit sur la vente d'un immeuble	**–**	**15**	**–**	–	–	–
Autres	**–**	**(34)**	**49**	–	(27)	39
Total des chiffres consolidés	**(1 342) $**	**(94) $**	**(83) $**	**(1 372) $**	**(266) $**	**(516) $**

(en millions de dollars)	Aux 31 déc. 2020	31 déc. 2019
Total des actifs		
Loblaw	**36 018 $**	36 451 $
Propriétés de Choix	**15 647**	15 575
Weston Foods	**4 540**	4 261
Autres[i)]	**31**	28
Intersectoriel	**(8 161)**	(8 502)
Chiffres consolidés	**48 075 $**	47 813 $

i) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger.

(en millions de dollars)	2020	2019
Entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Loblaw[i)]	**1 224 $**	1 206 $
Propriétés de Choix[ii)]	**506**	163
Weston Foods	**162**	194
Autres	**9**	8
Chiffres consolidés	**1 901 $**	1 571 $

i) En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020. En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles de Loblaw comprennent des paiements anticipés de 13 millions de dollars qui ont été effectués en 2018 et transférés en provenance des autres actifs en 2019.

ii) En 2020, les entrées de dépenses d'investissement de Propriétés de Choix tiennent compte de contreparties hors trésorerie de 243 millions de dollars (25 millions de dollars en 2019).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

(en millions de dollars)	2020	2019
Produits (intersectoriel non compris)		
Canada	**53 534 $**	48 897 $
États-Unis	**1 171**	1 212
Chiffres consolidés	**54 705 $**	50 109 $

(en millions de dollars)	Aux 2020	2019
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada	**22 862 $**	23 127 $
États-Unis	**885**	909
Chiffres consolidés	**23 747 $**	24 036 $

Note 39. Événements postérieurs à la date de clôture

Opérations sur les immeubles de placement Après la clôture de l'exercice 2020, Propriétés de Choix a cédé sa participation de 50 % dans une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence détenant un terrain à des fins d'aménagement, pour un produit global de 66 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction et des coûts de clôture estimatifs.

Rétrospective des trois derniers exercices

INFORMATIONS CONSOLIDÉES[i)]

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019[ii)] (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Résultats d'exploitation			
Produits	**54 705**	50 109	48 568
Résultat d'exploitation	**2 888**	2 958	2 585
Montant ajusté du BAIIA[iii)]	**5 607**	5 483	4 528
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles[iv)]	**2 427**	2 318	1 746
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**831**	1 704	948
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières[iii)]	**1 117**	1 071	762
Impôt sur le résultat	**475**	431	639
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat[iii)]	**679**	653	680
Bénéfice net	**1 582**	823	998
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	**963**	242	574
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	**919**	198	530
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société[iii)]	**1 055**	1 117	908
Situation financière			
Immobilisations corporelles	**11 943**	11 773	12 101
Goodwill et immobilisations incorporelles	**11 804**	12 263	12 739
Total des actifs	**48 075**	47 813	43 814
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	**3 231**	2 139	1 889
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	**21 000**	21 131	16 445
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	**7 811**	7 609	8 040
Total des capitaux propres	**13 418**	13 175	14 204
Flux de trésorerie			
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**5 521**	4 555	2 719
Dépenses d'investissement	**1 658**	1 571	1 593
Flux de trésorerie disponibles[iii)]	**2 128**	1 367	134
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	**5,96**	1,26	3,99
Montant ajusté du bénéfice net dilué[iii)]	**6,85**	7,24	6,85
Mesures et ratios financiers			
Montant ajusté de la marge du BAIIA[iii)] (en pourcentage)	**10,2**	10,9	9,3
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société[iii)] (en pourcentage)	**15,3**	16,1	12,7
Montant ajusté du rendement du capital[iii)] (en pourcentage)	**10,8**	10,3	12,0

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 185.
ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
iii) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 84.
iv) Tiennent compte de l'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019 et 521 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et comptabilisé par Loblaw et de l'amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019 et 9 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.

INFORMATIONS SECTORIELLES[i)]

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)		2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	2018[ii)] (52 semaines)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION				
Produits	Loblaw	**52 714**	48 037	46 693
	Propriétés de Choix	**1 271**	1 289	1 148
	Weston Foods	**2 062**	2 155	2 122
	Autres et intersectoriel	**(1 342)**	(1 372)	(1 395)
	Chiffres consolidés	**54 705**	50 109	48 568
Résultat d'exploitation	Loblaw	**2 357**	2 262	1 915
	Propriétés de Choix	**622**	890	593
	Weston Foods	**3**	72	92
	Autres et intersectoriel	**(94)**	(266)	(15)
	Chiffres consolidés	**2 888**	2 958	2 585
Montant ajusté du BAIIA[iii)]	Loblaw	**5 033**	4 904	3 520
	Propriétés de Choix	**879**	914	824
	Weston Foods	**200**	223	233
	Autres et intersectoriel	**(505)**	(558)	(49)
	Chiffres consolidés	**5 607**	5 483	4 528
Montant ajusté de la marge du BAIIA[iii)]	Loblaw	**9,6**	10,2	7,5
(en pourcentage)	Weston Foods	**9,7**	10,3	11,0
	Chiffres consolidés	**10,2**	10,9	9,3
Amortissements des immobilisations	Loblaw	**2 596**	2 524	1 497
corporelles et incorporelles[iv)]	Propriétés de Choix	**3**	1	1
	Weston Foods	**175**	147	130
	Autres et intersectoriel	**(347)**	(354)	118
	Chiffres consolidés	**2 427**	2 318	1 746
SITUATION FINANCIÈRE				
Total des actifs	Loblaw	**36 018**	36 451	30 228
	Propriétés de Choix	**15 647**	15 575	15 518
	Weston Foods	**4 540**	4 261	3 001
	Autres[v)]	**31**	28	305
	Intersectoriel	**(8 161)**	(8 502)	(5 238)
	Chiffres consolidés	**48 075**	47 813	43 814
FLUX DE TRÉSORERIE				
Dépenses d'investissement	Loblaw	**1 224**	1 206	1 070
	Propriétés de Choix	**263**	163	311
	Weston Foods	**162**	194	212
	Autres et intersectoriel	**9**	8	–
	Chiffres consolidés	**1 658**	1 571	1 593

i) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 185.
ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
iii) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 84.
iv) Tiennent compte de l'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019 et 521 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisé par Loblaw et de l'amortissement accéléré de 30 millions de dollars (9 millions de dollars en 2019 et 9 millions de dollars en 2018) comptabilisé par Weston Foods relativement aux charges de restructuration et autres charges connexes.
v) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger.

Glossaire

Terme	Définition
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, moins les dividendes sur les actions privilégiées.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour d'exclure l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour inclure l'effet des éléments dilutifs.
Capital	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants entiercés.
Capital sous gestion	Total de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de Loblaw puis converti en une autre bannière de Loblaw.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles, acquisitions d'immeubles de placement et entrées d'immobilisations incorporelles.
Exercice	L'exercice de la société se termine le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre, qui compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 comptaient 53 semaines et 52 semaines, respectivement.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, les intérêts payés et le montant net des paiements au titre de la location (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix	Bénéfice net (perte nette) de Propriétés de Choix, ajusté(e) pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Fonds provenant des activités d'exploitation par part dilués de Propriétés de Choix	Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix disponibles aux porteurs de parts, ajustés pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisés par le nombre moyen pondéré de parts en cours durant la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence de éléments dilutifs.
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à Loblaw et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA, divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	Montant de l'impôt sur le résultat ajusté pour exclure l'incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des charges financières nettes courantes de la société (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).

Terme	Définition
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après dilution au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation ayant une incidence fiscale, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Prix moyen des articles	Croissance, d'un exercice à l'autre, des produits du secteur de l'alimentation au détail de Loblaw par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de Loblaw au cours du trimestre. Le prix moyen des articles est calculé en divisant l'ensemble des ventes par le nombre d'articles pour la période choisie.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail de Loblaw divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail de Loblaw.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
Résultat d'exploitation	Résultat net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Résultat d'exploitation net de Propriétés de Choix lié aux immeubles comparables, compte non tenu des activités d'aménagement	Résultat d'exploitation net de Propriétés de Choix lié aux immeubles comparables, ajusté pour tenir compte des récentes transactions d'acquisition et de sortie d'immeubles.
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par Loblaw, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, moins les participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, moins les actions privilégiées en circulation et les participations ne donnant pas le contrôle.

Répertoire de la société

Conseil d'administration

Galen G. Weston, B.A., M.B.A. Président du Conseil et chef de la direction de la société; président exécutif du Conseil, Les Compagnies Loblaw Limitée; président du Conseil et administrateur, Banque le Choix du Président; président du Conseil, Wittington Investments, Limited; président du Conseil, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; administrateur, Selfridges Group Limited; président, W. Garfield Weston Foundation.

Paviter S. Binning[2), 4*)]
Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; ancien président, et chef de la direction et chef de la direction financière de la société; administrateur, Les Compagnies Loblaw Limitée; ancien chef de la direction financière et chef de la restructuration, Nortel Networks Corporation; ancien chef de la direction financière, Hanson plc et Marconi Corporation plc.

Andrew Ferrier[1), 2*)]
Président exécutif du Conseil, Canz Capital Limited; président du Conseil, New Zealand Trade and Enterprise; ancien chef de la direction, Fonterra Co-operative Group Limited; ancien président et chef de la direction, GSW Inc.; ancien administrateur, Orion Health Group Limited et Bunge Limited.

1) Comité d'audit
2) Comité de Weston Foods
3) Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mise en candidature et de la rémunération
4) Comité de retraite
* Président ou présidente de comité

Nancy H.O. Lockhart, O. Ont.[3), 4)]
Administratrice de sociétés; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; présidente du Conseil, Alignvest Student Housing; administratrice, Atrium Mortgage Investment Corporation et du Conservatoire royal de musique; membre du conseil consultatif, Sotheby's Canada; présidente émérite, Crow's Theatre Company; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Corporation Shoppers Drug Mart; ancienne présidente du Conseil, Ontario Science Centre et Canadian Film Centre; ancienne présidente, Canadian Club of Toronto; ancienne administratice, Les Compagnies Loblaw Limitée, Gluskin Shelf & Associates Inc., Barrick Gold Corporation, Société d'assurance-dépôts du Canada, Centre for Addiction and Mental Health Foundation et Loran Scholars Foundation.

Sarabjit (Sabi) S. Marwah[1), 3)]
Sénateur, Sénat du Canada; ancien vice-président du Conseil et chef de l'exploitation, Banque Scotia; administrateur, Cineplex Inc.; ancien administrateur, TELUS Corporation; ancien fiduciaire et président du Conseil, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, Humber River Regional Hospital; ancien membre du conseil d'administration, C.D. Howe Institute et Toronto International Film Festival.

Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont.[3)]
Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc. et administrateur, BlackRock Inc.; ancien président et chef de la direction, Banque Royale du Canada; membre du conseil consultatif, KingSett Canadian Real Estate Income Fund L.P; administrateur, MaRS Discovery District; fiduciaire, Musée des beaux-arts de l'Ontario.

J. Robert S. Prichard, O.C., O.Ont., LL.B., M.B.A., LL.M., LL.D.[3*), 4)]
Président non exécutif du Conseil, Torys LLP; ancien président du Conseil, Banque de Montréal; administrateur, Onex Corporation; administrateur, Alamos Gold Inc.; président émérite, université de Toronto; président du Conseil et fiduciaire, Hospital for Sick Children; ancien président du Conseil, président et chef de la direction, Metrolinx; ancien administrateur, président et chef de la direction, Torstar Corporation.

Robert Sawyer[1)]
Administrateur de sociétés; administrateur, Walter Group et Oatbox; administrateur, Fondation Mira; ancien administrateur et président et chef de la direction, RONA Inc.; ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation, Metro Inc.; ancien membre du Conseil, Accueil Bonneau; ancien président, La Maison du Père et Moisson Montréal.

Christi Strauss[1), 2)]
Administratrice de sociétés; ancienne présidente et chef de la direction, Cereal Partners Worldwide, coentreprise de General Mills avec Nestlé; administratrice de deux organismes sans but lucratif, Social Venture Partners Minnesota et Health Partners International; ancienne présidente du Conseil, Normes de la publicité (Canada); ancienne présidente du Conseil, Conseil canadien de l'information sur les aliments; ancienne membre du Conseil, Festival de Stratsford et Produits alimentaires et de consommation du Canada.

Barbara Stymiest, F.C.A., F.C.P.A.[1*), 3)]
Administratrice de sociétés; administratrice, BlackBerry Limited; administratrice, Financière Sun Life inc.; administratrice, Banque le Choix du Président; ancienne chef de groupe, Banque Royale du Canada; ancienne chef de la direction, Groupe TMX Inc.; ancienne vice-président exécutive et chef des finances, BMO Marchés des capitaux; ancienne associée, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.; administratrice, Institut canadien des recherches avancées; vice-présidente du Conseil, Réseau universitaire de santé; présidente, conseil consultatif, The Ivey Institute for Leadership.

Direction générale

W. Galen Weston, O.C.
Président du Conseil émérite

Galen G. Weston
Président du Conseil et chef de la direction

Richard Dufresne
Président et chef de la direction financière

Gordon A.M. Currie
Vice-président exécutif et chef des services juridiques

Rashid Wasti
Vice président exécutif et chef de la gestion des talents

Khush Dadyburjor
Chef de la stratégie

Jeff Gobeil
Chef de groupe, Fiscalité

Wendy Mizuno
Chef de groupe, Régimes de retraite et avantages sociaux

Lina Taglieri
Chef de groupe, contrôleure

John Williams
Trésorier du groupe et chef du financement d'entreprise

Andrew Bunston
Vice-président, avocat général et secrétaire

Anemona Turcu
Vice-présidente et chef de la gestion des risques,

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

Siège social
George Weston Limitée
22, av. St. Clair Est
Toronto (Ontario) Canada M4T 2S5
Téléphone : 416-922-2500
weston.ca

Inscription boursière et symboles
Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles : « WN », « WN.PR.A », « WN.PR.C », « WN.PR.D » et « WN.PR.E ».

Actions ordinaires
À la clôture de l'exercice 2020, 152 374 416 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2020 s'est établi à 219 796.

Actions privilégiées
À la clôture de l'exercice 2020, 9 400 000 actions privilégiées de série I, 8 000 000 d'actions privilégiées de série III, 8 000 000 d'actions privilégiées de série IV et 8 000 000 d'actions privilégiées de série V étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de la société négociées chaque jour en 2020 s'est établi comme suit :

Série I :	5 989
Série III :	8 399
Série IV :	6 136
Série V :	4 362

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées
La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2021 sont les suivantes :

Série I

Clôture des registres	Date de paiement
28 févr.	15 mars
31 mai	15 juin
31 août	15 sept.
30 nov.	15 déc.

Série III, série IV et série V

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1er avril
15 juin	1er juillet
15 sept.	1er oct.
15 déc.	1er janv.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires
La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses exigences en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires
La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2021 sont les suivantes :

Clôture des registres	Versement des dividendes
15 mars	1er avril
15 juin	1er juillet
15 sept.	1er oct.
15 déc.	1er janv.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires
Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte du fractionnement des actions à raison de 4 pour 1 (le 27 mai 1986) et du fractionnement des actions à raison de 3 pour 1 (le 8 mai 1998) est de 1,50 $ par action. La valeur au 22 février 1994 était de 13,17 $ l'action.

Agent comptable des registres et agent des transferts
Services aux investisseurs Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

Téléphone sans frais :	1-800-564-6253 (Canada et États-Unis)
Accès direct à l'échelle internationale :	514-982-7555
Télécopieur :	416-263-9394
Télécopieur sans frais :	1-888-453-0330

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Auditeurs indépendants
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada

Assemblée annuelle des actionnaires
L'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de George Weston Limitée se tiendra virtuellement via une webdiffusion en direct le mardi 11 mai 2021 à 11 h (HE).

Marques de commerce
George Weston Limitée, Les Compagnies Loblaw Limitée, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et leurs filiales respectives sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de George Weston Limitée, de Les Compagnies Loblaw Limitée, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de leurs filiales respectives et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Relations avec les investisseurs
Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Tara Speers, directrice principale, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »). La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs du site Web de la société.

Le présent rapport annuel comprend les principales informations financières sur Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte, et sur Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, entité ouverte, dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto.

This report is available in English.

GEORGE WESTON LIMITÉE

22, av. St. Clair Est
Toronto (Ontario)
M4T 2S5

Tél. : 416-922-2500
www.weston.ca